

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 5 JUILLET 2021 à 18 h

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, la séance sera publique mais limitée à 10 personnes afin d'assurer le respect des mesures barrières.

Pour votre parfaite information, s'agissant de la délibération n° 4 relative à l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus extra-rocade inscrite à l'ordre du jour, il vous est possible d'accéder à l'ensemble du dossier d'enquête publique via le lien suivant : [Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade : Évaluation environnementale | Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](#)

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 juin 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Information du Conseil – Présentation du plan prévention et sécurité 2020-2026
- 4 – Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade. Avis de la commune de Talence sur le projet et ses incidences sur l'environnement
- 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Rectificatif
- 6 - Avenant à la Convention du 29 avril 2015 entre la Ville de Talence et la Préfecture de la Gironde pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 7 - Subvention exceptionnelle à l'association FESTIVAL ODP EDITIONS #6 ET #7 (2021/2022)

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux

8 - Mise en place d'une carte scolaire avec le périmètre scolaire de chaque école

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à la Proximité, à la Citoyenneté, à la Vie Associative, aux Salles municipales

9 - Grille tarifaire Café du Dôme

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, au Stationnement, aux Finances

10 - Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier

11 - Forfaits de post-stationnement - Autorisation de signature de la convention de reversements pour 2019-2020

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, aux Relations internationales et jumelages

12 - Convention de partenariat Fédération ATENA – École Municipale de Musique et de Danse de Talence

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué aux Politiques de prévention – Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars

13 - Passation d'une convention de protocole de rappel à l'ordre avec le Parquet de Bordeaux

14 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'association Centre Animation Jeunesse

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

15 - Revalorisation du régime indemnitaire des agents de la Police Municipale

16 - Mise en place de contrats d'apprentissage

17 - Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

18 - Renouvellement d'un poste d'ATEA principal 2^{ème} classe à l'École Municipale de Musique et de Danse et modification de la durée hebdomadaire de travail

19 - Renouvellement du poste d'enseignant Jazz

20 - Renouvellement du poste de chef de projet marketing territorial

21 - Reconduction du poste de médiateur scientifique – Service Culturel

22 - Création d'un poste de gestionnaire instructeur stationnement

23 - Transformation de contrats à durée déterminée de catégorie C en contrat à durée indéterminée de catégorie C : Évolution des conditions d'emploi service périscolaire

24 - Mise en œuvre du service civique dans les services de la ville de Talence

25 - Adhésion au régime d'assurance chômage

RAPPORTEUR Mme MADRID, Adjointe déléguée aux Solidarités et à la Petite Enfance

26 - Convention d'objectifs entre la ville de Talence et le Centre Social de la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPBB)

27 - Convention d'objectifs entre la Ville de Talence et l'association Mix-Cité Centre Social et Culturel de Thouars

RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité publique

28 - Passation d'une convention de coordination entre la Police Municipale et les services de sécurité de l'État

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives

29 - Création du dispositif d'aide au financement du permis B

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni Salle François MAURIAC, le 5 juillet 2021 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON (à partir de la question n° 3), Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS (à partir de la question n° 3), Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (à partir de la question n° 3), Mme LUDLOW (à partir de la question n° 3), M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES (pour les questions n°1, 2 et 3), Mme DE MARCO (jusqu'à la question n° 7), M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER (jusqu'à la question n° 10)

Absents excusés ayant donné délégation : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. JOYON (procuration à M. SALLABERRY pour les questions 1 et 2), M. JEAN (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN pour les questions 1 et 2), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART à partir de la question n° 13), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI à partir de la question n° 8), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI à partir de la question n° 11)

Absents : M. CAZABONNE (pour les questions 1 et 2 et à partir de la question n° 13), Mme DESGUERS (pour les questions 1 et 2), Mme LUDLOW (pour les questions 1 et 2), Mme FRICOT

M. FARGUES a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 juin 2021

M. LE MAIRE : Est-ce que cette séance publique appelle des commentaires de votre part ? Des demandes de modifications ? Non, je n'en vois pas, il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 7 juin 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? Je n'en vois pas, elles sont adoptées, merci.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE OU PRESTATAIRE
N° 1 19/05/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Entre eux deux » le mardi 27/04/2021 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme de Talence. Coût de cession : 2 800 € net de TVA	COMPAGNIE DU REFECTOIRE – Bordeaux (33) INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL - Le Bouscat (33)
N° 2 20/05/21	Souscription de marchés relatifs à l'impression et à la livraison de guides municipaux pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2021. Lot 1 - Guide de la Ville « Cité Guide » - Impression et livraison Montant de la dépense : 23 721,50 € TTC (Montant total offre de base + prestation supplémentaire éventuelle « 3000 exemplaires du plan ») Lot 2 – Guide de la Jeunesse « Cité Môme » - Impression et livraison Montant de la dépense : 836,00 € TTC Lot 3 – Guide de la Jeunesse « Cité Jeunes » - Impression et livraison Montant de la dépense : 4 356 ,00 € TTC	SAS SODAL – Langon (33) SAS SODAL – Langon (33) SAS SODAL – Langon (33)
N° 3 20/05/21	Passation d'une modification à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition, la pose, le paramétrage et l'entretien-maintenance des horodateurs du stationnement en surface de la Ville de Talence, ainsi que la gestion des bases de données liées au stationnement, transférant la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions prévues à une nouvelle entité appartenant au groupe Transdev Park suite au changement de dénomination sociale de la SAS URBIS PARK SERVICES.	SAS TRANSDEV PARK VOIRIE – Saint Ouen (93)

<p>N° 4 21/05/21</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Debout paye » le samedi 12/06/2021 au Forum des Arts et de la Culture et mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts.</p> <p>Montant de la prestation : 1 575,20 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE YAKKA – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 5 26/05/21</p>	<p>Passation d'avenants sur des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie.</p> <p>1 - Marché n° 20/21-2B « Façades pierres et plaquettes » : avenant prenant en compte la réduction de l'épaisseur du parement pierre pour adaptation technique et modification du parement suite à la découverte d'une cavité et le remplissage en pierre massive de la porte garage existante. - Modification du parement pierre : - 14 649,60 € HT - Rebouchage de l'ancienne baie de garage en pierre massive : + 4 527,40 € HT</p> <p>Montant initial du marché : 322 475,40 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 12 146,64 € TTC Nouveau montant du marché : 310 328,76 € TTC</p> <p>2 – Marché n° 20/21-4 « Couverture – Etanchéité » : avenant prenant en compte le remplacement des descentes d'eaux pluviales en zinc existantes des toitures ardoises pour un montant de 1 280,00 € HT.</p> <p>Montant initial du marché : 428 400,00 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : + 1 536,00 € TTC Nouveau montant du marché : 429 936,00 € TTC</p> <p>3 – Marché n° 20/21-7 « Plâtrerie – Faux plafonds » : avenant prenant en compte l'état de certains supports qui nécessitent la réalisation de doublage complémentaire et/ou reprise d'enduit. - Doublage parement plaque plâtre sur ossature : + 2 434,77 € HT - Enduit plâtre sur support existant : + 1 290,00 € HT - Fausse poutre et retombées en plafond : + 2 382,14 € HT - Modification type plafond dans le hall d'accueil : + 660,00 € HT - Doublage pour mur humide salle PS2 : + 2 869,07 € HT</p> <p>Montant initial du marché : 469 246,06 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : + 11 563,18 € TTC Nouveau montant du marché : 471 809,23 € TTC</p> <p>4 – Marché n° 20/21-8 « Menuiseries intérieures – Agencement » : second avenant pour la prise en compte de modifications pour le bâtiment C (fourniture et pose de plats médiums à la suite du décalage des cloisons, de trappes au sol, de trappe plafond, de baguettes en sapins autour des fenêtres) et pour l'ensemble groupe scolaire (moins-value des serrures standards prévues sur les portes intercommunication, fourniture et pose de serrures d'urgence sur les portes de liaison entre classe et salle de plus de 50 personnes (demande du bureau de contrôle).</p> <p>Montant initial du marché : 303 488,74 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 806,64 € TTC</p>	<p>SA CAZENAVE – Bordeaux (33)</p> <p>SAS TOITURES 33 – Saint Médard d'Eyrans (33)</p> <p>SAS MAINVIELLE – Puch d'Agenais (47)</p> <p>SAS LEGENDE ET LUREAU – Sablons (33)</p>

	<p>Montant de l'avenant n° 2 : + 5 986,80 € TTC Nouveau montant du marché : 308 684,90 € TTC</p> <p>5 – Marché n° 20/21-9 « Revêtements de sol – Faïence » avenant prenant en compte : - Fourniture et pose de plinthes droites couloir existant : + 225,00 € HT - Dépose remise au propre et repose de carrelage existant : + 540,00 € HT - Réalisation de réservations + rebouchage pour tapis : + 360,00 € HT - Ajout de 2 tapis complémentaires : + 140,00 € HT</p> <p>Montant initial du marché : 264 401,73 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : + 1 686,00 € TTC Nouveau montant du marché : 266 087,73 € TTC</p> <p>6 – Marché n° 20/21-10 « Peinture – Nettoyage » - avenant prenant en compte les mises en peinture d'un auvent béton et plusieurs murs du bâtiment C dont l'état est dégradé.</p> <p>Montant initial du marché : 125 400,00 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : + 4 561,20 € TTC Nouveau montant du marché : 129 961,20 € TTC</p> <p>7 – Marché n° 20/21-11 « Plomberie – CVC » - avenant prenant en compte : - Déplacement de radiateurs complémentaires : + 3 938,70 € HT - Dévoiement du réseau existant AEP et branchement en provisoire de l'école : + 1 575,50 € HT - Ajout de descente EP : + 5 446,09 € HT - Réseau EU/EV complémentaire phase 1 (sous salle de repos 1) : + 1 003,00 € HT - Changement des robinets « aller » des radiateurs existants sur l'ensemble de l'établissement : + 5 119,00 € HT - Modification des tuyauteries dans la cave sous TGBT : + 1 977,04 € HT - Modification des tuyauteries en phase 4 : + 11 026,69 € HT - Modification de la ventilation en offices et plonge : - 33 522,65 € HT - Suppression départ constant en chaufferie : - 3 788,36 € HT - Modification production ECS en ballon électrique : - 5 971,40 € HT - Modification des CTA double flux (suppression des batteries EC et ajout de batteries électriques externes) : - 173,39 € HT - Modification raccordement radiateur, bouche VMC et plomberie phase 1 classe du fond : + 630,20 € HT</p> <p>Montant initial du marché : 652 800,00 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 15 287,50 € TTC Nouveau montant du marché : 637 512,50 € TTC</p>	<p>EUURL SOLS PRESTIGE – Mazères (33)</p> <p>SARL LTB AQUITAINE – Mios (33)</p> <p>SAS CVC SOLUTIONS – Bègles (33)</p>
<p>N° 6 28/05/21</p>	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel scénique du 15 au 17/06/2021 dans le cadre de la programmation du spectacle « DRAG » présenté au Forum des Arts et de la Culture le 16/06/2021.</p> <p>Valeur du matériel : 20 259,12 €</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)</p>

N° 7 28/05/21	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique du 24 au 25/06/2021 dans le cadre du spectacle « Urban et Orbitch » présenté sur le parvis du Dôme le 24/06/2021. Valeur du matériel : 12 216,90 €	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTURE – Le Bouscat (33)
N° 8 2/06/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Urban et Orbitch » le 24/06/2021 et mise à disposition du parvis du Dôme. Montant de la prestation : 2 321,32 € TTC	COMPAGNIE MICROSILLON – Lasalle (30)
N° 9 3/06/21	Passation d'un marché de gestion et d'entretien de 3 pigeonniers pour une durée ferme allant du 1/07/2021 au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction trois fois un an, soit jusqu'au 31/12/2024. Dépense annuelle révisable : 6 552,00 € TTC	SAS SACPA – Casteljaloux (47)
N° 10 7/06/21	Passation d'une convention en vue de mettre à disposition la salle de quartier « Cauderès » sise rue du Colonel Moll à compter de sa signature par les deux parties.	Mme Christine QUELIER (NOUVEL ESPRIT TALENCE) – Talence (33)
N° 11 8/06/21	Suite à la décision de la commission d'appel d'offres du 17/05/2021 d'abandonner pour cause d'infructuosité la procédure d'appel d'offres ouvert démarrée le 29/03/2021, lancement d'une procédure avec négociation relative à l'acquisition de matériels d'escalade, pour une durée ferme allant de sa date de notification au 10/09/2021, puis renouvelable par tacite reconduction 2 fois douze mois.	
N° 12 9/06/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de 3 jeux de société tous les mois dans le cadre des animations du Café du Dôme.	ASSOCIATION CENTRE LUDILOISIRS – Talence (33)
N° 13 9/06/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « DRAG » du 16/06/2021 et mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 044,00 €	COMPAGNIE DES PETITES SECOUSSES – Talence (33)
N° 14 10/06/21	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de la salle de quartier « Cauderès » sise rue du Colonel Moll à compter de sa signature par les deux parties.	Mme RAMI (TALENCE EN TRANSITION) – Talence (33)
N° 15 10/06/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme Christelle BATAILLE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 10/10/2018.	

N° 16 10/06/21	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique du 29/06 au 2/07/2021 dans le cadre de la programmation du spectacle « Est-ce que je peux sortir de table ? » présenté au Dôme le 1/07/2021. Valeur du matériel : 26 405,23 €	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTURE – Le Bouscat (33)
N° 17 15/06/21	Passation d'un avenant au marché n° 20/24-11 « Electricité CFO/CFA et contrôle d'accès » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps pour le dévoiement des réseaux courant faible vers l'accueil provisoire. Montant initial du marché : 824 225,34 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : 4 304,62 € TTC Nouveau montant du marché : 828 529,96 € TTC	SAS SANTERNE AQUITAINE – Bruges (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

Reçu en Préfecture le 7/09/2021

N° 3 - Information du Conseil – Présentation du plan prévention et sécurité 2020-2026

M. LE MAIRE : Je vais vous proposer mes chers collègues si vous êtes d'accord, au cours de ce Conseil municipal, que l'on ait un débat sur cette présentation du plan de prévention et de sécurité de la mandature.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de regrouper les délibérations qui y sont associées, les différentes personnes les présenteront, il s'agit de :

La délibération n° 13 présentée par M. ERCHOUK, sur la passation d'une convention de protocole de rappel à l'ordre avec le Parquet de Bordeaux ;

La délibération n° 15, présentée par Mme THOMAS-PITOT sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale ;

Et la n° 28 sur la passation d'une convention de coordination entre la police municipale et les services de sécurité de l'État.

Je ne vois pas d'objection, je vais donc pouvoir vous parler du rapport. Je vais commencer par un point, peut-être qui vous aura à tout le moins surpris, ou, je l'espère, satisfaits. C'est de vous présenter un plan dont beaucoup de dispositions relèvent des pouvoirs et des compétences exclusives du Maire, tel que le code général des collectivités territoriales le prévoit. J'ai souhaité que nous ayons un débat ensemble sur ce sujet qui est travaillé depuis de nombreux mois. L'idée est de vous présenter aussi un plan d'ensemble, par souci de clarté. Évidemment, en évitant les communications inutiles, juste factuelles, dépassionnées, du moins je l'espère, et surtout qui illustrent un travail de fond qui a été mené par la Ville et également par l'ensemble des partenaires de la Ville. Vous dire également que ce plan

reprend des remontées et notamment des remontées du terrain que nous avons au travers de nos concitoyens et bien sûr, la remontée des forces armées, notamment la police nationale. Aujourd'hui, il fallait passer à une étape supérieure, ou tout simplement exposer publiquement tout ce travail préparatoire. Encore une fois, je crois que ce genre de débats, comme beaucoup d'autres, mais en tout cas, celui-là, ne nécessite surtout pas de dogmes ou d'orientations qui ne sont pas forcément visibles dans différentes étiquettes politiques des Maires, mais simplement présenter un plan global qui vise à clarifier certaines choses et à accompagner un besoin qui est très fort. Je voudrais d'abord saluer et remercier vivement, l'ensemble des services qui ont œuvré, d'un point de vue administratif, avoir une mention particulière pour Pierre-Étienne BROUTÉ, le chef de cabinet qui a pris la responsabilité depuis le mois de juillet et de Nicolas ALLEMANDOU en tant que directeur de la tranquillité publique, qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des collègues élus, vous-mêmes mes chers collègues de la majorité notamment. Bien sûr, on va parler ce soir avec Mathieu, avec Salem, avec Gérald, on va parler avec Laetitia, mais comme il est indiqué dans le rapport que l'on vous a mis, je voudrais aussi saluer le fait que vous ayez un rapport circonstancié, ce n'est pas qu'une délibération. La prévention de la délinquance et l'ensemble de ces choses-là, ce n'est pas qu'une affaire de police ou qu'une affaire de tel ou tel domaine, c'est bien l'ensemble des politiques publiques menées par la municipalité, pour ce qui nous concerne, qui doit être la clé de voûte et les éléments de réponse à ce problème qui est complexe, évolutif, et évidemment si je vous présente ce soir, avec mes collègues, un plan global, il ne s'agit pas de faire un plan qui sera gravé jusqu'en mars 2026, mais bien évidemment, des intentions, des actes concrets, mais aussi une capacité à pouvoir s'adapter.

Aujourd'hui, il me paraît important de vous le présenter en trois parties :

D'abord de rappeler, peut-être de réaffirmer, celles et ceux qui font la sécurité et la tranquillité à Talence et pas forcément, d'ailleurs, qu'à Talence ;

Deuxième point : quel est l'état de la délinquance à Talence ?

Et enfin à chaque fois, vous présenter les actions que nous comptons mener.

Sur le rappel de l'évolution et des missions et du rôle de chacun, vous rappeler, mais vous le connaissez bien évidemment, l'article 111-1 du code de la sécurité intérieure qui rappelle et réaffirme que l'État est le garant de la sécurité publique. Cette sécurité publique est exercée à travers la police nationale, la gendarmerie, la douane, toutes les administrations évidemment, les Parquets et les juges sont des acteurs primordiaux de cette sécurité. Cette sécurité, on a eu souvent l'occasion de le rappeler, je pense que l'on sera tous d'accord là-dessus est et doit rester une fonction régaliennne. Mais l'État n'agit pas seul, pas plus dans cette politique que dans d'autres. Il interagit avec les collectivités territoriales, leurs différents niveaux, les partenaires institutionnels, mais également les partenaires privés. Parmi ces acteurs figurent les Maires, le Maire, en l'occurrence qui est OPJ – Officier de Police Judiciaire, mais qui détient aussi, statutairement, des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité sur le territoire communal. J'ai envie de dire enfin et peut-être surtout, le Maire a un rôle particulier, que j'exerce très fréquemment, même si les réunions globales sont espacées dans le temps, compte tenu du nombre de personnes qu'elles réunissent, c'est la coordination de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire

communal, au travers d'un très bel outil : le CLSPD – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui réunit : la Préfecture, le Département, le Parquet, la police nationale, la police municipale, l'Éducation nationale, la médiation, la prévention, les associations, les services municipaux, les bailleurs, les commerçants... et dans cette instance politique, la majorité comme la minorité sont représentées. On distingue deux types de CLSPD, les CLSPD en session plénière, celle que l'on a réunie fin mai, et évidemment des cellules de veille, des CLSPD restreints qui sont sur des sujets, des thématiques ou des territoires donnés, qui sont eux réunis un peu plus fréquemment.

Les missions qui sont données aux Maires, à leurs services, on pourra tous être d'accord, sur le fait de dire que les missions des villes ont, au cours du temps, singulièrement évolué. Et évidemment, la fonction de police municipale, mais pas que celle-là, a évolué dans le temps. Aujourd'hui, on peut voir dans le rôle de cette évolution de la police municipale, c'est que la police nationale est de plus en plus en difficulté, pour répondre aux missions de police du quotidien et de proximité. La délinquance évolue vite, des efforts ont été fournis. Je voudrais, par exemple, saluer, comme beaucoup, l'arrivée désormais pérenne d'une demi-compagnie de CRS et sur l'ensemble aussi de la réorganisation territoriale qui est en cours de conduite par le DDSP sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, cette police municipale est de fait, plus sollicitée. Elle est, pour beaucoup, la troisième force de sécurité intérieure au même titre que la police et la gendarmerie nationale. Et de fait, et c'est valable pour toutes les villes, nos policiers municipaux, beaucoup de nos fonctionnaires, mais singulièrement nos policiers municipaux deviennent et sont devenus des primo-intervenants sur des faits de délinquances qui vont de la simple incivilité aux actes, hélas, les plus graves.

Face à cela, il y a des postures politiques différentes qui consistent à dire : « Ce n'est pas à moi, c'est à l'État. » Nous, nous croyons que si ces rôles et ces responsabilités doivent être rappelés, et encore une fois, c'est un continuum de sécurité, il faut que cette collaboration, en tout cas les mairies, c'est comme cela que j'entends conduire notre action, apportent une force contributive et non supplétive à cette mission exercée par l'État. Parce que finalement, il y a une situation, c'est qu'aujourd'hui, la situation qui est endurée par les Talençaises et les Talençais, par l'ensemble des métropolitains, on pourra toujours se comparer et trouver moins bien, évidemment, elle nécessite des actions fortes et une réponse adéquate.

Quel est l'état des lieux de la délinquance à Talence ? D'abord de vous rappeler, de rappeler à l'ensemble des participants que les statistiques et les évolutions de statistiques ont été transmises par M. le Commissaire, lors du CLSPD du 27 mai dernier. Évidemment, la première question est : quel est le chiffre ? Quelle est l'évolution ? Je vous rappelle que la convention qui nous lie avec la police et qui établit des liens de confiance entre la police et le Maire et donc, son Conseil municipal, rend confidentielle la transmission des statistiques précises et de leur évolution numérique précise. Néanmoins, le Commissaire a donné des évolutions et je vous rappelle et je rappellerai toujours qu'indépendamment du Conseil municipal avec sa publicité légale, il peut y avoir des points particuliers qui sont couverts par le sceau de la confidentialité qui peuvent nous permettre d'échanger. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on observe à Talence, une évolution qui est strictement comparable, voire même, dans certains cas un peu meilleure, à ce qu'il se passe sur le territoire métropolitain. Quelle est-

elle ? Les actes les plus violents, je parle notamment des coups et des blessures volontaires, des homicides sont plutôt en diminution. Et avec un nombre très modéré. Notamment, c'est le cas des violences sur les personnes. En revanche, et là encore une fois, comme pour l'ensemble du territoire métropolitain, la délinquance d'appropriation : les cambriolages, les vols à la roulotte, les trafics de stupéfiants, les incivilités, elles, augmentent. On peut dire qu'à partir de l'année 2016... 2015/2016, il y a sur notre territoire, sur notre aire métropolitaine, une vraie dégradation avec une augmentation significative de ces faits. Cette photographie est statistique, elle ne reflète, à mon avis pas, la réalité, toute la réalité finalement. Il y a beaucoup de faits qui sont remontés par des acteurs qui ne font pas l'objet et n'ont jamais d'ailleurs fait l'objet d'un signalement à la police et donc, d'une statistique officielle. Puisque, dans certains cas, notamment pour des raisons d'assurances, ou tout simplement, parce que le fait, parfois, est passé, les gens n'appellent pas le 17 ou les services de police. Je pense que les remontées que l'on a des commerçants, celles que l'on a eues également, des Conseils communaux, sur les rodéos, les cambriolages, les bris de vitres ne sont pas à la hauteur de la réalité statistique. Ça ne veut pas dire que les statistiques sont faussées, ça veut dire simplement que les chiffres et les évolutions que l'on a qui comparent une situation qui est comparable sont en deçà de la réalité de ce qui est observé par nos concitoyens. On est clair, on reste une agglomération à la délinquance maîtrisée, qui peut encore emprunter le chemin de revenir à des niveaux beaucoup plus calmes, ce qui était connu il y a encore 5 à 10 ans. Mais, ceux qui disaient à une époque qu'il n'y a qu'un sentiment d'insécurité, aujourd'hui, ce n'est pas un sentiment, il faut assumer clairement que les conditions de sécurité sur notre territoire en ville se sont très sensiblement dégradées. Cette délinquance ne touche aucun quartier plutôt qu'un autre.

Il y a des typologies différentes. Il y a des endroits difficiles, d'autres qui le sont moins, mais on voit bien cette évolution de jour en jour, de semaine en semaine. Considérer que cette délinquance serait affectée à un seul quartier, c'est mentir. Aujourd'hui, la délinquance touche l'ensemble des quartiers de Talence. Évidemment, la crise sanitaire a exacerbé les tensions, mais il faut aussi raison garder, on disait à une époque : « Ce n'est pas Chicago », alors, c'est Chicago des années 30, on n'est pas non plus dans un territoire non républicain, il y a des faits qu'il ne faut pas masquer, il est des situations qu'il faut combattre, mais on reste encore avec une situation qui est maîtrisée, mais qui est inquiétante. Rappeler également, et on en a souvent parlé que l'analyse qui a été faite par le commissaire, sur les cinq dernières années, démontre qu'il n'y a aucune preuve statistique entre la délinquance de jour ou de nuit. D'abord, parce que le jour et la nuit ne sont pas à la même heure en été ou en hiver. Deuxième chose, parce qu'il y a tout un tas de faits dont l'heure exacte de commission n'est pas forcément connue, ce qui est sûr, c'est que l'on n'observe pas de corrélation entre la nuit et le jour, avec des statistiques qui démontre toujours, un fait que la plupart des faits que je viens de vous exposer sont plutôt commis le jour, même s'il y en a la nuit. Face à cela, on va revenir sur le sentiment, aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui m'ont remonté leur sentiment plus fort la nuit. Et donc, il y a d'autres solutions à trouver, il faudra en discuter, mais statistiquement, dire que c'est lié à la nuit ou autre chose, c'est inexact, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le commissaire qui a les chiffres. Et sur le sentiment, c'est quelque chose qui est important, parce qu'il y a des comportements qui changent et il ne faut pas les balayer d'un

revers de la main en disant : « Ce n'est pas statistique », c'est qu'il faut peut-être trouver d'autres solutions que celles que je vais vous présenter ce soir.

Aujourd'hui, on est début juillet 2021, on n'a pas attendu, collectivement depuis de très nombreuses années, des actions sont menées par la Ville. Je voulais quand même rappeler, mettre un coup de projecteur de respect vis-à-vis de ce qui est fait. Je voudrais parler des médiateurs municipaux, on va en parler tout à l'heure qui sillonnent les différents quartiers, ça représente entre 100 et 150 personnes rencontrées chaque jour par les médiateurs aujourd'hui, sur tous les quartiers, il n'y a pas que le quartier politique de la Ville qui est là-dessus. Cette remontée atteste aussi de quelque chose de très important, c'est l'âge moyen des faits de primo-délinquance qui a tendance à s'abaisser avec une délinquance de plus en plus juvénile et cette remontée là-dessus. Les ASVP, on a parlé des policiers qui font respecter les règles de stationnement, mais qui aussi participent à la sécurité. La brigade anti-incivilité qui a un peu moins d'un an que l'on a créée pour tout ce qui est fait du quotidien : l'occupation du domaine public et aussi quelques cas répréhensibles. Et puis, évidemment, notre police municipale et nos agents qui patrouillent chaque jour ouvré de la semaine. Il ne faut pas considérer qu'avant, il n'y avait rien et qu'aujourd'hui « vous allez voir ce que vous allez voir », et il faudra aussi assumer le fait qu'il n'y a pas de baguette magique dans ces problématiques-là. En revanche, aujourd'hui, des choses ont été faites, des choses faites récemment et je voulais évidemment le saluer. Ce travail est municipal, mais il est partenarial. Il n'y a pas que la Ville, il y a les autres institutions, ce qui est fait par le Département, ce qui est fait par les associations partenaires et d'une façon générale par les bénévoles des associations, tout le monde participe à cette politique publique de prévention de la délinquance. Le CLSPD que l'on a réuni là-dessus a démontré plusieurs choses.

D'abord, il a déterminé un certain nombre de priorités. Ce n'est pas le Maire qui les détermine, même s'il coordonne, c'est ce qui a été déterminé, on est au nombre de six :

La lutte contre la délinquance d'appropriation. Et notamment, pour être précis, les vols par effraction d'habitations, les commerces et les vols dans les véhicules ;

La lutte contre les nuisances à la tranquillité, en particulier les rassemblements liés aux trafics de stupéfiants générant un fort sentiment d'insécurité ;

La lutte contre les incivilités et les atteintes au cadre de vie, avec une remontée importante sur les rodéos par exemple ;

La prévention des violences scolaires et les risques d'errance délinquante des jeunes. Évidemment, les contraintes particulières qui sont appliquées depuis 1 an ½ n'ont pas été dans le sens d'apaiser ces violences ;

La prévention des conduites addictives, générant des troubles de la sécurité publique ;

Mais également, et enfin, la sécurisation de l'espace public et la prévention routière, avec cette délinquance qui s'exerce 7/7 et 24/24.

Aujourd'hui, je vous présente ce plan et il est collaboratif, ce plan est multipartenarial et ce n'est pas une vérité de juillet 2021, c'est une vérité d'analyse au terme d'un an et il faudra, évidemment, l'adapter au fur et à mesure des mois. Ce plan, qui vaut pour la mandature, a trois axes :

L'axe n° 1 qui est sûrement la mère de toutes les batailles, c'est le renforcement et la diversification de nos actions de prévention et de médiation. La meilleure des délinquances, c'est celle qui ne sera pas générée, parce que toutes les forces que l'on pourra mettre après sont des forces qui viendront essayer de combler certains manques, mais en aucun cas, pouvoir répondre à toutes ces choses-là. Je voudrais dire prévention et médiation, parce que je pense qu'il faut aussi rappeler que la priorité dans cet ordre-là, c'est d'abord la prévention, la médiation venant en appui, en soutien de ce qui est fait par les acteurs de la prévention. La médiation pouvant mettre des pansements, réparer des blessures, mais ne pouvant intervenir que sur certains faits qui n'ont pas trouvé leur réponse au travers des actions de prévention. Cette médiation, elle est finalement récente, elle a trouvé sa place et je crois que tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui, qu'elle a plus que trouvé sa place, elle a trouvé sa place d'un point de vue institutionnel et elle a trouvé aussi sa place en termes d'humains et c'est peut-être le plus important. Ce service est tout jeune, il a été créé en 2018, c'est une réflexion qui avait été engagée par mon prédécesseur, Monsieur le Sénateur, à l'époque : « Qu'est-ce que c'est que ce nouveau service ? Est-ce qu'on en a vraiment besoin ? » Et aujourd'hui, on sait que ce service est indispensable. Il est indispensable, même si statistiquement, c'est compliqué, puisque par définition, ils empêchent des axes qui n'auront jamais lieu et j'ai envie de dire : « Tant mieux », mais toute l'année, y compris dans des moments un peu plus chauds de l'année, je pense notamment à ce qu'il s'est passé le 31 décembre, on ne peut que se féliciter d'avoir ce service de quatre médiateurs sociaux. 2018 : 2 médiateurs sociaux, 2019 : 2 de plus, on avait doublé le service.

Et ces médiateurs ne sont pas que sur le quartier politique de la ville de Thouars, ils interviennent sur Raba, sur Crespy, sur Santillane, sur le domaine universitaire, dans les quartiers nord. Encore une fois, il y a des financements particuliers pour le quartier politique de la Ville, mais la politique de la Ville est d'étendre ce travail partenarial avec l'ensemble des partenaires. Je pense notamment au partenaire Département et bien dans l'ensemble des quartiers. Cette professionnalisation se poursuit, avec un engagement simple et quelques actions concrètes, puisqu'on est là aussi pour parler du concret. D'abord, c'est d'organiser cette fonction qui s'est progressivement professionnalisée. C'est la création d'un poste, donc, l'augmentation de 25 % des moyens, puisqu'on est passé de 4 à 5, la création d'un poste de chef de service, pour améliorer la coordination et le renforcement des actions de terrain.

La deuxième chose dans cette prévention, c'est aussi créer ou dans certains cas, recréer des lieux ressources et de discussions. Des lieux municipaux et je tiens beaucoup à ce terme. Et notamment, à Raba, ça sera le cas, je pense en fin d'année 2021, avec une maison communale qui va ouvrir ses portes à Raba. On aura l'occasion d'en rediscuter. Pour l'instant je dois rencontrer les partenaires notamment de Mix-Cité qui ont travaillé sur le projet Raba demain et Crespy. À terme, il y a, on le sait, des besoins très particuliers, mais aussi avec de

très belles histoires, avec des jeunes, par exemple, qui récemment, sont venus me porter leurs projets. Mais pas que là.

Il y a également des actions de prévention à faire dans le quartier nord de la Ville. Je voudrais citer aussi des cas particuliers de Boris DIAW et de Médoquine et quand je dis que c'est le Maire, ce sont les maires, on a par exemple, avec la maison de quartier du Tauzin, avec le Maire de Bordeaux et le Maire adjoint de Bordeaux qui s'occupe du Tauzin à créer les conditions d'un dialogue avec cette structure. Et puis au travers de l'ensemble de nos services que je salue, c'est compliqué, parce qu'ils sont un peu tous réunis, mais je les embrasse du regard, c'est le renforcement du lien avec les associations, en prévoyant, des actions dans les conventions d'objectifs, à travers le CLSPD. Nos conventions, aujourd'hui, doivent être revues beaucoup plus régulièrement et adaptées à ce que l'on trouve en 2021, puis en 2022, puis en 2023. Ce sont des actes juridiques, bien évidemment, mais il faut, et c'est ce que l'on est en train de faire, cet été, qu'il y ait des actions sur différents quartiers, dans le nord, à Crespy, à Raba, qui ne sont jamais déroulées. Ce ne sont pas des actions sur un quartier. L'idée, c'est que la Ville bénéficie et soit irriguée à travers un programme estival que l'on a souhaité très renforcé pour remettre de l'humain, aussi. Parce que ce n'est pas avec un City Stade, même si c'est un superbe outil, je crois et nous croyons tous fondamentalement au pouvoir de l'humain, de nos associations et des services municipaux comme le CCAS. Je ne vais pas vous faire l'inventaire à la Prévert de toutes les actions, il y en aura des dizaines et des centaines, mais je voulais faire le lien.

Des actions alternatives, il y a en a d'autres. Le rappel à l'ordre, également, est une mesure qui est éducative, qui est adaptée aux mineurs ou aux jeunes majeurs. Évidemment, on nous dit souvent : « Mais non, ça ne sera pas efficace », ce n'est pas vrai, le rappel à l'ordre, dans certains cas, pas dans tous, peut permettre, dans cette délinquance de plus en plus juvénile, en dialogue aussi avec la cellule familiale et amicale de pouvoir rappeler ce qui est possible et ce qui n'est pas possible.

Le Maire n'est pas seul dans ses rappels à l'ordre, il est aussi accompagné d'un partenaire éducatif, d'un partenaire social, d'un partenaire de l'emploi, par exemple. Concrètement, on demandera le renforcement de nos travaux d'intérêt général et l'ouverture d'une réflexion sur l'accueil de ces TIG pour les mineurs. Vous donner un chiffre, celui-là est municipal, je peux le communiquer : depuis 2016, 38 TIG ont été mis en place, donc en 5 ans au sein de la Ville de Talence. C'est à la fois beaucoup et pas beaucoup. Je rappelle qu'il en va des TIG comme de n'importe quelle autre chose, pour moi, il n'y a pas d'objectifs statistiques, il faut que l'on soit capable d'accueillir ces jeunes et ces moins jeunes dans des conditions décentes pour l'accompagnement. Si c'est juste pour exécuter un TIG, ça n'aura aucune valeur et à la fin, aucune efficacité. Je voudrais aussi remercier les services qui nous aident pour cela, je pense notamment aux services sociaux, aux espaces verts, au CTM, au service des sports qui sont les principaux services d'accueil. Ce travail, on le fera avec l'ensemble des partenaires, je vous ai parlé des associations, des centres sociaux, les associations qui œuvrent pour la jeunesse, Ludiloisirs, le CAJ et tant d'autres qui œuvrent avec nous.

L'autre chose dans ce volet de prévention, c'est le renforcement d'un lien indispensable entre la police et les citoyens. De vous rappeler que depuis 2008, ce n'est pas récent, un agent de liaison entre la police nationale et la Ville est affecté à la direction de la sécurité et de la tranquillité publique. Cette personne que vous connaissez toutes et tous prend contact avec tout sujet de sécurité et il entretient des liens opérationnels, rapides, hebdomadaires avec l'ensemble des forces de la police nationale, mais également les services internes. Chaque agent de cette direction va continuer à traiter avec la plus grande attention les remontées de la population. Parce qu'on sait que ce baromètre est très important. Qu'il s'agisse de troubles mineurs, jusqu'aux incivilités, voire aux actes de délinquance les plus graves, c'est très important de maintenir ce lien, je parlais de statistiques, ce lien se fait aussi avec des gens qui ne s'expriment pas sur les réseaux sociaux. Il se fait avec des gens que l'on ne voit pas forcément dans nos réunions de quartier, il se fait au travers de cette remontée des élus, des élus du secteur, des agents de quartier et d'une façon générale qui aussi remontent ces différents faits. De manière aussi à apporter une réalité par rapport à ces faits, ça veut dire ne pas se masquer ou détourner le regard, mais aussi de rappeler l'état dans lequel on se trouve aujourd'hui, d'un point de vue de la délinquance et que je vous ai exposé tout à l'heure. Il faut à travers ce lien pour les citoyens renforcer la coopération fonctionnelle entre la direction et la sécurité. C'est la raison pour laquelle les réunions qui étaient mensuelles, vont passer bimensuelles avec des points à régler sur des sujets précis, entre notre directeur, le chef de cabinet et la police nationale pour être en capacité, le CLSPD ne se réunit pas tous les jours, de pouvoir remonter quand il y a des faits, on sait qu'il y a des vagues dans certains quartiers et dont c'est être capable de réagir plus vite, de façon ciblée. Cette opération, on en a eu quelques prémices, il y a quelques semaines maintenant, c'est aussi mettre en place des opérations conjointes et régulières sur l'ensemble du territoire de la Ville entre la police nationale et nos forces de police municipale et enfin, l'ouverture, d'une réflexion sur une sorte de police intercommunale.

Il est des territoires qui dépendent de plusieurs juridictions administratives, je pense par exemple au campus, sur lequel, avec une réflexion avec la Ville de Gradignan ou la Ville de Pessac, sans créer une unité juridiquement intercommunale, puisque vous le savez, on en a souvent discuté avec M. le Sénateur, la loi interdit aux conglomérats de plus de 80 000 habitants, de pouvoir créer une police intercommunale, mais à la rigueur, la structure juridique importe peu, l'essentiel est comment on fait sur nos territoires limitrophes pour que les actions entre les différentes polices et entre les différentes polices municipales soient plus efficaces. Nous renforcerons l'îlotage, je rappelle que nos forces de police, comme nos ASVP, comme l'ensemble de nos agents, font de la prévention, font de la communication et remontent d'autres problèmes que la délinquance. Donc, l'îlotage des policiers municipaux et des ASVP va être renforcé avec notamment, un accent mis sur les patrouilles pédestres et avec d'autres moyens de déplacement doux, mais des patrouilles pédestres, au contact des habitants et des commerçants avec aussi la création de patrouilles communes entre les ASVP et la police municipale. Voilà pour le premier axe de cette partie prévention. On pourrait y passer 4, 5, 10 heures sur juste cet axe-là, mais j'ai voulu être très concret dans les faits et rappeler toute l'importance de ce premier axe, mais si peut-être que le débat portera sur d'autres.

Le deuxième axe, c'est l'extension de la vidéoprotection, je vous rappelle que la Ville s'est dotée en 2019 de 7 caméras de vidéoprotection. Au terme de l'expérience, on en avait parlé lors de la mise en place, on est sur deux ans, on va considérer que l'on a eu une activité « nominale », jusqu'au premier confinement de mars 2020. L'expérience est claire, efficace et concluante. Aujourd'hui, ces caméras aident à la résolution des enquêtes de police et pas que de la police, des douanes et d'autres instances titulaires des pouvoirs régaliens de l'État. Le travail de diagnostic a été engagé avec la DDSP, qui démontre que ces 7 caméras étaient un premier effort, pas simple à mettre en œuvre, je rappelle que l'on ne met pas de caméra n'importe où, ce n'est pas le Maire qui dit : « On met là, on met là », c'est la préfecture qui détermine, en fonction des remontées de terrains, où l'on installe ces caméras. Le travail du diagnostic, c'est qu'il faut aboutir à un maillage plus important du territoire et il faut installer plus de caméras pour répondre à un double objectif : couvrir l'ensemble des axes et des carrefours stratégiques de la Ville et les lieux de remontées des incivilités les plus importantes. C'est la raison pour laquelle, la décision qui vous est proposée aujourd'hui, même si, encore une fois, le vote sera peut-être à la fin, sur un marché public, mais autant, au moins que chacun prenne ses responsabilités et donne ses éléments, c'est que le nombre de caméras déployé va augmenter significativement pour s'établir à entre 30 et 40 caméras de vidéoprotection. En fonction, encore une fois, ce n'est pas le Maire qui va le déterminer, c'est le travail de la DDSP, et aussi, bien évidemment, des contraintes d'installation pour le génie civil principalement. Avec ce nombre, Talence sera dans la moyenne des villes de sa strate et des villes comparables. Certaines font plus, certaines font moins. L'idée n'est pas de dire que l'on installe des caméras pour avoir des caméras, mais parce que ça a été efficace et que ça a été prouvé. Je rappelle que l'exploitation et la doctrine de ces caméras sera et demeurera de la vidéoprotection, c'est-à-dire une conservation pendant un temps non changé des images stockées dans un local avec différentes choses, respectueux de tout ce qui est CNIL, RGPD... je dis, etc. pour vous dire que tout cela est très surveillé et c'est tout à fait normal.

En revanche et là encore, c'est pareil, une utilisation d'opérateurs assermentés sera possible, notamment dans le cadre de la sécurisation de grands événements, c'est-à-dire la capacité qu'a la police, comme celle de Bordeaux de pouvoir prendre la main, lors de grands événements, comme ODP, comme le Décastar, mais on restera sur la vidéoprotection. La différence avec d'autres villes, c'est le cas de Bordeaux, c'est le cas bientôt de Pessac, c'est, à ce jour, la création d'un centre de surveillance urbaine, c'est-à-dire des agents présents constamment, devant les caméras. Et donc, en faisant de la vidéosurveillance et pas de la vidéoprotection, n'a pas été avérée comme étant nécessaire à ce jour, par la DDSP.

Vous dire, ce n'est pas obligatoire, mais nous l'avons souhaité, que les conditions seront précisées au sein d'une charte déontologique, ce que font d'autres villes, sur la vidéoprotection et qui prévoira, comme on l'a toujours fait, indépendamment du Covid, la présentation d'une information annuelle au Conseil municipal, sur l'utilisation du dispositif. Je m'adresse encore une fois, à mes chers collègues de l'opposition, les Conseils municipaux sont un lieu de démocratie de base et évidemment, il est des choses, sur lesquelles, avec la majorité et aussi avec quelques représentants de l'opposition, des débats couverts par la confidentialité pourront vous permettre d'y voir plus clair, sur ce qu'on peut se dire entre nous

que l'on ne sort pas, ça vous permettra d'avoir une meilleure vision que le Conseil municipal sur lequel, je vous l'ai dit, le Maire ne peut pas exposer un certain nombre de choses. Non pas que je veuille les cacher, mais tout simplement, c'est la loi. Enfin, et ça nous a été remonté, ces caméras, on va les installer sur les carrefours stratégiques, mais on sait que l'on fait souvent face à des contraintes fortes. Et ces contraintes nous ont conduits à vouloir mettre en place des caméras mobiles. C'est-à-dire que l'on va étudier cette flotte, il ne s'agit pas de les acheter aujourd'hui. C'est-à-dire que quand on aura des actes répétés dans un quartier, la capacité que l'on aura, indépendamment des choses, de pouvoir se déployer dans certains quartiers. Je vous rappelle que ces caméras ne sont utilisées que par des forces d'enquête, la municipalité n'y a pas accès, pas plus le Maire que n'importe qui d'autre, si ce n'est que des gens qui ont été assermentés par quelque chose qui est très contrôlé. Voilà pour l'axe deux.

Le troisième axe, c'est le renforcement de la police municipale. Je vous en ai parlé tout à l'heure, et je le rappelle, il n'y a pas de substitution à l'État. Il y a un élément de collaboration avec les services de l'État. Et en tout cas, de réponses aux besoins des Talençaises et les Talençais. C'est ce qui doit nous animer. Aujourd'hui, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont elles et eux, puisque nous avons une police municipale, désormais, féminine, pas beaucoup, mais statistiquement autant que les autres polices et on peut souhaiter une féminisation de la police municipale. Ils se retrouvent, aujourd'hui, primo-intervenants sur la quasi-totalité. Là-dessus, on peut dire : « C'est à l'État » et on le fait. L'ensemble des Maires au niveau métropolitain a demandé aux différents gouvernements, ça ne date pas de celui-là, ni de celui d'avant, ni même celui encore avant, ça date d'entre dix et quinze ans, de pouvoir augmenter significativement les forces de police sur le territoire.

Cette présence, on la renforce, parce que c'est un diagnostic qui avait été fait et parce qu'aussi, c'est un engagement de campagne et c'est un nouvel engagement de campagne qui va être tenu, puisqu'il y avait une première décision en 2018, nous avons positionné les îlotages de la police municipale, c'est toujours le cas aujourd'hui, jusqu'à 21 heures. Ça avait apporté un vrai plus, mais il nous faut désormais aller plus loin, pour couvrir un certain nombre de champs. Encore une fois, ce n'est pas le champ de la grande délinquance, mais qui est ce champ un peu particulier dont on entend souvent parler : « J'appelle, mais personne ne vient ». L'idée, ce n'est pas avec un équipage de 2 ou 4 personnes que l'on va résoudre les problèmes de 45 000 habitants. Je le dis toujours et je le dirai tout le temps, il y aura toujours, malheureusement, des faits de délinquance, il faut l'assumer, par contre le fait de rester sans réponse, là, par contre, c'est inacceptable.

Je vous propose aujourd'hui de vous exposer le doublement des effectifs de la police municipale qui va donc passer de 9 agents à 18 agents. Non pas doubler, parce que c'est comme ça, mais tout simplement pour pouvoir assurer un horaire beaucoup plus important, ce qu'ont fait d'autres villes depuis quelque temps maintenant et d'autres depuis un moment, c'est 7 jours sur 7, jusqu'à 1h du matin, du lundi au dimanche. Encore une fois, le 17 demeure, la police qui sera appelée, c'est la police nationale, mais, la police municipale aura la capacité d'aller sur un théâtre dans le respect de la répartition des fonctions, qui sont exactement identiques à celles que l'on a aujourd'hui, il n'est pas question d'en changer la moindre virgule.

Ce doublement est un choix fort, d'autres villes l'ont fait avant nous, des villes le font plus tard, d'autres ne le font pas le dimanche... en tout cas, ce qui est sûr, c'est que c'est quelque chose de très important. Je vous l'ai dit tout à l'heure, ce plan est sur le mandat, il ne s'agit pas de dire que dès demain matin, le doublement sera fait, que les caméras seront installées. Il va nous falloir deux ou trois ans pour pouvoir monter en puissance. Aujourd'hui, on est sur ces objectifs-là, mais recruter dix policiers municipaux ne se fait pas en une fois, les effectifs ne doublent pas d'un claquement de doigts, pas plus pour les effectifs de la police municipale que n'importe quel autre service de la Ville et donc, on va le faire progressivement. L'idée est de commencer, jusqu'à 1h du matin et les patrouilles de nuit, dès l'année 2022, pas 7/7, pas jusqu'à 1h du matin constamment, mais de pouvoir montrer ce chemin-là. Ce chemin-là nécessite d'assurer des patrouilles, donc, de faire des recrutements, mais également, et c'est l'objet de l'une des délibérations tout à l'heure, revaloriser leur rémunération, pour intégrer la disponibilité, une prise de risque supplémentaire, vous le verrez tout à l'heure, on pourra en discuter, même s'il y en aura une deuxième dans le cadre des négociations qui seront conjointes au RIFSEEP, les policiers étant traités comme les autres agents de la collectivité. L'idée est tout simplement de s'aligner sur l'ensemble des polices municipales, puisqu'aujourd'hui, la police de Talence est celle qui, d'un point de vue ISMF est la plus basse de toutes les autres polices municipales de l'Agglomération. Donc, ni plus ni moins, que d'être dans la conformité. Il y a quelques années, on avait posé la question à ces policiers, la question de l'armement : la question de l'armement légal avait été posée. À cette époque, moi, j'ai toujours dit et je n'ai d'ailleurs pas changé d'un iota, je pense que tout le monde pourra avoir son avis, je pense qu'il n'y a qu'un policier municipal pour savoir ce qu'est être policier municipal. C'est bête à dire, mais il faut simplement reconnaître ça. Ces policiers municipaux, aujourd'hui, sont inquiets.

Je suis allé les voir en tant que patron, bien évidemment et pour leur poser la question de leur équipement. À l'unanimité, et sans le Maire, puisque c'est un travail qui a été mené par le service, loin du Maire, ils ont fait état de ce que je vous ai dit aujourd'hui. C'est-à-dire : « Oui, aujourd'hui, on est primo-contractant, oui le soir, pas jusqu'à 1h du matin, le soir, on se sent de plus en plus en insécurité, y compris la journée ». Et donc, ils m'ont fait la demande d'être armés ce que l'on appelle « létalement », reste à savoir si certaines armes ne sont pas parfois létales non pas directement, mais peuvent l'être indirectement. Vous le savez, aujourd'hui, ils ont un taser, un pistolet à impulsion électrique pour parler français qui équipe une des personnes de la brigade sur deux. Aujourd'hui, c'est un effet qui a été dissuasif depuis deux ans, il n'y a pas eu une seule utilisation, si je me souviens bien, mais je crois bien m'en souvenir, de ce taser. Aujourd'hui, leur réponse a été favorable et unanimement favorable à l'armement légal. Je voudrais vous rappeler quelque chose, mes chers collègues, et là aussi, c'est statistique, parce que ce n'est pas une décision, c'est une décision prise par le Maire qui n'a pas vocation à être débattue, mais j'ai trouvé mieux de tout exposer, c'est qu'aujourd'hui, en France, 81 % des policiers municipaux sont armés. Cette arme pouvant être létale ou « non létale » notamment les PIE. 81 %, ce n'est pas moi, qui vous le dis, je l'ai lu dans un rapport d'octobre 2020, de la Cour des comptes. C'est le chiffre 2019 et 57 % de ces mêmes policiers municipaux, sont armés létalement. C'est-à-dire que plus d'un policier municipal sur deux en France est armé létalement. Quand on compare la situation girondine, avant la

décision de Pessac qui nous a précédés, je vous invite d'ailleurs, à regarder les étiquettes politiques des polices qui sont armées, vous y verrez toutes les étiquettes ou à peu près toutes. Ce n'est pas une question de choix politique ou dogmatique, c'est une question de choix par rapport, tout simplement, à une remontée ou un choix réfléchi lourd de conséquences. Évidemment, ce chiffre en Gironde, il est plus faible, mais la délinquance en Gironde où l'estimation était plus faible, je fais appel à un interlocuteur que l'on avait rencontré avec M. le sénateur, il y a quelques mois, qui disait : « La question n'est pas de savoir si les policiers municipaux devront être armés, mais de savoir quand. » Encore une fois, ce n'est pas une décision facile, c'est une décision qui est lourde. Je rappelle que pour être armé légalement, il faut une formation, formation très dure, ce n'est pas parce qu'on le veut qu'on l'obtient. Il faut aussi la recycler, cet armement légal sera un armement « classique », c'est-à-dire une arme de catégorie B, ce que l'on appelle les armes de feu de poing, avec des conventions de centre de tir et également, ce que l'on appelle des séances régulières d'entraînement, vous l'avez vu de GTPI (Gestes Techniques Professionnels d'Intervention) de self défense, pour ne pas parler dans la langue de Molière. Ces policiers nous ont demandé également, quelque chose qui va être obligatoire pour la police nationale et qui a fait ses preuves d'un point de vue prévention, c'est de les doter de caméra piéton. Les policiers municipaux seront donc toutes et tous dotés de caméras piéton. Évidemment, la convention avec la police nationale et le plan de formation des agents seront adaptés en conséquence. Une décision prise en juillet 2021 ne pourra pas s'appliquer avant plusieurs mois, puisqu'il faut des conditions de stockage d'armes, de formation, et tout cela arrivera.

Le calendrier : je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une mise en œuvre progressive, échelonnée, mais résolue pour la durée de ce mandat et notamment dans les deux ou trois années, qui arrivent. Je vous informerai, chaque année, de l'état d'avancement de cette réforme, rien ne l'oblige, mais je trouve que c'est intéressant de pouvoir en débattre tous ensemble, en plus de ce qui sera donné chaque année, au CLSPD, puisque le CLSPD se réunit, traditionnellement une fois par an, je parle de la session plénière. Cette réforme, on en discute ensemble, mais elle sera exposée à l'ensemble des Talençais, à travers nos supports municipaux dans les prochaines semaines, mais elle fera aussi l'objet d'une communication auprès des Conseils communaux et des différentes réunions de quartier, les « Parlons Ville, Parlons Vie », de manière aussi à ce que les Talençais s'emparent de ces sujets et de rappeler un grand nombre des choses que je vous ai exposées aujourd'hui. L'effort, et je pèse mes mots, de la collectivité est sans précédent. Comme je le disais tout à l'heure à quelqu'un : « On ne signe pas tout ça en disant youpi ! Tout cela va bien, on va doubler... » C'est le travail d'un an que je ne laisserai pas salir, parce que tout ce qui a été exposé aujourd'hui, par qui que ce soit, a été le fruit d'une réflexion posée, objective et éclairante. Éclairante pour nous, et éclairante pour moi, avant de prendre ces décisions. Pour moi, ça va placer Talence dans la moyenne, évidemment, on peut comparer les différentes choses, mais surtout, à la hauteur des agents, non pas des nôtres, des agents et des Talençaises et des Talençais qui nous remontent aujourd'hui, très quotidiennement, voire même plusieurs fois par jour, l'état de ce qu'ils vivent au quotidien. On s'occupera toujours de tranquillité publique, il n'est pas question d'être toujours une force d'enquête et de sécurité, on garde donc ce à quoi je tiens beaucoup, à quoi on tient tous, à chacun son rôle, à l'État la fonction régaliennne, mais en revanche aux

maires, en tout cas aux Conseils municipaux qui le décident de prendre aussi pleinement cette force de collaboration et d'appui au service de la police, de la gendarmerie et de la justice, en lien avec l'ensemble de la galaxie des partenaires qui sont les nôtres.

Je vais maintenant passer la parole à toutes les personnes qui veulent évidemment, s'en saisir. Je trouve et j'ai trouvé vraiment très intéressant que l'on ait ce débat entre nous. Encore une fois, rien ne nous y oblige, si ce n'est quelques délibérations très techniques. Au moins, les choses sont claires, les choses sont dites et chacune et chacun ici, va pouvoir aussi dire ce qu'il en pense et concrètement, parce qu'évidemment, il était hors de question de laisser la situation telle qu'elle est, sans réponse. Et c'est la raison pour laquelle cette réponse, et soyons humbles, il n'est pas question de dire que dès demain, ou même dans trois ans, tout sera résolu. En revanche, il nous appartient, aujourd'hui, collectivement de faire et de revenir à ces conditions qui ne sont pas encore complètement dégradées, mais, qui, on le sait et en toute honnêteté, méritent mieux que ce que l'on connaît aujourd'hui. C'était le sens de ma présentation, et je vous remercie de m'avoir écouté. M. le Sénateur, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Merci, M. le Maire. Dans votre intervention, il y a eu deux aspects : l'aspect général et l'aspect des mesures prises sur Talence. Je ne vais pas m'appesantir sur les mesures prises à Talence, puisque nous avons eu l'occasion, dans le groupe majoritaire d'en discuter plusieurs fois et donc, je les approuve, tout naturellement.

Sur le projet global que vous avez présenté, ou la réflexion globale, c'est vrai que c'est un sujet qui m'intéresse, puisque, moi-même, je suis à la commission des Affaires étrangères et de la sécurité intérieure du Sénat et donc, nous avons eu l'occasion de faire différents rapports, et notamment une commission d'enquête sur la radicalisation, pas dans le sens uniquement religieux, mais radicalisation du citoyen par rapport à l'ordre, par rapport à la police ou à la gendarmerie. Et donc, nous avons eu l'occasion de rencontrer, dans cette commission d'enquête, du ministre, jusqu'aux policiers, la BAC, des syndicats, des procureurs, pour essayer de savoir d'où vient cette relation difficile entre le citoyen... et quand je dis difficile, ça va de « l'engueulade » jusqu'à l'agression ou le coup de feu contre le policier à Avignon, pour un simple contrôle sur un lieu de deal. Donc, on a écouté tout ce qu'avaient à nous dire, les policiers, les gendarmes et les syndicats. Et ils constatent comme nous que tous les citoyens sont d'accord pour dire qu'il est nécessaire qu'il y ait des représentants de l'ordre et un ordre organisé. Sinon, c'est ce que l'on appelle la loi de la jungle, c'est le renard dans le poulailler et il n'y a plus de respect, c'est le plus fort qui l'emporte. Donc, on a étudié cela et ils nous ont expliqué qu'au niveau de la police, surtout, il y a une accumulation de phénomènes qui fait qu'ils se rendent compte qu'ils sont moins efficaces ou moins présents quand on les sollicite. Ils ont rappelé une chose et je ne porte pas de jugement de valeur, pour dire si c'était bien ou pas bien, mais le passage aux 35 heures dans la police, comme dans les hôpitaux, d'un seul coup, le directeur départemental ici nous l'avait dit, c'était 18 % d'effectif en moins. Donc, ça, ça a été un premier choc pour eux, et pour compenser, il aurait fallu embaucher lourdement, durant les années passées. Or, on sait qu'il y a eu 10 000 postes de policiers supprimés à une époque, suppression également de la police de proximité, ce qui était une bonne chose et aujourd'hui, ce qu'est devenue la police de proximité, c'est notre police à nous, qui était présente sur le terrain, au quotidien et qui joue ce rôle-là, ce n'est plus,

hélas, la police nationale, puisque nous n'avons pas les mêmes métiers. Il y a eu après les relations entre les citoyens et la police qui sont toujours marquées aussi parce que le policier est obligé de constater et de sanctionner. Vous m'avez entendu le dire souvent, quand il y a en France 9 600 lois et 520 000 règlements, arrêtés de toute nature, qu'ils soient municipaux ou autres, la police est en charge de les faire appliquer. Et dès que vous avez un règlement, il faut quelqu'un pour l'appliquer et donc, les policiers nous disent, autrefois, il y avait la délinquance, maintenant il y a toutes les manifestations qu'il faut assurer, on est pris constamment sur toutes ces manifestations, ce qui fait que l'on est arrivé à 20 millions d'heures supplémentaires, vous vous en souvenez, une partie a commencé à être réglée. Mais il reste encore 10 à 15 millions. Donc, tout cela, tous les contrôles, tout ce que vous rajoutez, on est obligé aussi de le faire. Et après, vous l'avez entendu x fois, c'est le problème de la récidive. On l'a entendu souvent, mais je ne vais pas m'appesantir dessus, moi, j'ai vu quelqu'un venir ici pour un TIG, à l'époque, j'avais la fiche des... PJ... comment ça s'appelle ?... La justice... La prévention... Et la jeune femme avait montré son pedigree, il y avait onze ou douze... et quand je lui pose la question : « Est-ce que vous savez pourquoi vous êtes là ? » Elle me dit : « Oui, on était sorti en bande, un portefeuille a été volé, on a cru que c'était moi. » Je lui dis : « Tu es sûre de tout me dire ? »

Voilà la fiche que j'ai. » Il avait onze ou douze avec agression, comportement violent... Tout cela pour dire que je crois que le TIG est une bonne solution, le rappel à l'ordre aussi, mais tous les policiers nous ont dit : Il y a une chose beaucoup plus importante que cela, il faut que le respect du citoyen et déjà le plus jeune par rapport à l'enseignant, par rapport aux policiers, par rapport aux élus, il faut que ça, dès le départ, ça soit vu et les syndicats de police disent : « Le rappel à l'ordre, c'est une fois ou deux », après, il vaut mieux une sanction légère, mais immédiate, qui marque l'erreur ou le comportement déviant du jeune par rapport à cela, la sanction bien appliquée a un sens. Et ils nous disent que quand on le convoque six mois après, qu'il a une peine avec sursis ou autres, ce n'est pas très efficace. Le jeune aura oublié. Et enfin, je ne veux pas être trop long, d'abord, comme il n'y a plus d'avions sur Paris Orly, je suis obligé de prendre le train ce soir à 21h, je les maudis ceux qui ont supprimé les avions, je referme la parenthèse, de peur de prendre froid, comme disait mon adjudant, et je reviens au sujet, le dernier problème qu'ils ont soulevé, ils ont dit : « Soyez bien conscients, les élus, qu'en réalité, l'essentiel de la dégradation de la situation est liée aux stupéfiants ». Et là, la solution, ils sont conscients qu'on ne l'a pas, ils ne l'ont pas, ils disent : « Pratiquement, on vide une piscine avec une petite cuillère, on fait de belles affaires, et on sait que l'on ne fait même pas 10 %... on doit faire 2 % de ce qu'il y a à faire ». Et là, c'est un choix politique. Quel comportement les élus, le gouvernement auront-ils par rapport à ce très gros problème ? Il faut savoir que les stupéfiants font aussi vivre des familles dans les quartiers, c'est vrai. Mais quand on gagne 50 000 € par jour, comment expliquer à un jeune ? Moi, j'ai voulu en embaucher ici, qui m'ont dit : « Ce que vous proposez par mois, moi, je le gagne en deux jours ». Il y aura un vrai problème qui n'est pas que l'ordre et qu'il faudra trancher. Et la police en est tout à fait consciente, et elle dit ça constamment : « Nous, on essaye de faire le travail, mais au bout de cela, il y a cet élément fondamental, quel comportement, par rapport ces déviations ? » Voilà, je ne vais pas être plus long, mais merci du plan, M. le Maire, que vous avez présenté.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. le Sénateur. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : M. le Maire, mes chers collègues, nous accueillons vraiment avec satisfaction, la tenue d'un vrai débat en Conseil municipal, un débat d'autant plus important qu'il s'agit des questions de sécurité et que les échanges que nous pourrions mener sur ce sujet nécessitent la plus grande attention. Tant du côté des citoyens que des agents de terrain. Ce débat, nous le souhaitons ouvert avec l'ensemble du Conseil municipal, serein et apaisé, pour le bien de tous. Pour cela, nous voulons déjà poser quelques bases avec des éléments de méthodologie, de contexte et avancer les premiers éléments de notre réflexion. Pour la méthodologie, on rappelle que vous avez sollicité les deux groupes d'opposition, par mail du 10 juin 2021, pour faire part, sur la base de la tenue de l'AG du CLSPD qui s'est tenu le 27 mai 2021, des contributions et propositions avant le 23 juin 2021, pour ce Conseil municipal qui est consacré aux mesures de prévention, de vidéoprotection, de sécurité et de tranquillité publique qui devront être mises en œuvre par la Ville.

Nous n'avons pas pu donner suite à cette demande, puisque nous n'avons pas, à ce jour, le document officiel, le compte rendu officiel du CLSPD qui nous est parvenu le 25 juin, donc, après la date limite de réponse. Il nous manque, en plus, certains éléments importants, vous l'avez souligné, qui auraient permis d'évaluer l'efficacité des dispositifs en place depuis quelques années, depuis trois ans : le bilan de la vidéoprotection, un bilan de l'usage de l'armement non létal, vous l'avez un peu souligné dans votre heure de présentation. Ce sont des bilans dont on aimerait bien disposer pour avoir un peu plus de culture ou d'acculturation sur ces sujets. Après le contexte talençais, vous êtes revenu dessus, on vous rappelle quand même que pour baser la réflexion et argumenter ce débat, on a disposé de deux éléments uniques : le compte rendu du CLSPD et le Talence Mag, qui consacre deux pages à ces différents aspects. Ces deux éléments nous donnent un diagnostic sur la situation talençaise dont on peut reprendre la synthèse dans le Talence Mag, que je vais lire : « Talence reste une ville sûre, avec un nombre maîtrisé de délits et sans phénomène de violence urbaine. Elle subit néanmoins une délinquance d'appropriation marquée par les cambriolages ou tentatives de cambriolage de logements et de commerces, les vols et dégradations sur véhicules. Des points résiduels de trafic de stupéfiants sont également implantés sur différents secteurs, générant des nuisances liées aux rassemblements d'individus troublant la tranquillité publique ou aux rodéos motorisés. » Vous l'avez dit aussi, ces phénomènes d'incivilité, de délinquance, ne touchent pas seulement Talence, mais l'ensemble de la Métropole avec des intensités plus ou moins fortes. Talence semble quand même moins impactée puisqu'elle reste une ville sûre. Mais même avec ce diagnostic qui n'est pas alarmant, nous devons intégrer l'ensemble de ces informations afin d'apporter une réponse adaptée aux citoyens, pour qui, certains éprouvent et expriment un réel sentiment d'insécurité. Là aussi, vous l'avez exposé, quelle réponse la municipalité a apporté face à cet état de fait ? La municipalité a équipé la commune de vidéoprotection avec ses sept caméras, a pourvu les neuf agents de la police municipale d'équipement à impulsion électrique, les fameux tasers, a mis en place des actions de médiations, une brigade anti-incivilité et seize ASVP qui parcourent la Ville. On note aussi qu'il y a même un renforcement des actions de l'État avec sur la circonscription ouest dont Talence fait partie avec les cinq autres communes, d'une unité BAC pour les vols à la roulotte,

les rixes, les cambriolages et la lutte contre les stupéfiants, plus un groupe spécial dédié à la lutte contre les stupéfiants. Face à ce diagnostic, vous nous proposez un plan organisé en trois axes que vous nous avez largement présenté : prévention et médiation, renforcer la vidéosurveillance par vidéoprotection et renforcer la police municipale. Nous souhaitons que dans le débat qui va suivre, que les réponses que l'on puisse donner à la situation, soit proportionnées et adaptées, qu'elles n'aggravent pas davantage le sentiment d'insécurité, que l'on arrive à qualifier la délinquance, qu'elle soit clairement définie et non associée à de l'incivilité ou à de la petite délinquance, que le rôle de la police municipale soit clairement identifié à une police de proximité à vocation préventive et dissuasive et de ne pas faire le choix d'une police municipale supplétive à la police nationale répressive. Nous nous positionnons ainsi sur une présence humaine renforcée sur le terrain, que ce soit la police municipale ou les autres acteurs de terrain : les médiateurs, le dispositif associatif, les établissements scolaires qui agissent en faveur de la prévention. Au lieu de la caméra, nous, nous préférons mettre des policiers municipaux dans la rue.

La sécurité et la répression doivent rester la prérogative de l'État. De fait, l'équipement des policiers avec des armes létales et le renforcement de la vidéoprotection sont des points majeurs de désaccord, vous vous en doutez. Il ne faut pas que l'on se trompe de débat, non plus, l'armement des policiers municipaux avec des armes létales, catégorie B, ça va servir à sécuriser la Ville ou ça va servir à sécuriser cette police municipale ? Ou ça va servir à renforcer la possibilité d'embauche, vous l'avez dit, vous vous voulez passer de 9 à 16, ça va être long sans doute. Vous n'êtes pas la seule municipalité à embaucher des policiers municipaux et certains policiers municipaux favorisent effectivement l'armement légal. Autre point : nous souhaitons également que ce plan que vous avez proposé soit largement concerté avec le plus grand nombre et l'ensemble de la population talençaise. On pourrait vous proposer et on ose vous proposer la possibilité de mettre en place un référendum à ce sujet, ça, il faudra que l'on en débattenne aussi, pourquoi pas, c'est un point de débat. Autre point qu'il manque, c'est que ce plan n'est pas budgété. On a des lacunes très importantes, c'est inexistant, rien n'est chiffré en investissement, en fonctionnement, en embauche et en frais liés à la formation des agents. On ne retrouve pas dans la présentation du PPI que vous avez faite en début d'année, cette action-là, alors que ça fait un an que vous travaillez dessus. Elles auront sûrement un impact important dans les prochaines stratégies de la Ville et elles nécessiteront de revoir sûrement, certaines priorités ou de recourir à l'emprunt dans un délai plus court que ce que vous nous aviez annoncé. Ceci ou cela étant posé, nous espérons que le débat qui va suivre avec l'ensemble des personnes ici présentes, nous permettra collectivement de défendre une vision complémentaire à celle que vous avez apportée, je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Mme DESGUERS ?

Mme DESGUERS : Je voulais rajouter parce que je n'en ai pas entendu parler ce soir, de la psychiatrie, la psychiatrie est malade, elle a perdu 80 000 lits en plus de dix ans et la pandémie a amené de plus en plus de personnes à décompenser et donc à être malades. Donc, je voudrais rappeler que la police est aussi au chevet de la psychiatrie, parce que dès que l'on fait un internement d'office, il faut qu'un policier de la police nationale soit présent.

Donc, je voudrais que l'on dise qu'effectivement, au tour de la table, il y avait aussi pour les CLSPD et sur le terrain : les CMP, les psychiatres qui sont dans le secteur qui agissent aussi bien en privé qu'en public.

M. LE MAIRE : Merci, je vais passer la parole à la 1^{ère} adjointe, Mme Frédérique FABRE-TABOURIN.

Mme FABRE-TABOURIN : Merci, M. le Maire. Alors il y a une chose que je n'ai pas bien comprise dans l'exposé de Mme RAMI, malheureusement, elle s'est absentée deux secondes, si j'ai bien compris, il n'y a pas d'opposition à ce qu'il y ait un plan complet de prévention et de sécurité sur notre territoire, il y a un sentiment que plus de polices pourraient générer un sentiment d'insécurité, là, il y a quelque chose que je n'ai pas parfaitement compris.

C'est pourquoi ce point demande à être clarifié et je n'ai pas très bien compris la réponse à la proposition de faire travailler la police municipale 7/7 et y compris tardivement en soirée. Parce que pour moi, il y a un lien très fort entre l'armement de notre police municipale. On a eu de grands débats entre nous avant d'organiser ce débat en Conseil municipal, ce n'est pas un secret, beaucoup de gens savent que je n'étais pas forcément favorable à titre personnel à cet équipement, mais par contre, je suis favorable à ce que la police municipale soit plus présente et notamment en soirée. Je considère que la présence de la police municipale sur notre territoire tend plutôt à rassurer les habitants. C'est le sentiment que j'ai, pour rencontrer des habitants tous les jours et beaucoup, comme chacun d'entre vous. Et donc, je n'imagine pas, demander aux policiers municipaux talençais de faire ce travail sans être équipés comme ils le souhaitent. Je considère, que j'ai zéro compétence en la matière et que si on ne veut pas être dogmatique, l'intérêt était de poser la question aux personnes qui vont se retrouver dans nos rues le soir, le week-end, et y compris tard. Mais je n'ai peut-être pas très bien compris quelque chose dans l'exposé de Mme RAMI.

M. LE MAIRE : M. DELLU.

M. DELLU : Ceux d'entre vous qui me connaissent le mieux savent que j'aime bien être factuel et j'aime bien aussi rappeler des concepts. Je pense qu'il faut avoir le courage aussi de dire la vérité sans céder ni à un air ambiant ni aux principes. La réalité telle qu'elle est observée par les scientifiques, par les sociologues, par les démographes, c'est que notre société est plus paisible qu'il y a 20, 30, 40 ou 50 ans. Ça, c'est une réalité factuelle. Vous pouvez prendre trois exemples : les homicides, dans les années 60/70, c'était entre 3 et 5 000 homicides par an, en France pour 45 millions d'habitants, on a franchi le cap des 50 millions en 1980. Aujourd'hui, depuis plus de 20 ans, on est stabilisé entre 650 à 800 homicides par an, en France. Les $\frac{2}{3}$ dans un cercle proche, familial, de connaissances proches, le tout pour 67 millions d'habitants. Statistiquement, vous avez 7 fois moins de chances de mourir par homicide que dans les années 60 et pourtant Dieu sait si on lit que la criminalité explose et que la société est dangereuse. Il y a moins de victimes du terrorisme dans les années 2000/2020 sur les 20 ans, que dans la seule décennie 1980. On a complètement oublié le terrorisme d'extrême droite : la rue des Rosiers ; le terrorisme d'extrême gauche : Action Directe, les cellules communistes combattantes ; on a oublié le

terrorisme nationaliste : les Basques ; on a oublié le terrorisme d'État : les Libyens, les Iraniens... qui cherchaient à poursuivre des buts politiques, mais en réalité et ça ne rend pas, évidemment, les crimes moins scandaleux, mais on court moins ce risque que dans les années 80. Et enfin, il y a eu une enquête publiée dans le Monde, il y a deux ou trois mois, il y avait deux fois et demie plus de policiers morts en service dans la seule décennie 1980 que dans toutes les 20 dernières années, que nous avons connues de 2001 à 2021. Ça, c'est juste du factuel. Et d'ailleurs, dans l'histoire et la sociologie, ce sont les Américains qui ont relevé cela en premier, on appelle ça le « crime gap », c'est-à-dire l'effondrement du crime, qui est un phénomène général à tout l'Occident et même aux sociétés comme le Japon que l'on n'explique pas encore très bien qui fait qu'à compter du tournant des années 80/90, pour une raison qu'aujourd'hui on n'explique pas encore vraiment avec certitude, il y a une baisse des faits de violence dans la société occidentale d'une manière générale.

Par contre et je dirais que c'est plutôt bien, l'intolérance vis-à-vis de la violence et notamment de la violence physique, qu'elle soit publique ou privée, on l'oublie toujours celle-là, mais en tout cas, l'intolérance des individus que nous sommes, a augmenté de manière significative. Tant mieux, moi, je le prends comme un signe positif, peut-être, de civilisation. Et donc, nous nous révoltons davantage face à tout ce qui peut contredire notre vision d'une société qui serait plus violente, et donc, nous avons un sentiment facile, comme quoi notre société serait moins « sécuritaire » qu'elle ne le fut par le passé bien sûr idéalisé. Ceci étant dit, Talence n'échappe pas aux phénomènes généraux de société et aux tendances de la société. Il y a donc une exigence de tranquillité et j'insiste sur la nuance avec la sécurité. Il y a donc, une exigence de tranquillité qui est plus forte aujourd'hui, qu'elle ne l'était il y a 10, 20 ou 30 ans. Et les plus anciens élus peut-être se rappelleront de faits divers, qui ont eu lieu à Talence, il y a un certain nombre d'années, qui aujourd'hui, ne sont même plus imaginables tellement, ils nous paraissent violents autant dans leur répétition que dans leur intensité. Donc, Talence n'échappe pas à ces mouvements d'ensemble. Après, il y a ce qui relève dans cette appréciation qu'a la population de choix direct, de décider de ne pas intervenir, ou de ne pas avoir de police municipale, des municipalités ont fait ce choix parce qu'elles étaient peut-être plus tranquilles ou parce qu'il y avait des escadrons de gendarmerie ou de police nationale directement sur leur territoire, ce qui facilite les choses, mais il y a aussi les conséquences de choix, des conséquences indirectes d'autres choix, typiquement des choix d'urbanisme. Je vais prendre un exemple, celui de mon quartier, que l'on connaissait autrefois sous le nom de quartier du lycée, qui aujourd'hui est plus connu sous le nom de quartier de la malbouffe où on a fait des choix urbanistiques de concentration de commerces de haute gastronomie, sans doute, essentiellement axés sur l'agrégat de volailles broyées d'origines diverses. Comme d'habitude, sans porter de jugement, c'est la concentration qui crée le problème, comme ça, comme pour tout le reste. Ça crée évidemment, une circulation permanente, avec des va-et-vient permanents de la clientèle et donc, une forme de délinquance routière. Il est quasi impossible, pour un riverain normal de sortir ou de rentrer chez lui, parce qu'on se gare sur les trottoirs, on se gare n'importe où. L'aménagement routier n'est pas dimensionné eu égard aux besoins de la clientèle nouvellement arrivée et donc, ça crée des problèmes, des tensions. Clairement, 95 % des automobilistes sont courtois et s'excusent, mais il y a toujours les 5 % d'irréductibles qui sont agressifs, voire, menaçants et donc, ça, ça fait partie du

sentiment d'atteinte à la tranquillité publique. Mais il y a aussi, bien entendu, les autres conséquences à savoir, des va-et-vient, qui permettent une certaine discrétion et qui ont permis récemment une nouvelle offre commerciale sur le secteur, qui s'est transformé en supermarché à ciel ouvert de deals de drogues. Évidemment, celle-ci n'est pas apparue nouvellement, elle a été repoussée d'ailleurs. Il ne faut pas être naïf. Elle est repoussée d'ailleurs d'autant plus facilement, qu'il y a des va-et-vient permanents, des gens qui vont et viennent de façon systématique, des gens qui attendent, les nouveaux esclaves du capitalisme : Deliveroo et autres Uber, donc, ça a créé un sentiment d'impunité auprès des petits commerçants en herboristerie. Ce que l'on peut constater, c'est qu'il n'y a, au moins sur les deux ou trois dernières années, jamais... jamais, que ce soit pour les problèmes liés à la délinquance routière ou d'autres problèmes plus récents, il est vrai, d'intervention de la police nationale ou de la police municipale.

Ça confirme tout à fait les moyens insuffisants sur le terrain de l'une comme de l'autre, je ne sais plus qui l'a évoqué, mais, moi, c'est plus fort que moi, je ne peux pas appeler la police nationale qui est sur le front depuis six ou sept ans face aux patrouilles contre le terrorisme, aux patrouilles contre telle ou telle bande organisée, qui n'a plus les moyens humains, les policiers sont aussi des salariés et ont des épuisements, ce n'est pas possible, moi, je ne peux pas appeler la police nationale pour demander à ce qu'une voiture soit enlevée devant chez moi. Donc, j'appelle la municipale, ils me répondent volontiers, mais ils me disent : « Mais M. DELLU, on ne peut pas venir, parce que là, on n'est pas sur notre temps de travail, c'est le week-end ou il est passé 19 heures... » donc, en fait, il ne se passe rien. Je ne sais même pas dans quelle mesure, c'est reporté dans les statistiques. Donc, effectivement, je me permets de relever ce qu'a dit M. CAZABONNE à propos de la récidive et je suis heureux des propos de Mme DESGUERS, effectivement, il ne faut pas oublier que 45 % des détenus relèvent de la psychiatrie, donc, il ne faut pas s'étonner que quelqu'un qui relève de la psychiatrie ait du mal à entendre un simple message pédagogique du Maire, même si ça suffit, en général, pour 85 % des personnes auditionnées. Vous nous proposez aujourd'hui, un plan en trois axes : l'axe 1, sur le fond, il n'y a pas grand-chose à en dire, sinon que c'est bien, mais qu'il faut mieux et plus, c'est facile de le dire, mais sur cet axe-là, je crois que tout le monde peut être d'accord et qu'il y a de l'amélioration qualitative et quantitative à chercher et nous serons ensemble là-dessus. L'axe 2, par contre, on est déjà plus sceptique, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais quand vous dites que l'efficacité de la vidéosurveillance ou vidéoprévention... ou, je ne sais plus comment vous l'appellez, est prouvée. C'est très bien, mais on n'a aucun chiffre, non seulement sur Talence, mais d'une manière générale. Sans rappeler des drames épouvantables, la Ville de Nice qui est celle qui comptait le plus de caméras par habitant, dont M. ESTROSI était très fier, n'a pas pu empêcher les horreurs des attentats qui se sont déroulées sur la Promenade des Anglais. En réalité, la plupart des scientifiques disent : « Les caméras ne font que repousser le problème de 100 mètres ». Il y a un terme anglo-saxon dont je ne me souviens plus, mais c'est le problème. Enfin, sur le 3^e point : renforcer la police municipale, bien sûr, renforçons la police municipale, soutenons nos policières et nos policiers municipaux, mais à notre sens ça ne peut pas se faire en les armant. C'est sûr, sans doute, à partir du moment où nos policiers municipaux ouvriront le feu sur les cyclistes qui vont sur la plateforme du tramway, ceux-ci feront davantage attention. Ou

quand ils menaceront avec leur arme létale l'automobiliste qui a dépassé son forfait stationnement, sans doute, la leçon sera-t-elle mieux retenue. Mais évidemment, ce n'est pas ça, nos policiers municipaux ne veulent pas être armés pour ça. Ils veulent être armés, d'après ce que vous nous dites en tout cas, parce qu'ils ont eux-mêmes un sentiment d'insécurité. Et ce sentiment d'insécurité, vous pouvez leur donner des armes, mais où ça va s'arrêter ? Quelle est la prochaine étape ? Leur donner des armes lourdes ? Vous pouvez trouver, sur Internet, de vieux T62 Soviétiques qui tirent des obus de 100 millimètres à partir de 20 000 €, on peut former une brigade blindée aussi, au sens municipal du terme. Après, on ne connaît peut-être rien, vous avez peut-être un programme secret pour équiper la commune de l'arme nucléaire... mais je veux dire qu'il n'y a pas de sens, parce qu'on n'en a pas besoin. Ce dont on a besoin, ce sont des gens, ce sont des êtres humains sur le terrain, c'est de ça dont on a besoin. Nos policiers municipaux, s'ils sortent en étant deux, trois, quatre, cinq fois plus nombreux en même temps, ils auront certainement le sentiment d'être plus forts en groupe.

C'est normal, c'est complètement humain et ils seront probablement plus dissuasifs pour ceux qui, d'aventure, voudraient les titiller, ils seront très certainement plus efficaces parce que la rapidité d'intervention, le sentiment de sécurité fourni par le groupe, permettront aussi des horaires élargis... et si vous ajoutez à cela, une formation renforcée à la médiation ou la gestion de situation de crise, ça ne pourra aller que dans le bon sens. Mais en tout cas, ce que nous pensons, c'est qu'il n'y a aucun lien entre la présence d'armes sur le terrain et une baisse de la délinquance, du sentiment d'insécurité... ce n'est absolument pas démontré. Alors, moi, j'ai envie, quand même de rappeler une chose, quand je fais de la médiation, tout seul, dans mon quartier, les dealers, effectivement, je comprends ce que dit M. CAZABONNE, me disent : « Moi, ma mère s'est levée pendant vingt ans, à 4h du matin, tout cela pour amener 600 € à la fin du mois, avec des horaires de merde, donc, moi, maintenant, je paye son loyer ». Quand les petits livreurs Uber ou Deliveroo, dont je rappelle qu'une enquête a récemment révélé qu'ils gagnaient en moyenne, 3,13 € de l'heure, c'est-à-dire 1/3 du SMIC, ils acceptent un petit extra, pour livrer de l'herboristerie à 100 ou 200 mètres de là, on ne peut pas leur en vouloir à gagner 3,13 € de l'heure. Quand le petit dealer du coin leur offre 10 ou 20 balles pour aller faire sa livraison. En réalité, la source de l'insécurité et la source du crime, comme d'habitude, c'est la misère. C'est le système ultralibéral, ça, c'est clair, il n'y pas de problèmes à Neuilly, pas de problème à Monaco ou au Luxembourg, après, le coût collectif de la fraude, on se pose des questions, puisque la fraude fiscale, c'est celle qui coûte le plus. Je rappelle l'exemple récent d'un département où un seul redressement fiscal a rapporté plus que six années de pseudo-redressement et de chasse aux fraudeurs au RSA, ça fait rire, mais en réalité, ce sont les mêmes comportements que les trafiquants et pour être efficace, M. le Sénateur le sait, c'est un débat qui est connu, il faut taper les fraudeurs au portefeuille et en l'occurrence les trafiquants se comportent de la même manière que les patrons voyous et que ceux qui fraudent le fisc. Donc, la réponse, c'est le lien humain, c'est la solidarité, ça n'a jamais été, en tout cas, avec des armes en plus grand nombre. Donc, vous pouvez compter sur notre soutien pour renforcer les moyens humains, pour renforcer les moyens de formation, pour renforcer la présence humaine dans les quartiers, il n'y a pas de souci. Par contre sur les autres options que vous proposez : plus de vidéosurveillances, ça n'a jamais

été prouvé et en ce qui concerne les armes : plus d'armes sur le terrain, moins de sécurité, plus de sécurité, ça, c'est vraiment à rebours de l'histoire M. le Maire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais je vais vous répondre. M. JOYON, vous avez la parole.

M. JOYON : Mes chers collègues, c'est un peu compliqué de répondre puisqu'effectivement, certes, mon cher collègue, vous êtes factuel, mais après, c'est très compliqué sur la synthèse, puisqu'il y a beaucoup d'éléments et je vais essayer de vous répondre dans l'ordre. Il y a quelques confusions dans votre discours qui sont avec des éléments, certes, importants, c'est-à-dire qu'effectivement, on s'aperçoit que les homicides sont en chute sur notre territoire. Les homicides, c'est surtout de personne à personne, donc, c'est assez compliqué de pouvoir prévenir ce type de délinquance. Ce que l'on observe surtout, c'est une augmentation des délits et des blessures en service des agents.

Ce qui effectivement préoccupe, parce que ça engendre beaucoup de drames sans forcément aller à la mort des agents, mais ça prouve qu'il y a bien une nécessité de sécurisation du personnel. Je vais répondre sur les caméras, je reviendrai après sur la notion d'armement. Vous avez, je pense, fait un petit mélange sur les caméras, puisque l'intérêt des caméras, c'est certes, de sécuriser, mais c'est surtout, puisque nous sommes sur de la vidéoprotection, pour la résolution d'enquêtes. C'est-à-dire que grâce à des images, on va pouvoir aider les enquêteurs à essayer de trouver des éléments qui vont permettre de remonter et à aller à l'interpellation. Donc, les caméras sont plutôt à but préventif et surtout, de résolution d'enquêtes et non pas de sécurisation à l'instant T sauf, éventuellement si vous basculez sur des caméras en direct, qui sont autre chose, qui ne sont pas du tout de la vidéoprotection. Ensuite votre discours sur les agents et sur l'armement ça prouve... je l'interprète comme ça... un peu un manque de confiance de nos agents. Pourquoi préconise-t-on l'armement ? C'est que ce sont des agents qui vont intervenir en primo-intervenants, c'est-à-dire que vous pouvez tomber sur n'importe quel type d'intervention, allant du vif, ce qui est souvent le cas et qui peut, tout de suite, être dramatique et aller à l'utilisation d'armes envers les agents. On a, ce que l'on appelle nous, chez les spécialistes, la réponse proportionnée. C'est-à-dire qu'un agent est formé pour pouvoir répondre proportionnellement à la menace. Donc, pourquoi arrive-t-on à se poser la question : « Nos policiers municipaux doivent-ils être armés ? » La réponse est simple, il faut juste leur demander : « Souhaitez-vous être armés ? » La réponse est oui, parce qu'il faut que l'on sécurise nos interventions, parce que nous sommes souvent les premiers arrivés et que nous pouvons tomber sur n'importe quel type d'action, de crime, ou délits ou terrorisme. Dont, je suis tout à fait capable d'entendre votre argument, mais parfois, je le trouve incohérent. Incohérent sur le fait que s'ils souhaitent l'armement et c'est leur souhait à tous, c'est pour se sécuriser eux-mêmes et sécuriser autrui. C'est-à-dire pouvoir intervenir en toute sécurisation. Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous présentons un plan ambitieux qui s'appuie sur une demande forte de la population sur l'insécurité et la réponse nécessaire auprès de nos habitants, c'est d'apporter cette sécurisation. Et elle se fait par l'État, mais aussi à notre niveau, par une présence de la police municipale, comme vous l'avez appelée : « Une police de proximité », moi, je suis entièrement d'accord avec vous,

mais en l'occurrence, aujourd'hui, il faut donner les moyens par rapport à ce qu'il se passe en face, tout simplement. Je vous remercie.

M. JESTIN : Un commentaire d'ordre général, d'abord, c'est un plan global, avec des mesures qui vont venir s'additionner et si quelqu'un connaissait la recette miracle pour régler la question de la tranquillité publique, ça se saurait et ça serait mis en place à beaucoup d'endroits. Donc, on sait bien que c'est un amoncellement de décisions et de dispositifs qui va permettre d'apporter plus de tranquillité publique. Ça, c'est le commentaire d'ordre général. D'abord, je voulais répondre à Isabelle RAMI sur les questions budgétaires, la plupart des mesures qui ont été présentées étaient dans le petit livre vert que je tiens toujours dédicacé, à votre disposition, et donc, bien évidemment, étaient intégrées dans les projections financières, notamment en ce qui concerne les recrues puisque c'était clairement stipulé que nous recruterions dix personnes. Donc, quand nous avons travaillé sur la prospective budgétaire, dans la partie ressources humaines, ça a été, évidemment, intégré.

Sur les questions de vidéoprotection, on parle de sommes qui ne sont pas à l'échelle, c'est également intégré dans les prospectives budgétaires que l'on a pu faire, mais on est en train de parler de sommes qui sont beaucoup plus anecdotiques en termes de coûts, puisque sur la première phase, je vous rappelle que l'installation avait dû coûter entre 120 et 130 000 €, pour toute l'installation générique plus sept caméras, vous voyez que l'on n'est pas dans des sommes qui sont démesurées. Sur la question de la vidéoprotection, Mathieu l'a très bien dit, donc je ne vais pas le répéter. L'intérêt, avant tout, de la vidéoprotection, c'est la réparation et la résolution des affaires pour la réparation aux victimes, qui est essentielle dans la reconstruction des personnes qui sont confrontées à ce type d'agissement. Quant à la question de l'armement, là aussi, un peu comme Frédérique, je me suis beaucoup interrogé, parce que ça fait partie des choses et c'est un débat qui est compliqué à trancher. Je pense qu'il y a effectivement deux volets, d'abord, il y a le volet prioritaire de la protection de nos agents qui est une réalité, on ne peut pas obérer qu'au cours des derniers mois ou des dernières années, il y a eu de plus en plus d'événements, pardon pour l'expression, mais qui « tapent au hasard » et je crois Arnaud, que c'est assez différent de ce qu'il se passait il y a 20, 30 ou 40 ans, parce qu'aujourd'hui, l'impunité, ou le passage à l'acte est devenu beaucoup plus large dans la diffusion et dans les personnes tel qu'il se fait. Ça tape n'importe où, à n'importe quel moment et de n'importe quelle manière. Et on a quand même vu, au cours des derniers mois et années, que les forces de l'ordre ont été des victimes de ce type d'agissements. À partir du moment où on s'est engagé, nous, à aller sur la question de la nuit et d'amener notre présence de police municipale sur le secteur de la nuit, je rejoins complètement Frédérique dans ce qu'elle a pu dire, la question ne se pose plus. Il n'est pas envisageable aujourd'hui, avec ce que l'on voit, avec ce qui existe, de faire sortir nos agents sans avoir la possibilité de se défendre. Mais ne nous trompons pas, l'armement, ce n'est pas une arme d'attaque, c'est une arme de dissuasion. Ne nous trompons pas dans les termes : l'armement, c'est la dissuasion, ce n'est pas autre chose. Elle n'est pas là pour servir, elle servira dans un cas de défense extrême, mais c'est avant tout, une solution de dissuasion.

M. LE MAIRE : Merci. M. BIMBOIRE et ensuite, M. GIRON.

M. BIMBOIRE : Bien, M. le Maire, chers collègues, d'abord, on ne peut que se féliciter, bien évidemment que nous ayons un débat. Je suis dans les transports depuis maintenant 39 ans et la question de l'insécurité, sécurité, armement et autre a été posée. Que ce soit chez les cheminots, dans les bus, les trams, les taxis et autres. Et la solution n'a jamais été résolue. Par contre, il y a des analyses qui ont été faites et des constats. Concernant Talence et pour répondre aussi bien à vous, M. le Maire, qu'à M. JOYON, chers collègues, je pense qu'effectivement, vous l'avez écrit, le CLSPD le confirme, nous sommes une ville, par rapport à d'autres, sereine, avec un sentiment d'insécurité qui est lié, c'est vrai, malgré tout, à des vols, dans les maisons, dans nos voitures et des agressions, et je pourrais même vous dire des agressions aux arrêts de bus, puisque c'est le cas, ça s'est déjà produit.

Eh bien évidemment, moi, je ne suis pas de ceux qui vont tenir le discours que l'on entend depuis des années, que ce soit par MM. SARKOZY, HORTEFEUX, CAZENEUVE, VALLS, ou je pourrais même dire ce que j'ai lu dans le document du Sénateur sur l'insécurité en France et en Europe, je valide ce qu'a dit, en particulier, Arnaud DELLU sur la réalité des faits : les sociologues sont là pour nous donner des éléments et moi, je me réfère à des éléments. Je ne suis pas juriste, je ne suis pas avocat, je ne suis pas magistrat, par contre on y travaille également, quand je fais partie de la quadripartite des transports sur le plan métropolitain, nous avons des débats de fond et je me félicite que nous en ayons un, aujourd'hui, entre nous. Et très sereinement, la question que je me pose... je me suis permis d'appeler quelqu'un et vous pouvez le faire sans difficulté, c'est le Maire de Villejuif. Et ce Maire communiste a eu le courage de désarmer sa police. C'est une commune plus grande que la nôtre qui avait une police municipale avec des brigades canines, elle utilisait effectivement les tasers et d'autres armements comme le LBD et il a eu le courage de désarmer. Pourquoi l'a-t-il fait ? On peut critiquer, puisqu'on a dit que chacun avait le droit de penser ce qu'il veut, j'entends ce qu'a dit la première adjointe, je vous entends, j'entends ce que dit M. JOYON et vous verrez qu'après, c'est une question d'appréciation. Ça a un coût, c'est vrai, l'armement a un coût, la vidéosurveillance a un coût, la police peut le demander, puisqu'effectivement, la police nationale a ce désagrément, c'est que plus ça va, plus elle a perdu depuis les lois SARKOZY, énormément d'effectifs et de moyens et elle en perd encore, donc, ce n'est pas ce qui va résoudre le problème, mais ce qui est régalien doit rester régalien et les municipalités ne peuvent pas pallier à tout. Je rappelle que les municipalités qui sont riches ont les moyens de mettre des caméras et certainement d'armer leurs policiers, mais celles qui sont pauvres, comment font-elles ? Et ça, c'est un débat et le Maire communiste, en l'espèce a dit : « Oui, nous avons désarmé », je n'ai pas connaissance qu'il ait enlevé les caméras, je vais être très clair, je parle simplement de désarmer les policiers. Il a considéré que le fait d'armer ces policiers, tel que ça avait été fait, créait dans sa commune une tension permanente avec les citoyens. Je rappelle que c'est Villejuif, en région parisienne, ce n'est pas Talence. Donc, partant de là, il a dit que systématiquement, les agents qu'il félicite, comme vous le faites, M. le Maire, et je ne peux que les féliciter également, comme tous nos services administratifs qui travaillent sur le sujet, il s'avère que le fait de désarmer, c'est le cas de le dire, a désarmé un peu la population. Mais il s'avère que ça a redonné un esprit citoyen différent. C'était plus un constat de contact, d'information, d'assistance, que d'agression. Pour faire le lien avec ce qui a été fait, je pourrais vous dire que nous avons, il y a peu de temps,

au niveau des transports urbains de la métropole, pour l'entreprise qui est la mienne, validé le principe de remettre en place un groupe de sécurité et de prévention dans les transports. On n'a pas parlé d'armer nos agents, par contre, on a doublé les effectifs et on veut que la présence humaine soit partout. Je valide, M. le Maire le fait de dire que la présence humaine, ça n'a pas de prix, au contraire, ce n'est pas une charge, c'est vraiment quelque chose qui est dans l'intérêt général de tout le monde. Un policier municipal, je peux concevoir qu'il se sente en danger, le soir, comme nos agents pour les transports urbains, le soir, quand ils ne sont que deux. Si vous les faites travailler jusqu'à 1 heure du matin voire au-delà et qu'ils sont avec une brigade de trois, voire de quatre, je peux vous assurer que le sentiment d'insécurité, ce n'est pas le même.

Vous les connaissez, vous êtes allé les voir, je connais ce sentiment en tant que syndicaliste également, je le précise parce que c'est important, le syndicat national de la police municipale, revendique depuis des années, le fait que tous les policiers soient armés. Ce syndicat a même osé, c'est son choix, ce n'est pas mon syndicat, imposer aux parlementaires le fait de faire une loi, ça a été débouté. On n'impose pas le fait d'armer. Et c'est vrai que c'est à la discrétion de chaque Maire. À Talence, je suis, M. le Maire, convaincu que l'on peut trouver des solutions sans armer nos policiers. Je suis plus pour que l'on triple les effectifs de la police, je suis pour qu'on leur donne, effectivement, avec les acteurs sociaux et avec les médiateurs, les moyens de travailler et on sera là pour vous aider, pour les aider, mais de grâce les armer, ce n'est pas forcément la bonne solution, même si c'est un débat que vous avez, c'est un débat national. Moi, je ne suis pas pour les armer, mais je suis pour de la présence humaine, c'est de la qualité Monsieur.

M. LE MAIRE : Merci, cher collègue. M. Charley GIRON.

M. GIRON : Moi j'aimerais revenir sur la prise de parole de M. DELLU. J'ai trouvé la première partie de votre intervention objective, intéressante, et même, instructive pour les plus jeunes entrants au Conseil municipal, et c'est hyper intéressant, dans une période de débat, sur un thème aussi important de pouvoir échanger factuellement. J'ai trouvé la deuxième partie un peu plus subjective et un poil plus politicienne. La première était politique, la deuxième était politicienne et voire même un peu instrumentaliste. Par contre, je vous rejoins, il faut lutter contre la misère pour lutter contre la délinquance et ce projet, ce qu'il a d'intéressant, c'est qu'il s'inscrit pleinement dans un continuum de sécurité. À notre échelle, on va recruter, équiper, former, faire confiance à nos agents et je reste persuadé que les policiers sont des acteurs de premier plan de la citoyenneté, de la proximité, je crois que l'on va revenir sur ce sujet, sur le prisme de la médiation. Et puis en parallèle du continuum de sécurité que je viens d'évoquer très rapidement, à très grands traits, à notre échelle, on travaille aussi sur un continuum de solidarité. Vous disiez que pour lutter contre la délinquance, il faut lutter contre la misère, mais on le fait. Il suffit de regarder, il y a 15 jours encore, les cinq belles conventions que l'on a signées avec le CCAS, avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, justement, pour apporter plus de services aux nécessiteux. Pour faire de la Ville un acteur de proximité et aller toujours plus loin dans ce domaine-là. Donc, continuum de sécurité, continuum de solidarité, c'est un peu dans l'air du temps, c'est notre époque, on a les deux pieds dedans, il faut que l'on avance objectivement et ne pas faire des armes une symbolique,

mais quelque chose de pragmatique, un outil en fait, très simplement, qui permettra d'exercer en toute complétude les missions de notre police municipale.

M. LE MAIRE : Merci. M. BARDIN ?

M. BARDIN : M. le Maire, mes chers collègues, j'aimerais revenir sur vos affirmations concernant la vidéoprotection. Est-ce une vraie bonne idée ? Ou vraiment une mauvaise idée ? Il se trouve que depuis 2011, la Cour des comptes s'inquiète de l'absence d'évaluation et s'agace de ce que les différentes études ne démontrent pas son efficacité.

Dans une enquête publiée en 2018, Laurent MUCCHIELLI, sociologue de la délinquance et des politiques de sécurité explique qu'il n'y a pas d'impact dissuasif global, notamment parce que la vidéosurveillance est banalisée et qu'elle a tendance à déplacer la délinquance dans les zones limitrophes, non équipées de caméra avec un taux de déplacement variable selon les villes et les types d'infraction étudiés. Et pour autant vous choisissez de déployer ces équipements en masse sur notre territoire, en appuyant vos choix sur un constat partagé issu du CLSPD. Or que dit ce constat ? Et je reprends les mots du constat : « Entre 2019 et les 2020, les statistiques font apparaître une délinquance globalement maîtrisée. La tendance pour les quatre premiers mois de 2021 est à la baisse des vols à la tire, des dégradations, des vols par effraction et une stabilité des vols avec violence », c'est-à-dire les délits susceptibles d'avoir besoin des images dont on parle. Pourquoi un tel choix, un tel déploiement ? Passer de 7 à 20 ou 40, d'ailleurs pourquoi pas 10 ou 60 ? Avec 40 caméras, notre commune possédera un ratio d'une caméra, pour 0,21 km² soit, une caméra pour 1 075 habitants. La plaçant à quasi-égalité d'une ville comme Marseille qui possède une caméra pour 0,17 km², soit, une caméra pour 1 172 habitants. Nombre d'autant plus important que plus de 3 500 caméras sont déjà déployées par des partenaires tels que Bordeaux métropole, les bailleurs sociaux, Keolis, dans les stations, les rames, les bus... à l'échelle métropolitaine. Je rappelle que sur l'année 2018, à Marseille, 60 000 délits et actes de délinquance. Sur ces 60 000 actes de délit et actes de délinquance, seuls 1 850 ont fait l'objet d'une réquisition des images par la police judiciaire et que sur ces 1 850 seuls 103 ont pu être résolus. Faute d'évaluation analytique chiffrée, prouvant l'efficacité des 7 caméras actuelles, nous ne pouvons pas cautionner un tel choix. Et de vous rappeler que suivant les différentes études, les caméras n'aident à élucider que 1 à 3 % des infractions commises sur la voie publique. De plus, Isabelle nous l'a rappelé tout à l'heure, Monsieur JESTIN a fait un semblant de réponse, dans cette note d'information que vous soumettez aujourd'hui au débat, aucune précision ne nous est donnée sur le type de caméra, l'implantation, le coût en investissement, en maintenance et le calendrier de ce déploiement, investissement d'ailleurs, que nous n'avons pas vu apparaître lors du débat d'orientation budgétaire. Enfin, pour conclure, parce que les risques d'atteinte à la vie privée sont grands, je voudrais rappeler ici, les propos de la Ligue des droits de l'Homme : « Force est de constater que les nouvelles techniques sont mises en œuvre avant toute analyse scientifique, indépendante de juristes ou des législateurs, sans aucune évaluation a priori de la proportionnalité entre les exigences de sécurité (réelles, supposées ou suscitées) et la protection des données personnelles et de la vie privée (reconnaissance faciale, interconnexions des fichiers d'images entre différents opérateurs, etc.) Par ailleurs, les études montrent une tendance à la discrimination qui, si elle

est involontaire, n'en est pas moins contraire à l'égalité républicaine. En effet, parmi les trop grandes quantités d'images que les opérateurs ont à surveiller, leur choix se porte plus facilement sur les jeunes, et surtout ceux dont la tenue vestimentaire leur paraît suspecte.

Le développement rapide des technologies de vidéosurveillance, la reconnaissance faciale et les logiciels comportementalistes, voire l'utilisation de drones équipés de caméra font craindre une surveillance de tous les instants et en tout lieu, inefficace, mais généralisée, ne laissant aucune place à la vie privée dans le domaine public et obligeant le citoyen à s'autocensurer pour rester dans la norme ». C'est pourquoi, nous vous demandons que cette question de la vidéosurveillance ou vidéoprotection, quel que soit le nom qu'on lui donne, son déploiement et son acceptation collective soient soumis à une consultation citoyenne.

M. LE MAIRE : Merci mon cher collègue, M. GARRIGUES vous avez la parole.

M. GARRIGUES : Merci M. le Maire, mes chers collègues, pour ma part, ça ne va pas vous surprendre, mais je suis très favorable à cette proposition, tant le renforcement des effectifs de la police municipale, que l'extension de ses horaires et son armement, d'autant plus au regard de ma délégation. En effet, j'aimerais répondre notamment, à M. BIMBOIRE, les faits de violence se sont multipliés dans les transports, sur le réseau TBM et notamment la nuit et c'est à mettre aussi en relation avec le désengagement de l'État vis-à-vis des équipages de nuit. On a trop peu d'équipages de police nationale la nuit, et la police municipale, on peut faire des vœux pieux, on peut demander à l'État d'augmenter ses effectifs, mais malheureusement, nous ne sommes pas décisionnaires, nous ici, donc, on n'a pas d'autres solutions que d'avoir une police qui puisse intervenir rapidement sur le réseau TBM et effectivement la police municipale est évidemment présente sur le terrain et peut intervenir dans des délais très rapides. Et il va de soi que l'extension salubre des horaires de la police municipale la nuit, ne peut qu'aller de pair avec l'armement. Il va de soi que les interventions de nuit, on peut dire tout ce que l'on veut, elles font face à davantage de violences qu'en journée. C'est le cas sur le réseau TBM, c'est le cas aux abords des arrêts de tram, c'est un peu moins le cas dans les bus, mais aux abords des arrêts de tramway, on a effectivement des faits de violence au couteau, assez réguliers. Si on fait intervenir la police municipale la nuit, ça ne peut se faire qu'avec un armement. Quant à la vidéoprotection, M. BARDIN, ça n'est pas l'alpha et l'oméga, ça n'identifie pas tous les cas, on ne peut pas grâce à la vidéoprotection résoudre toutes les affaires, mais il faut quand même préciser que les caméras de vidéoprotection qui sont situées aux abords des arrêts de tramway, mais aussi celles que nous avons installées par la suite sur la commune, ces caméras ont permis d'identifier les auteurs de plusieurs délits voire même de crime. On l'a vu à Roustaing, on a vu un crime, un homicide, et les caméras de l'arrêt de tram Roustaing avaient été utiles. Donc, bien sûr, ça ne répond pas à toutes les problématiques, ça peut déplacer, mais il n'empêche que cela a permis de repérer, d'identifier les auteurs de crimes et délits. Cela reste salubre, mais cela doit, bien sûr être accompagné d'une présence humaine et c'est l'objet de cette délibération que je salue.

M. CAZABONNE : M. le Maire, je profite du passage du micro, je vais partir, mais je voulais dire suite à ce qu'a dit M. DELLU, qui est très vrai sur les statistiques, je rappelle juste une

chose en 1970/1980, quand il y avait 2 000 et quelques crimes, il n'y avait pas 30 chaînes de télévision et tous les réseaux sociaux qui le rapportaient. Or 600 aujourd'hui, portés par cela, c'est vrai que ça donne l'impression que c'est plus important que la réalité.

Quant à l'armement, je ferai juste un rappel, les célèbres bobbies britanniques autrefois, n'étaient pas armés. Mais du fait que maintenant la pègre ne respecte pas la police, autrefois la pègre avait un certain respect de la police, d'abord parce que c'était puni de peine de mort immédiatement, ça pouvait aussi aider, je ne suis pas pour la peine de mort, mais ça pouvait jouer dans la réflexion du gangster. Mais aujourd'hui, le policier se fait agresser et les bobbies eux sont armés. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas envoyer la police qui peut être agressée sans avoir les moyens de défendre.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup mes chers collègues, près de deux heures de débat, vous voulez parler, mais après je vous propose de clôturer, vous avez la parole Mme ARMITAGE.

Mme ARMITAGE : M. le Maire, et mes chers collègues, je me posais juste une question par rapport à l'armement, pour moi, les tasers sont des armes, mais peut-être que je me trompe, ce n'est pas une arme létale, je suis d'accord... Peut-être est-elle létale, mais c'est une arme, du coup, où est le débat d'augmenter cet armement ? Je ne comprends pas bien.

M. LE MAIRE : D'accord, je vais vous répondre, Mme QUÉLIER vous vouliez participer à ce débat ?

Mme QUÉLIER : Bonjour à toutes et à tous, je serai synthétique puisque beaucoup de choses ont été dites et bien dites. Je remercie mes collègues Arnaud DELLU, Isabelle RAMI et David BIMBOIRE qui ont fait des interventions très complémentaires et très justes de mon point de vue, je ne vais pas répéter ce qui a été dit, je vais résumer ma position en quelques points. J'ai des réserves sur le plan que vous présentez pour quelques raisons : la première, c'est que pour moi, le constat n'est pas très clair et ça renvoie à l'ambivalence du constat que soulevait Arnaud DELLU, à la fois, on dit que Talence est une ville calme, sûre, au nombre de délits bien maîtrisés et de l'autre côté il y a des augmentations de certains délits, des stabilités, des diminutions... Moi, dans les documents que j'ai eus, je ne peux pas avoir un diagnostic clair et je trouve que dans ce débat, ce qui domme, c'est que souvent, vos arguments reposent sur de fausses évidences. Quand j'entends : « Il y a eu une augmentation du nombre de blessés à la police municipale ou la police... » je ne sais pas, où sont les chiffres ? Parce qu'en fait, il y a eu un débat médiatique là-dessus, c'est-à-dire que les blessures des officiers détenteurs de... je ne sais plus comment ça s'appelle... On prend aussi les gardiens de prison... de l'autorité publique, ont été plus blessés, mais pas forcément par agression, la blessure sur agent, ça ne veut rien dire en soi, il faut regarder de quelle blessure il s'agit et de quoi l'on parle. Je trouve qu'il y a souvent beaucoup d'évidences qui sont dites comme : « On a affaire à de la délinquance, il faut être armé », les agents demandent à être armés, donc il faut les armer parce qu'il faut répondre à leur besoin de sécurité. Je trouve qu'on manque vraiment de raisonnement sur des données évaluatives. Est-ce que l'on sait si en armant des agents, on augmente leur sécurité ? Même ça, je n'en suis pas sûre du tout. Ça, c'est le premier point, c'est le diagnostic à partir duquel on ne peut pas trop raisonner, en tout cas, il manque des éléments et il faut être très rigoureux sur ce diagnostic. Et donc, c'est

difficile de juger pleinement de la pertinence de votre plan, d'autant que celui-ci repose sur une conception très discutable et ambivalente du rôle de la police municipale.

Elle est toujours supposée être un acteur de proximité, vous insistez là-dessus et évidemment, pour moi, c'est un acteur de sécurité et de proximité. Mais en même temps, elle devrait jouer le rôle d'une police nationale bis, au point d'être dotée d'armes létales. Mais est-ce que l'on ne va pas, là, vers une militarisation de la police municipale ? Est-ce qu'on se rend compte de ce que l'on est en train de faire ? Et pourquoi pas, au contraire, et merci à M. BIMBOIRE d'avoir donné l'exemple de Villejuif, mais pourquoi, au contraire, est-ce qu'il ne serait pas plus courageux, d'une certaine façon, de prendre le contrepied de cette tendance qui est en partie influencée aussi par des lobbies de ventes d'armes et de caméras de surveillance ? Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas au contraire développer, les missions spécifiques de cette police municipale en tant qu'acteur de terrain, de proximité et surtout gagnant la confiance, renforçant la confiance de la population ? Ce qui fait le sentiment d'insécurité, c'est le fait qu'il y a souvent l'impression d'un manque d'interlocuteur. Ça ne veut pas dire que les policiers municipaux de Talence ne sont pas là, mais... tout votre axe 1 me semble aller dans le bon sens et le renforcement des effectifs m'apparaît comme essentiel pour jouer ce rôle de proximité, établir un lien de confiance avec la population, et même, de médiation. Vous avez souligné que c'est très important et là-dessus, il n'y a aucune opposition sur ce sujet. Par contre, multiplier les caméras, armer la police d'armes létales, pour moi, ce sont des mesures spectaculaires au sens où ça attire le regard, pour montrer que la mairie fait quelque chose, mais est-ce que c'est un gage d'efficacité ? Il est vraiment permis d'en douter. Le dernier point est que le plan que vous présentez n'est pas l'objet d'une délibération, d'ailleurs, vous avez dit à propos de l'armement de la police que c'était une décision qui n'avait pas vocation à être débattue. Heureusement, on essaye d'avoir un peu ce débat, mais le plan que vous présentez concerne un sujet important, tout le monde l'a reconnu, et vous-même, pour beaucoup d'habitants qui pour certains sont vraiment exaspérés par un certain nombre de situations et on les comprend, on est parfois dedans aussi, et c'est un sujet qui mériterait vraiment plus amples concertations et un temps de réflexion collective, avec les citoyens. Et je ne peux que souscrire à ce qui a été proposé précédemment, il faut ouvrir le débat et pourquoi pas la concertation, par un référendum des citoyens. Ici, vous nous faites une information sur un plan que finalement, vous nous imposez, je pense qu'il faudrait vraiment ouvrir davantage pour que ça soit moins descendant et que l'on puisse arriver à des consensus avec la population.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue, d'avoir été synthétique... Madame GRESLARD

Mme GRESLARD-NEDELEC : Peut-être M. le Maire si vous le permettez, pour clore ce débat, je voudrais inciter nos collègues, ici présents à lire et à se documenter sur les travaux de Virginie Malochet, Tanguy Le Goff, Jacques de Maillard, Didier Lapeyronnie et l'excellent article publié dernièrement le 18 mai, dans l'Humanité de Laurent Mucchielli et Thomas Guénolé intitulé psychose sécuritaire, l'effet de loupe télévisuelle met notre démocratie en danger.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Pour ce débat, nous avons dépassé les deux heures, je viens d'entendre que l'on ne pouvait pas en débattre... rares sont les débats qui excèdent quelques dizaines de minutes.

Il y a quand même des choses, sur lesquelles, je pense, mes chers collègues, il faut dire des vérités, ou en tout cas, se souvenir de ce l'on a écrit. Je vais prendre dans l'ordre inverse, Mme QUÉLIER, vous nous dites : « Je ne ferai pas comme si, comme ça ». Moi, je suis surpris, quand je lis votre article, à moins que ça ne soit pas vous : « Dégradation de véhicules, feux d'artifice sauvage, le silence de la Mairie est assourdissant, la population est excédée, se sent abandonnée, voilà un an que l'équipe municipale est en place, et on rentre sur la triste marche du podium de la délinquance métropolitaine. Quand les moyens seront-ils renforcés ? Quand le programme intense de lutte contre les incivilités... C'est-à-dire que vous n'avez pas les statistiques, mais vous savez que l'on est sur le podium, et quand vous nous proposez des choses par écrit, en tant qu'opposante, c'est bien logique, et qu'on vous les ressort, finalement, ça ne vous va pas. Et mieux, dans le programme de « Nouvel Esprit Talence » pour lequel vous avez récolté un peu plus de 7 % des suffrages, vous demandiez la vidéoprotection le long des axes de transport. Et bizarrement, ce programme, quand on le présente, vous dites bizarrement que vous êtes contre la vidéoprotection. Mais tel va l'avis de l'opposition, proposer des choses et pas forcément là-dessus. Par rapport à ce que vous avez dit, David, tout à l'heure, je lirai l'expérience avec Villejuif, je voudrais juste vous dire quelque chose de particulier, qui me semble être une vérité, à aborder, c'est que le Maire de Villejuif n'a pas désarmé létalement sa police, il a enlevé les armes de contact, il leur a laissé leur armement légal. Donc, quand vous dites que le Maire de Villejuif désarme, mon cher collègue, ce n'est pas exact, il a enlevé le taser et le LBD. Donc, je pense que quand on dit : « Le Maire de Villejuif désarme sa police municipale », en fait, il a conservé l'armement légal. Pour répondre à la question de Madame, la question de l'armement, c'est pour cela que je faisais la différence entre les 81 % d'armement, c'est-à-dire tout ce qui regroupe un équipement et l'armement légal pour lequel on a un différentiel grosso modo : 80 % d'armement et 60 % d'armement légal. C'est la différence qu'il y a entre les deux. Pour revenir sur ce que l'on disait tout à l'heure, d'abord, je voudrais vous remercier, parce que je trouve que le débat a été riche et que tout débat est important, il est public, et chacun peut, comme cela se faire une opinion et arriver à se dire quelles sont les bonnes solutions. Je souscris à ce qu'a dit tout à l'heure François JESTIN : Si une municipalité avait trouvé la solution magique ou une collectivité pour faire diminuer ou supprimer sa délinquance, ça ferait longtemps que tout le monde aurait fait la même chose. Je pense en plus qu'une solution marche sur un territoire et pas forcément sur un autre. Moi, ce que je voulais vous dire, pour être très sérieux, c'est un débat sain, sur lequel chacun peut avoir ses convictions et je pense qu'elles doivent être respectées. Mais on ne fait pas que de la politique de sociologue, on fait aussi une politique de remontée de terrain, on fait aussi une politique chiffrée, et ces chiffres, mes chers collègues, il y a eu plusieurs CLSPD et le débat sur les éléments, n'a pas eu lieu entre le 15 et le 20 juin. En CLSPD, il y a eu vraiment cet échange sur cette caractérisation. C'est-à-dire que quand vous prenez des chiffres, qui sont individuellement exacts, moi, je ne les remets pas en cause, je m'inspire des chiffres qui concernent notre Ville et pour notre Ville, les gens dont c'est la compétence, notamment le commissaire, il nous fait état d'une

délinquance et je ne retirerai pas un mot Arnaud, de ce que tu as dit tout à l'heure, sur cette société moins violente structurellement et avec un peu plus de choses.

Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le niveau de tolérance, je pense que Talence, aujourd'hui, ressemble au reste du territoire, c'est-à-dire effectivement, et on peut s'en féliciter, une délinquance très violente qui diminue, mais en revanche, un nombre d'actes plus modestes dans la caractérisation pénale, mais qui pourrissent, aujourd'hui, la vie de nos concitoyens. J'ai bien noté qu'il fallait faire quelque chose contre la malbouffe, mais tu le sais, on n'est pas en économie administrée et on ne peut pas décider si c'est un kebab ou si c'est un magasin de déco. Je vous le disais, je pense que ce débat mérite mieux que de l'ironie, ce débat mérite le plus grand sérieux. J'entends de vos différentes interventions que l'on est à peu près d'accord sur la très grande partie du diagnostic et des actions, même si je vous laisse et je vous rouvre la porte, à faire une proposition, je n'en ai pas entendu ce soir. Mais j'ai entendu que vous étiez à peu près d'accord, sur la partie prévention, la partie augmentation des moyens humains. Vous pouvez, si vous le souhaitez, résumer ce débat à l'armement de la police municipale, moi, je crois que c'est vraiment un élément complètement connexe du débat. Ce n'est pas une solution, ce n'est pas quelque chose de fondamental, aujourd'hui, c'est le paquet que l'on va mettre sur les moyens humains et la prévention qui à mon avis changeront les choses. Mais si vous le souhaitez, demain, exposer ou même peut-être y a-t-il des décisions sur lesquelles il pourra être sage de revenir. Rien n'est dit, dans une longue vie politique que les choses doivent aller dans un sens. Si demain, on peut avoir des éléments avec beaucoup plus de calme et moins besoin de cela, je serais beaucoup plus heureux que l'on affecte des sommes de la municipalité à d'autres actions que celles-là. En sachant, puisque l'on a parlé de budget, que budgétairement, l'énorme partie et la très, très large partie de ce plan, va sur la prévention et les moyens humains, la partie dont on a beaucoup débattue qui peut vous intéresser, sur laquelle vous pouvez être contre, je n'en disconviens pas, c'est d'un point de vue budgétaire, et donc, d'un point de vue choix politiques beaucoup plus anecdotiques. Je voudrais vraiment, quand même, par rapport à ce que vous avez dit, cher Christian, que l'on refasse bien la différence entre la vidéoprotection et la vidéosurveillance. La Ville de Villejuif, d'ailleurs, ayant un centre de vidéosurveillance. Je prends des exemples au hasard, puisque vous me les donnez. La vidéoprotection est une aide à la conduite d'une enquête. C'est-à-dire que les images sont filmées, non regardées et détruites quelques semaines après leur diffusion, si et seulement s'il n'y a eu aucune réquisition judiciaire de quelques instances ayant compétence pour ce faire. C'est ça notre doctrine, à l'exception des très grands événements pour lesquels il y a la sécurité avec la préfecture. La vidéosurveillance, c'est surveiller de façon constante, avec des gens derrière les écrans, ce qu'il se passe. Ce n'est pas cela du tout notre choix. Pas plus, il y a quelques années, qu'aujourd'hui. Et quand on dit que le nombre a fonctionné, évidemment, quand on parle d'une résolution d'enquête, bien malin celui qui peut dire que c'est cet élément-là. Cet élément, on dit toujours que c'est un faisceau d'indices qui aboutit à la caractérisation pénale et encore heureux qu'il n'y ait pas de preuve, même l'ADN que l'on qualifie de preuve ultime, qu'ils soient l'alpha et l'oméga de tout. En revanche, le nombre de réquisitions de ces images, je parle avant le confinement et le retour des services de police qui mènent l'enquête, ce n'est pas vous, ce n'est pas moi, ce sont eux, eh bien, ils nous ont dit que ça les avait aidés. C'est

factuel, après, on a le droit de dire : « Moi, je n'en veux pas », mais moi, ce que je souhaite, c'est justement, ne pas faire une politique de sociologue, c'est juste s'imprimer de ce qui est fait et ce qui nous est remonté pour le terrain.

J'en finirai sur le référendum et je pense que c'est quelque chose sur lequel on ne sera diamétralement jamais d'accord, nous sommes élus mes chers collègues et nous sommes élus pour décider. Et la plupart des décisions que vous avez-là ont été soumises à quelque chose que je trouve assez magique, c'est l'élection. L'extension des horaires de la police municipale et l'ensemble des éléments y compris sur la vidéoprotection ont été présentés clairement aux Talençais. Et à un peu plus de 53 %, ils ont validé cela. Donc, il ne s'agit pas d'un référendum, il s'agit simplement d'avoir une transparence entre ce à quoi on s'est engagé et ce que l'on réalise. Et puisque vous demandez, ma chère collègue, un référendum sur le port d'arme, je suis toujours un peu surpris. Vous dites : « Faites un référendum », on demande l'avis à 100 % des agents de la police municipale, qui sont porteurs de cette arme et moi, je vous invite, merci Denise pour la référence littéraire, je t'assure que je la lirai avec beaucoup d'attention, encore une fois, celui qui détient la vérité sur ce sujet, sur les actions, je serai ravi de le recevoir en rendez-vous, je pense que la vérité est pluriel et je pense qu'il faut être capable de s'adapter en étant serein et humble, très humble parce que demain, promettre que tout cela va s'arrêter, ce n'est pas le cas. Et demain dire que tel ou tel plan de la politique va marcher, ce n'est pas le cas, le référendum, ma chère collègue, vous nous dites : « Faites un référendum, mais on a posé la question à celles et ceux qui vont porter potentiellement cette arme et leur remontée est unanime. Donc, je ne comprends pas et je ne comprendrai jamais, pourquoi, quand il y a quelque chose qui est défavorable à votre courant de pensée, il faudrait faire différemment. On a posé la question aux policiers municipaux et ces policiers municipaux, comme près de 60 % d'entre eux, nous ont fait cette réponse. Est-ce une décision simple ? Non. Est-ce une décision lourde ? Oui. Est-ce une décision irréversible ? Non. En tout cas, moi, ce que je voudrais vous dire, et c'est la raison pour laquelle, on vous présentera aussi régulièrement cela, c'est que moi, j'essaye très modestement d'agir pour Talence, avec des solutions concrètes auxquelles vous pourrez toujours, le temps passant, peut-être nous apporter des solutions et des éléments de réponse concrets, vos propositions, il n'y a aucune mauvaise idée, après on peut analyser, mais pas sur des dogmes, sur le fait de dire : « J'essaye de vous proposer cela, parce que... » Sur la vidéoprotection, il y a des études, oui, c'est vrai et des études, on en trouve autant qui disent : « Ça marche » que d'autres qui disent : « Ça ne marche pas ». En revanche, les études qui attestent, parlent de vidéosurveillance et pas de vidéoprotection sur laquelle, effectivement, il peut y avoir cet élément-là. Demain, on fait ce choix-là. Vous ne cautionnez pas, mais je ne cherchais pas à vous convaincre. J'essaye juste, très humblement, de chercher quelque chose qui sera très concret, dès demain, pour les Talençaises et les Talençais. Je vous propose, d'abord de vous remercier encore une fois pour ce débat, parce que près de 2 heures et demie de débat là-dessus, je crois que c'est intéressant. Et tant que l'on pourra avec des débats comme celui-là, ça voudra dire que la démocratie est là et qu'on peut chacun et chacune s'opposer les décisions et voir si jamais on peut converger. On peut estimer qu'à part la vidéoprotection et l'armement, 90 % nous conviennent et je trouve que ce n'est pas si mal que cela finalement.

Monsieur le Maire expose :

I. Les acteurs de la prévention et de la sécurité à Talence : rappel de l'évolution des missions et du rôle de chacun

- Une multitude d'acteurs concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance

Le préalable qu'il faut systématiquement rappeler est que, comme l'indique l'article L. 111-1 du code de la sécurité intérieure, est que l'Etat est le garant de la sécurité publique. Il exerce cette mission au travers de la police nationale et de la gendarmerie nationale, la douane et toutes les administrations y concourant, sous l'autorité locale du Préfet. Le Parquet et les juges sont bien évidemment des acteurs complémentaires incontournables de la chaîne pénale.

La sécurité est et doit rester une fonction régalienne. Mais l'Etat n'agit pas seul, il agit en partenariat avec de nombreux acteurs : collectivités territoriales, partenaires institutionnels et privés.

Parmi ces acteurs figure le Maire. Outre le fait qu'il soit officier de police judiciaire, il détient un pouvoir de police administrative, disposant d'un pouvoir de police pour assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité sur le territoire communal. Il peut disposer à ce titre d'une police municipale (L. 2212-12 du Code général des collectivités territoriales) chargée notamment de faire respecter ses arrêtés municipaux. Il coordonne surtout l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire communal, représentés au sein d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) : Préfecture, Département, Parquet, police nationale, police municipale, Education Nationale, médiation sociale, prévention spécialisée, associations, services municipaux, bailleurs sociaux, commerçants etc...

La sécurité et la prévention sont l'affaire de tous, agissant dans ce que l'on appelle la coproduction et le continuum de sécurité.

Si la coordination des acteurs s'opère au sein du CLSPD, les Maires et leurs services sont de plus en plus sollicités pour faire respecter la sécurité et la tranquillité publiques sur leur territoire mais aussi agir en matière de prévention et de médiation. Les missions des Villes, dont Talence ne fait pas exception, en particulier des polices municipales, ont ainsi évolué pour s'adapter à cette nécessité.

- L'évolution du rôle de la police municipale

Depuis plusieurs années, la Police nationale est de plus en plus en difficultés pour faire face aux missions de police du quotidien et de proximité. Des efforts ont été fournis, notamment à Bordeaux par l'arrivée d'une demi-compagnie de CRS cette année, et sur l'ensemble de la zone de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) par une réorganisation des services. Cela ne suffit néanmoins pas à répondre aux besoins de proximité et de lutte contre une délinquance du quotidien faite d'incivilités, de troubles de voisinage, de cambriolages, de dégradations.

La police municipale est donc davantage sollicitée quotidiennement et voit son rôle évoluer. D'abord envisagée comme un service de proximité dont la principale mission était d'exécuter les arrêtés du Maire, la police municipale est désormais considérée comme la troisième force de sécurité intérieure, au même titre que la police et la gendarmerie nationales. Ainsi, les Maires apportent une force complémentaire qui de facto expose davantage les policiers municipaux, devenus dans de nombreuses villes les primo-intervenants sur des faits de délinquance, allant de la simple incivilité jusqu'aux actes les plus graves.

- Les policiers ne sont pas les seuls à pouvoir agir sur la prévention et la sécurité

Si la sécurité nécessite une approche multi-partenariale, c'est aussi le cas des politiques publiques pouvant être mises en œuvre. Le plan prévention et sécurité 2020-2026 expose ainsi les moyens mis en œuvre concernant en particulier la médiation, la vidéo-protection et la police municipale. Mais la Ville de Talence agit également au quotidien pour la sécurité au travers de l'ensemble de ses politiques publiques. On peut notamment citer l'éducation, la cohésion sociale et territoriale, le recours à un urbanisme maîtrisé favorisant la mixité sociale, le développement durable encourageant un respect et un partage de l'espace public, l'action sociale pour protéger les plus fragiles et éviter la stigmatisation, le sport comme vecteur d'ouverture etc. L'ensemble de ces actions préserve donc le cadre de vie et permet une cohérence globale de la réponse.

II. Etat des lieux de la délinquance à Talence

- Les tendances statistiques et les remontées de terrain

Le Commissaire responsable de la division Ouest dont dépend Talence, a dressé lors du CLSPD du 27 mai 2021 l'état des lieux de la délinquance à Talence. Il en ressort une situation contrastée. Les actes les plus violents sont maîtrisés voire en diminution. C'est le cas des violences contre les personnes (coups et blessures volontaires, homicides). En revanche, la délinquance d'appropriation (cambriolages, vols roulottes), les trafics de stupéfiants et les incivilités augmentent. Il s'agit d'une photographie statistique sur la base des faits constatés par les forces de police dans des procès-verbaux, qui ne reflète pas nécessairement toute la réalité. En effet, au-delà de la donnée statistique générée par les plaintes, il y a les faits signalés par les différents acteurs, notamment les commerçants, conseils communaux et par la population qui rapportent des cambriolages, une insécurité routière, du trafic de stupéfiants, des rodéos motorisés, des dégradations dans les transports, sur l'espace public ou les véhicules.

Le sentiment d'insécurité que peuvent connaître les Talençais(e)s repose sur une réelle dégradation de la sécurité. Celle-ci touche tous les quartiers de la ville bien que certains types de délinquance soient géographiquement circonscrits, d'où la nécessité d'un plan d'action portant sur l'ensemble du territoire.

La crise sanitaire a également exacerbé les tensions et le climat social. Le niveau de violence pour des troubles pourtant mineurs est décuplé, rendant toutes les actions des policiers nationaux ou municipaux comme des ASVP plus dangereuses.

Talence subit le même type de délinquance que les villes comparables de la Métropole Bordelaise.

Enfin, l'analyse de la délinquance sur les 5 dernières années démontre qu'il n'existe aucune preuve statistique d'une délinquance plus importante, en quantité et en intensité, la nuit que le jour. Au contraire, la majorité des faits a lieu le jour, dont les cambriolages et les agressions.

- La nécessité d'actions complémentaires de la municipalité

Les nombreuses actions déjà menées par la Ville de Talence doivent être adaptées au diagnostic de la délinquance. Depuis de nombreuses années, différents moyens et actions en termes de prévention et sécurité ont été déployés pour contenir cette délinquance. Les médiateurs municipaux sillonnent différents quartiers pour anticiper les situations conflictuelles. Les ASVP font respecter les règles de stationnement, notamment les zones bleues, et participent à une veille active sur le terrain. Les brigades anti-incivilité et d'occupation du domaine public constatent chaque jour des faits répréhensibles et dressent le cas échéant des procès-verbaux. Enfin, la police municipale patrouille chaque jour ouvré de la semaine.

Mais le niveau de délinquance quotidien ne peut plus être efficacement contenu par les effectifs actuels, qui ne peuvent patrouiller le weekend, en soirée et agir en toute sécurité face à une tension exacerbée et des risques accrus.

- Un diagnostic et un constat partagé en CLSPD : la nécessité d'une réponse collaborative

Le diagnostic de la délinquance à Talence a été posé par les membres du CLSPD, réunis en assemblée plénière le 27 mai 2021. Le CLSPD en a déduit la nécessité de suivre les axes stratégiques suivant :

- Lutte contre la délinquance d'appropriation, en particulier les vols par effraction d'habitations, de commerces et les vols liés aux véhicules ;
- Lutte contre les nuisances à la tranquillité en particulier les rassemblements liés au trafic de stupéfiants générant un fort sentiment d'insécurité ;
- Lutte contre les incivilités et atteintes au cadre de vie ;
- Prévention des violences scolaires et des risques d'errance délinquante des jeunes ;
- Prévention des conduites addictives générant des troubles de la sécurité publique ;
- Sécurisation de l'espace public et prévention routière.

L'ensemble des partenaires devra agir autour d'une stratégie partagée. La Ville portera un certain nombre d'actions, objets de la présente communication.

III. Une réponse proportionnée et collaborative

Face à l'évolution de la délinquance la réponse ne peut être que globale et collaborative. C'est le sens de ce plan 2020-2026 qui se décline en 3 axes :

- Axe 1 : Renforcer et diversifier les actions de prévention et de médiation ;
- Axe 2 : Développer la vidéo-protection ;
- Axe 3 : Renforcer la police municipale.

✓ Axe 1 : Renforcer et diversifier les actions de prévention et de médiation

La médiation intervient au cœur des quartiers, directement avec la population, et fait le lien avec toute une série d'acteurs, associatifs, publics ou privés. Le service, créé en 2018, a été renforcé en 2019 pour compter 4 médiateurs sociaux. Leur présence s'est intensifiée dans le quartier politique de la ville de Thouars ainsi qu'à Raba, Crespy, Santillane et sur le domaine universitaire. Une permanence a été mise en place en cœur de quartier, place Gauguin, et la professionnalisation continue des agents se poursuit. Les médiateurs obtiennent de réels résultats dans l'apaisement des tensions et la détection des situations à risque.

- ➔ Créer un poste de chef de service de la médiation pour améliorer la coordination et renforcer la présence de terrain (augmentation de 25% des effectifs).
- ➔ Créer de nouveaux lieux ressources et de discussion notamment à Crespy et Raba.
- ➔ Mettre en œuvre des actions de prévention dans les quartiers du Nord de la ville, notamment autour de Boris Diaw et de la Médoquine.
- ➔ Renforcer le lien avec les associations, en prévoyant des actions dans les conventions d'objectif notamment dans les périodes critiques (via les cellules de veille du CLSPD).

De même, des actions alternatives, à portée éducative, seront déployées pour éviter un glissement vers la délinquance.

Le rappel à l'ordre est ainsi une mesure éducative adaptée aux mineurs ou jeunes majeurs. Une convention signée entre la Ville et le Parquet prévoit une procédure particulière permettant au Maire de faire un rappel à l'ordre auprès de certaines personnes. Ce dispositif s'étend aux incivilités du champ contraventionnel et s'inscrit dans une démarche éducative. Le Maire est accompagné d'un représentant des forces de l'ordre et des services municipaux permettant la réponse la plus complète à la situation : éducation, social, emploi etc.

La Ville accueille de plus chaque année au sein de ses services des individus faisant l'objet d'une peine de travail d'intérêt général. Cette mesure pénale alternative permet une réinsertion des individus concernés, qui découvrent de nouvelles perspectives professionnelles et inclusives grâce à l'administration. Le Service des espaces verts, le Centre technique municipal et le Service des sports sont les principaux services d'accueil.

- ➔ Renforcer le nombre de personnes accueillies pour des travaux d'intérêt général et ouverture de la réflexion sur l'accueil de mineurs.
- ➔ Mettre en œuvre le rappel à l'ordre en ouvrant le dispositif à l'ensemble des partenaires potentiellement utiles dans le traitement des situations.

Le lien police / citoyen demeure essentiel pour un traitement adapté des plaintes et les remontées d'information. Depuis 2008, un agent de liaison entre la police nationale et la Ville est affecté à la direction de la sécurité et de la tranquillité publique. Il prend contact avec toute personne sollicitant la Ville sur un sujet de sécurité et entretient un lien opérationnel permanent avec la police nationale permettant de répondre au mieux aux demandes.

Chaque agent de la direction de la sécurité et de la tranquillité publique, du cabinet du Maire, de l'accueil et de la proximité, chaque élu de secteur ou de quartier, traite avec la plus grande attention les remontées faites par la population, qu'il s'agisse de troubles mineurs de la tranquillité jusqu'aux incivilités voire aux actes de délinquance plus graves.

- ➔ Renforcer le lien entre la Ville et la police nationale grâce à la coopération fonctionnelle entre la direction de la sécurité et de la tranquillité publique et le commissariat de division : réunions mensuelles et points réguliers sur des sujets précis.
- ➔ Organiser des opérations conjointes régulières sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Enfin, l'ilotage des policiers municipaux et des ASVP contribue pleinement à la prévention de la délinquance. En effet, les patrouilles quotidiennes des agents en uniforme renseignent les forces de police et aident à anticiper les actions en plus de dissuader une partie des actes de délinquance.

- Renforcer les patrouilles pédestres au contact des habitants et commerçants.
- Organiser de patrouilles communes ASVP / PM.

✓ **Axe 2 : Etendre la vidéo-protection**

La Ville s'est dotée de 7 caméras de vidéo-protection en 2019. Cette première expérience a montré son efficacité comme aide à la résolution des affaires, les réquisitions judiciaires ne cessant d'augmenter. Le constat aujourd'hui est que 7 caméras ne suffisent plus : la Ville ne peut répondre ni au contexte ni à la demande. Un travail de diagnostic a été engagé avec la Direction départementale de la sécurité publique, afin d'aboutir à un maillage plus important du territoire municipal. L'installation de caméras répondra à un double objectif : couvrir les axes et carrefours stratégiques et les lieux objets des remontées d'incivilités les plus importantes.

Le nombre de caméra ainsi déployé oscillera entre 20 et 40 en tout (y compris les 7 actuelles) en fonction du travail de la DDSP et des contraintes d'installation (génie civil principalement). Ce nombre placera Talence dans la moyenne des Villes comparables.

L'exploitation restera celle propre à la vidéo-protection, à savoir une utilisation a posteriori des images sur réquisition d'un officier de police judiciaire. En revanche, une utilisation opérationnelle, avec un opérateur assermenté, sera possible uniquement pour l'assistance opérationnelle aux services de police et de secours ou la sécurisation de grands événements. Les conditions seront précisées au sein de la charte déontologique de la vidéo-protection, qui prévoira également la présentation d'une information annuelle au Conseil municipal sur l'utilisation du dispositif.

Enfin, la constitution d'une flotte de caméras mobiles sera étudiée en lien avec les forces de l'ordre. Ces caméras pourront être déployées en cas d'actes répétés à certains endroits et aux seuls besoins d'enquête des forces de police.

- Etendre le dispositif pour couvrir les axes stratégiques et les lieux les plus exposés à la délinquance.
- Constituer une flotte de caméras mobiles comme appui aux enquêtes de la police nationale.
- Prévoir une utilisation opérationnelle du dispositif avec un opérateur assermenté pour les besoins de sécurisation de grands événements ou l'appui aux opérations de police et de secours.

✓ **Axes 3 : Renforcer la police municipale**

Le constat que font de nombreuses communes et dont Talence ne fait exception est celui d'une nécessaire complémentarité entre la police nationale et la police municipale pour agir de manière efficace sur toutes les formes de délinquance. Cela conduit à une évolution des missions de la police municipale, pour une raison pratique liée à une présence moindre de la police nationale : les policiers municipaux se retrouvent très régulièrement primo-intervenants sur de nombreuses sollicitations, s'exposant à un risque plus élevé qu'auparavant.

Pour assurer la meilleure sécurité des Talençais(e)s et surtout focaliser l'action sur la proximité et les troubles à la tranquillité, il convient de renforcer la présence des policiers municipaux sur le terrain. Cette décision s'inscrit dans la continuité de celle déjà prise en 2018 d'une augmentation des horaires de patrouille jusqu'à 21h. Elle impliquera un doublement des effectifs actuels à l'horizon 2025.

- Etendre les horaires de la police municipale jusqu'à 1h du matin, 7j/7.
- Recruter le nombre de policiers municipaux permettant d'assurer des patrouilles à ces horaires.
- Revaloriser leur rémunération pour intégrer la disponibilité et une prise de risque supplémentaire.

La prise de risque plus importante des policiers municipaux, en qualité de primo-intervenants, a fortiori par l'extension des horaires en soirée, oblige à améliorer leur équipement. La question d'un armement légal a été posée aux agents, aujourd'hui équipés d'un pistolet à impulsion électrique (PIE) pour deux. Leur réponse a été unanimement favorable pour des raisons de sécurité. L'actualité récente a démontré que les policiers municipaux étaient ciblés, au même titre que leurs homologues nationaux. La seule vue de cet armement contribue par ailleurs à un effet dissuasif qui peut désamorcer des situations, au même titre que des caméras piétons.

Ce faisant, Talence s'inscrit dans une dynamique de montée en puissance des polices municipales. Un rapport d'octobre 2020 de la Cour des comptes indique que 81% des policiers municipaux disposaient d'une arme en

2019, 57% d'une arme à feu. La professionnalisation des formations obligatoires permet d'accompagner de manière sécurisée cette dynamique.

- Doter les policiers municipaux d'un armement légal de catégorie B : arme à feu de poing.
- Prévoir un entraînement régulier en signant une convention avec un stand de tir.
- Organiser des séances régulières d'entraînement aux techniques GTPI (Gestes techniques professionnels d'intervention) et de maintien des acquis physiques.
- Doter les agents de caméras piéton.
- Renforcer le plan de formation des agents sur l'ensemble des thématiques liées à leurs missions.
- Mettre à jour la convention de partenariat police nationale / police municipale pour intégrer ces évolutions.

IV. Calendrier de déploiement

La mise en œuvre de cette réforme d'ensemble sera progressive et échelonnée, le plan prévention et sécurité se déclinant sur toute la durée du mandat.

M. le Maire informera chaque année de l'état d'avancement de cette réforme, par une communication au Conseil municipal, en plus de celles qui seront données au CLSPD. De même, elle fera l'objet d'une communication après des conseils communaux et lors des PVPV (Parlons Ville, Parlons Vie), afin que les Talençais(e)s s'emparent pleinement de ces sujets.

L'effort ainsi produit par la collectivité sera sans précédent. Qu'il soit financier ou en matière de ressources humaines, il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat dans ses missions mais, bien au contraire, demeurer un partenaire, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

Je vous propose, de regrouper les décisions. Il s'agit de la délibération n° 13, pour M. ERCHOUK.

N° 13 - Passation d'une convention de protocole de rappel à l'ordre avec le Parquet de Bordeaux

M. ERCHOUK : Bonsoir. Merci M. le Maire, alors j'ai compris que l'axe 1 ne vous posez pas de problème particulier, donc, je ne sais pas s'il est nécessaire de développer cette passation d'une convention de protocole de rappel à l'ordre avec le Parquet de Bordeaux. En tout cas, quelques éléments complémentaires. Ce rappel à l'ordre, c'est une possibilité de prévenir d'éventuels glissements, vers une délinquance beaucoup plus dure. On parle là, d'une délinquance plutôt primaire. Ce protocole définit les modalités de mise en œuvre de ce rappel pour des faits mineurs. Un fonctionnement : il s'agit de toute incivilité portée à la connaissance du Maire, sans dépôt de plainte, avec une identification claire des auteurs. Le parquet est ensuite sollicité pour avis, en l'absence de réponse sous 8 jours ça vaut un accord tacite. Les convocations se font par écrit, mais peuvent être délivrées aussi en main propre, pour éviter l'absence de retour et s'assurer de la venue des parents, insister sur la venue des deux parents, quand c'est possible évidemment, il y a une possibilité aussi de recevoir des groupes si ces jeunes ont commis des incivilités en bande. Le rappel à l'ordre se fait oralement par le Maire ou son représentant, en deux temps : d'abord les faits répréhensibles, puis une proposition éducative. L'exemple : passer des temps bénévolement dans une association caritative, ou dans un service municipal. S'il y a un problème de parentalité ou d'accès aux droits identifiés, le relais est fait avec les services partenaires compétents. L'idée, vous l'aurez compris, ça se fait vraiment dans une dynamique éducative, de bienveillance, un renforcement de la fonction parentale, évidemment être parent, ce n'est pas inné, elle se fait

sans jugement de valeur, dans une réelle bienveillance et plutôt pour rassurer ces parents et les renforcer dans leur fonction. Pour mettre en place un rappel à l'ordre et pour qu'il soit efficace, il doit s'opérer dans un maillage partenarial aussi. On a la chance, sur Talence, d'avoir une certaine fluidité partenariale grâce notamment au service cohésion sociale qui entretient cette coopération partenariale via différentes réunions dans les CVS (Conseils de Vie Sociale) qui se mettent en place sur les différents quartiers.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des remarques par rapport à cette délibération ? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : J'ai juste une question, à moins que l'information m'ait échappé, si la personne que l'on convoque, jeune, en l'occurrence, ne vient pas, que se passe-t-il ?

M. ERCHOUK : Alors nous avons suivi une formation avec les agents et notamment Nicolas ALLEMANDOU qui est directeur du service. On a eu certains retours d'expérience, c'était très intéressant, je pense qu'il y a certaines expériences que l'on peut très facilement transposer sur Talence. Il y a rarement eu ce cas.

Une fois, une personne, je crois que c'était sur Lormont, de mémoire, qui ne s'est pas présentée et grâce au maillage partenarial, justement, c'est ce que je disais auparavant, grâce au lien fort entretenu avec les acteurs socio-éducatifs de la jeunesse, des associations sportives, il a pu être vu et une action a pu être mise en place avec lui. Ça va être expérimental, on va le mettre en œuvre prochainement sur Talence, mais le maillage est assez large, on a pensé vraiment à toutes les associations, à toutes les institutions, on a vu assez large, justement pour éviter ce genre de cas de figure qui peut, évidemment se présenter.

M. LE MAIRE : Et pour que votre vote soit éclairé, la séance du CLSPD n'est pas le 17, mais le 27 mai dernier, il y avait une toute petite coquille dans la délibération entre le 1 et le 2, ce qui ne change rien à la délibération, mais qui sera intégrée à la délibération finale. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas, merci, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué aux Politiques de prévention, expose :

« La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé le dispositif de rappel à l'ordre, exposé dans l'article L.2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, désormais devenu l'article L. 132-7 du Code de la Sécurité Intérieure.

Il s'agit d'une mesure éducative permettant au Maire ou à son représentant de donner sous forme d'admonestation une réponse solennelle à des faits de faible gravité mais susceptibles de perturber au quotidien la vie des administrés.

Le dispositif est particulièrement adapté pour les écarts de comportements des mineurs, en se concentrant sur les incivilités et le domaine contraventionnel, à l'exclusion des crimes et délits.

Le spectre d'action permet ainsi d'agir sur l'ensemble des incivilités qui menacent le bien-vivre ensemble, avant la graduation des faits : tapages, rassemblements générateurs de nuisances, occupations d'immeubles, manque de respect, atteinte au cadre de vie, chiens non tenus en laisse ...

Le rappel à l'ordre assure un débouché pour les signalements d'une multiplicité d'acteurs engagés à lutter contre les dérives prédélinquantes : médiateurs sociaux, policiers municipaux, communauté éducative, bailleurs sociaux, cohésion sociale, acteurs sociaux-éducatifs ...

Il a pour double objectif de :

- faire prendre conscience aux auteurs la portée de leurs actes dans une logique pédagogique et responsabilisante,
- proposer à l'auteur une mesure éducative par le biais d'un stage, bénévolat, action de réparation dans une logique d'inclusion citoyenne.

Le rappel à l'ordre est donc moins une sanction qu'une main tendue, en proposant un accompagnement grâce à l'engagement des services municipaux et des acteurs locaux partenaires.

Après une participation à une séance de sensibilisation au rappel à l'ordre à Bordeaux Métropole en présence du parquet des mineurs le 9 avril, la ville a présenté le dispositif lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réunie en formation plénière le 27 mai dernier.

Compte tenu de l'intérêt que revêt une telle mesure dans le plan de prévention multi-partenarial de la ville, je vous propose de bien vouloir habiliter Monsieur le Maire à signer la convention sus-visée."

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2021

N° 15 - Revalorisation du régime indemnitaire des agents de la Police Municipale

Mme THOMAS-PITOT : Bonjour, merci M. le Maire l'a abordé lors de son exposé, ce plan s'accompagne d'une revalorisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale. Pour plusieurs motifs. Tout d'abord, ce régime indemnitaire des agents n'a pas été réévalué depuis 2017, pour les agents de catégorie C et 2014 pour les agents de catégorie B. De plus, depuis 2018, M. le Maire l'a évoqué également, la police municipale a été réorganisée pour appliquer une sectorisation des effectifs et aujourd'hui, on tend à étendre leurs horaires d'intervention et de présence sur la voie publique. Enfin, la généralisation des polices municipales sur le territoire métropolitain et la concurrence entre les communes pour attirer des policiers déjà formés, nous invitent également à procéder à cette réévaluation du régime indemnitaire. Je vous précise qu'il s'agit d'une indemnité spéciale de fonction qui s'applique en pourcentage et au cas où la question serait posée, la police municipale est le seul cadre d'emploi à disposer d'une indemnité spéciale de la fonction calculée en pourcentage qui est prévue par la loi, contrairement aux autres cadres d'emploi de notre collectivité.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : C'est certes, une boutade, mais pour le coup, vous avez consulté les salariés concernés pour savoir s'ils sont d'accord avec votre augmentation ?

Mme THOMAS-PITOT : Bien évidemment, tout ce plan a été travaillé en...

M. LE MAIRE : C'est donc une boutade... si, mon cher collègue, en tant que représentant syndical, vous connaissez les salariés qui disent : « On se satisfait d'une augmentation, on n'aurait pas pu avoir plus », je m'étonne... non, il n'y a pas de lézard. Mme RAMI... ils ont été informés pour répondre à votre question David, je ne suis pas sûr qu'ils viennent voir le Maire pour dire qu'ils n'auraient pas aimé un peu plus... en tout cas, ce qui est sûr, c'est que l'on se met à la norme des autres polices municipales de l'Agglomération, il faut être clair, certaines pour les chefs donnent un tout petit peu plus, mais en tout cas, pas pour les agents, notamment les brigadiers-chefs.

Mme RAMI : Oui j'avais juste une précision, je ne le retrouve pas, il y avait une notion de prime de risque. Est-ce que la notion de prime de risque inclut l'armement légal des policiers municipaux ?

M. LE MAIRE : Non c'est pas du tout ça, d'abord, vous l'aurez remarqué, c'est applicable à partir du 1^{er} septembre, c'est indépendamment de cela, c'est pour reconnaître le passage à 21 heures. Il n'y a strictement aucun rapport entre l'armement légal et ceci. En sachant que pour la partie nuit et week-end, c'est relatif à la technicité du poste, c'est dans le cadre du RIFSEEP et ça sera négocié en même temps que le RIFSEEP, avec les autres agents, avec une délibération, je pense au mois de novembre. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Depuis 2018, le service de police municipale a été réorganisé pour appliquer la sectorisation des effectifs et étendre les horaires d'intervention et de présence sur la voie publique.

Les agents travaillent ainsi jusqu'à 21h par cycle de rotation toutes les deux semaines.

Cette réorganisation a constitué une contrainte forte pour les agents, impliquant l'adaptation de leur vie personnelle et familiale à cet horaire inhabituel.

Cette sujétion n'a fait l'objet d'aucune contrepartie en termes de rémunération, le régime indemnitaire des agents de police municipale n'ayant pas été réévalué depuis la délibération du 28 Juin 2007 pour les agents de catégorie C et depuis 2014 pour les agents de catégorie B, ces deux catégories composant les effectifs de cette filière.

Talence se situe en-deçà des standards de rémunération des Polices Municipales dans la métropole bordelaise. Toutes les PM ont adopté un RI à 20% du traitement indiciaire, sauf Talence qui a maintenu un régime indemnitaire à 16% pour les agents de catégorie C.

La généralisation des polices municipales sur le territoire métropolitain (création à Bègles et Gradignan récemment), et la concurrence entre communes pour attirer des policiers déjà formés créent une saturation des candidatures disponibles et rend plus difficile la fidélisation des agents.

Il s'agit in fine d'une régularisation et d'une remise à niveau, premier pas vers le renforcement de l'attractivité du service, critère indispensable pour sécuriser la procédure de recrutement de nouveaux agents et ainsi mettre en œuvre les objectifs de mandature annoncés par Monsieur le Maire.

Dans ce contexte, il est proposé de revaloriser le régime indemnitaire des policiers municipaux, qui ne sont pas concernés par le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Indemnité spéciale mensuelle de fonction

CADRES D'EMPLOIS

Catégorie B	Indemnité spéciale de fonctions	
Chef de service de PM pal 1cl	22% du traitement mensuel soumis à pension	25% du traitement mensuel soumis à pension
Chef de service de PM pal 2cl	21% du traitement mensuel soumis à pension	24% du traitement mensuel soumis à pension
Chef de service de PM	20% du traitement mensuel soumis à pension	23% du traitement mensuel soumis à pension
Catégorie C		
Brigadier-chef principal	16% du traitement mensuel soumis à pension	20% du traitement mensuel soumis à pension
Gardien Brigadier	16% du traitement mensuel soumis à pension	20% du traitement mensuel soumis à pension

La présente délibération annule et remplace les délibérations précédentes des grades cités ci-dessus. Les agents bénéficieront du maintien des avantages sociaux acquis avant le 26/01/84 dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/07 validé dans la délibération du 28/06/2007.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à

- verser le régime indemnitaire du personnel titulaire selon le tableau ci-dessus à compter du 01/09/2021 et après avis du CTP,
- à prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 28 - Passation d'une convention de coordination entre la Police Municipale et les services de sécurité de l'État

M. JOYON : Oui effectivement, cette passation a déjà été effectuée, mais nous devons la réactualiser. C'est un changement à la marge sur cette convention, qui est un document qui cadre complètement la collaboration entre la police nationale et la police municipale pour l'ensemble des missions. Il y avait une mise à jour nécessaire puisque cette convention doit être signée par 4 partenaires : la Ville, le DDSP, la Préfecture et surtout le Procureur. C'est une remise à niveau avec l'ensemble des informations et du côté de la police nationale par rapport à leur nouvelle organisation et par rapport à la police municipale.

M. LE MAIRE : Alors il n'y a pas de remarque, je suppose, sur cette convention. Mme RAMI.

Mme RAMI : Moi je vais parler... chacun va s'exprimer dans le groupe, mais moi, je vais m'abstenir...

M. LE MAIRE : Parce que vous avez un vote différent selon les membres de Talence en Transition.

Mme RAMI : Ils vont s'exprimer, je ne sais pas. Moi, au vu de ce qui a été dit et de ce qu'il vient de se passer sur ce débat-là, moi, je mets une abstention, parce que j'ai très peu de visibilité.

Mme DE MARCO : Idem, comme Isabelle.

M. BARDIN : Pour.

M. DELLU : Pour.

M. BIMBOIRE : Pour.

Mme ARMITAGE : Pour.

M. MARTILY : Pour.

Mme GRESLARD : (*inaudible*)

M. LE MAIRE : Donc, trois abstentions intergroupes et le vote pour intergroupe aussi. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité publique, expose :

"La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a apporté des modifications aux conventions de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État.

Le procureur de la République est désormais signataire de la convention, cette nouvelle obligation de cosignature étant applicable aux nouvelles conventions ainsi qu'à celles devant être renouvelées après être arrivées à échéance.

C'est le cas de la convention de coordination entre Talence et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Gironde, conclue pour 3 ans le 4 avril 2017, et modifiée par avenant le 20 mai 2019.

Bénéficiant de la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire, la convention nécessite d'être renouvelée afin de définir un cadre d'intervention aux actions des services de sécurité du territoire, dans une logique de co-production de sécurité.

En effet, les missions des forces de sécurité de l'Etat et de la police municipale répondent au quotidien à la priorité d'assurer la sécurité au plus proche des citoyens, dans un souci de coordination et de complémentarité. Dès lors, dans le respect de leurs compétences respectives, la police municipale et la police nationale s'engagent à mettre en œuvre les stratégies et programmes d'actions notamment définis dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, réuni en sa formation plénière le 17 mai dernier.

Concrètement, cette convention précise les moyens d'actions, la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Au final, l'objectif vise à lutter plus efficacement contre l'insécurité et à prévenir la délinquance grâce à une proximité renforcée et un contact renouvelé avec la population.

Afin de mettre à jour un outil partenarial essentiel dans le plan de prévention et de sécurité de la ville, je vous propose de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire à signer la convention sus-visée."

ADOPTE PAR 38 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS (Mme RAMI – Mme DE MARCO – Mme QUELIER)

Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 4 - Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade. Avis de la commune de Talence sur le projet et ses incidences sur l'environnement

M. LE MAIRE : Alors mes chers collègues, je vous propose d'aller vite, puisque d'abord, cette opération est extra-rocade, ce qui n'est pas dans le champ de compétences. On a eu des échanges avec les mairies concernées. Je rappelle quand même l'importance de ce projet Bordeaux Inno Campus, je souhaite, je pousse et nous allons obtenir, pendant ce mandat que l'OIM vienne beaucoup plus intra-rocade, avec, je vous le rappelle énormément d'emplois à clé et aussi un peu de logements, notamment pour nos étudiants. De vous rappeler qu'il y a, évidemment... moi, je vous propose un avis favorable, puisque l'on a quinze jours pour pouvoir se prononcer en étant un peu comme nos collègues et amis de Villenave-d'Ornon, en faisant attention sur les incidences en matière hydraulique, puisque ces aménagements auront des impacts là-dessus, et évidemment, et peut-être même principalement sur les incidences en matière d'habitat et de mobilité. Il ne s'agit pas simplement de pouvoir dire oui, il faut que les réponses à venir, espérons-le, de la métropole en matière de mobilité pour cette OIM permettront d'absorber, d'abord une situation très dégradée depuis quelque temps, je parle de la métropole, mais il y a aussi d'autres décisions, je pense, notamment à l'A63, et d'autres choses et permettront de pouvoir transporter beaucoup de passagers en mode doux et dessaturer le tram B qui en pâtit beaucoup. Donc je vous propose un vote pour, pas sans observation, mais en tout cas, en ayant ces deux attentions-là. En sachant que l'on n'est territorialement, pas compétent, on est juste informé.

Mme RAMI : Oui je vais aller vite, la dernière phrase ne nous convient pas : « Je vous propose de donner un avis favorable concernant l'opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade et ses incidences sur l'environnement économique, social et naturel dans ses composantes biodiversité, qualité de l'air, de l'eau, climat et mobilité, toutes positives par rapport au scénario de référence ». Ça ne nous paraît pas correct cet avis formulé, d'autant que, je ne sais pas si vous l'avez dit, mais sur la partie environnementale, le BIC extra-rocade, a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Donc, il y a eu des remarques et cet avis de l'autorité environnemental apportait des réserves et demande des compléments et soulève également, la question de la capacité du PPA, à être le levier de la transition écologique et énergétique. Donc, pour que vous ayez un accord positif pour donner un avis positif global sur Talence, la dernière phrase, il faut la revoir.

M. LE MAIRE : C'est très clair. Je viens de faire un référendum avec moi-même, et donc je vous propose, sauf si Arnaud, tu veux compléter : « Je vous propose de donner un avis favorable concernant l'opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade » et donc de supprimer... je viens de donner une suite favorable... voyez, comme quoi, quand on est

favorable... Mme DE MARCO entend très bien de façon différentielle. Donc, j'enlève la fin de la dernière phrase.

Mme RAMI : On a bien compris que Talence est très peu impactée, mais je pense que la position de Talence doit être de faire preuve de solidarité avec les autres territoires.

M. LE MAIRE : C'est exactement ce que les autres territoires ont fait, mais ils ont donné des éléments sur leur territoire en matière de circulation, de l'eau, je pense à Villenave-d'Ornon, ou de mobilité, qui par définition sont propres... si je prends la délibération de Villenave-d'Ornon que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez, ils sont très Villenave-Villenavais et donc, même si je soutiens l'action résolue de l'équipe municipale de Patrick Pujol, je me garderai bien d'aller lui donner des conseils sur la gestion de sa Ville. Je vous propose de manière à obtenir un avis unanime, du moins je l'espère, de supprimer la dernière phrase telle que vous me l'avez demandé. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je ne crois pas que je vais me joindre à votre unanimité, parce qu'effectivement le CNPN a donné un avis, par deux fois très défavorable sur ce projet Inno Campus, et c'est très éloquent, je vous invite tous à lire cet avis qui fait trois pages : manque de diagnostic rigoureux, destruction de milieu d'espèces protégées, mesures compensatoires totalement insuffisantes, donc, non, moi, je ne peux pas voter pour.

M. LE MAIRE : Et bien d'accord, vous votez contre, je voudrais juste vous rappeler, ma chère collègue que le campus s'est lancé dans une très grande opération qui vise à valoriser et à faire bien mieux que tout ce qu'il y a aujourd'hui, notamment sur les parkings et que le bilan environnemental sera très bon, mais vous votez contre, c'est votre droit.

M. BARDIN : Moi, je vais m'abstenir...

M. LE MAIRE : Alors, attendez, parce que si vous commencez à avoir des votes unitaires... je propose, pour être clair pour le vote, de supprimer la dernière phrase, tel que demandé par Mme RAMI. Mme RAMI, est-ce que vous êtes pour ?

M. DELLU : Non, attendez, on n'a pas fini le débat.

M. BARDIN : J'avais commencé, mais je n'ai pas fini. Excusez-moi, simplement, lire que l'OIM obéit à un principe vertueux de densification et de reconstruction de la Ville sur elle-même, qui contribue à limiter l'étalement urbain, c'est faux. Ce n'est pas justifié, moi, je n'ai pas de projet, je n'ai pas de visibilité, je suis incapable de savoir ce que va sortir cet OIM, et ce qui est sûr, c'est que la densification contribue à l'étalement urbain, je vous rappelle que la densification induit la gentrification qui induit le déplacement des populations vers des biens qu'ils peuvent se payer et non pas vers des biens qu'ils ne peuvent plus acheter. Donc, je m'abstiens.

M. LE MAIRE : D'accord, quelle que soit la rédaction ? OK. M. DELLU qui a demandé la parole.

M. DELLU : Oui sur ce projet-là, je vais m'abstenir également, pour les mêmes raisons qui m'avaient conduit à m'abstenir lors de l'examen en commission d'urbanisme à Bordeaux Métropole, lorsque j'y siégeais et en Conseil de métropole, à savoir, ne serait-ce que les éléments que vient de rappeler Christian BARDIN, ce qu'a ajouté Christine QUELIER, je ne suis toujours pas convaincu, ni à l'époque, ni maintenant, de la qualité de ce que va proposer Inno Campus. Je rappelle qu'il s'agit quand même de construire, pratiquement ½ million de m² de logements sur les surfaces définies par le périmètre qui regroupe les trois campus et que nous n'avions, ni à l'époque, ni maintenant, d'après ce que j'ai vu, aucune garantie des communes à absorber ce supplément de population, plus tous les éléments... je ne parle pas des mobilités... mais tous les éléments environnementaux qui étaient induits. Donc, je m'abstiendrai encore sur cette opération d'aménagement qui me semble, je ne dirais pas trop ambitieuse, mais en tout cas, en décalage avec les impératifs environnementaux et de densification raisonnée.

M. LE MAIRE : Alors, sur le coup, mais on ne va pas ouvrir le débat, je suis résolument opposé à ce que tu viens de dire, c'est une très belle opération qui justement, vise à essayer d'avoir ces éléments-là, après, évidemment, quand on construit, je rappelle que l'on manque de 10 000 logements étudiants sur la métropole et quand il s'agit d'en construire, on nous dit : « Oui, mais ce n'est pas là ». Donc, on a aussi quelque chose de simple, c'est de faire, demain, du campus, un quartier de ville, il y a eu des réunions qui se sont tenues pour que toutes les villes puissent participer à la définition du campus de demain. Moi, je crois que l'OIM est une vraie chance. En matière environnementale aujourd'hui, quand on voit les linéaires, les km² de parkings de bâtiments, qui fuient, etc. On a vraiment de quoi porter un beau projet, mais l'opération Inno Campus, ce n'est pas un projet, c'est une kyrielle de projets et je trouve dommage de s'abstenir, mais c'est ton droit. Je voulais vous proposer une rédaction permettant l'unanimité, mais si vous me dites que vous vous abstenez tous, je ne change rien et vous allez voter en vous abstenant, ça va être beaucoup plus simple. Vous avez changé ?

Mme DE MARCO : Non, mais je voulais justement poursuivre dans ce débat, ce n'était pas seulement en changeant cette formulation, c'est-à-dire qu'également, moi, quand je vois ce projet et les intentions de ce projet qui est démesuré, et quand on lit l'avis du Conseil national de la protection de la nature, on peut se dire que ce projet n'est pas du tout un projet de transition écologique. Donc, moi, je m'abstiens, je serais tentée de voter contre, mais je m'abstiens sur cette délibération même modifiée.

M. LE MAIRE : Donc vous vous abstenez, je rappelle qu'à la métropole les votes sont quelque peu différents puisque tout le monde vote pour le projet Inno Campus, mais c'est votre droit. Je parle pour celles et ceux qui y siègent.

Mme RAMI : Non en fait, la décision, c'est moi qui me suis mal exprimée. On s'abstient et on demande la modification de la phrase. Donc, on s'abstient, le groupe s'abstient.

M. LE MAIRE : Quelle que soit la chose...

Mme RAMI : Voilà, mais si vous voulez changer la dernière phrase, vous pouvez. Ça serait très bien.

M. LE MAIRE : Voilà et je rajoute 100 balles. Donc je vous propose de ne pas changer une virgule de la délibération et donc vous vous abstenez... du coup, tout le monde s'abstient ? Pardonnez-moi d'avoir du mal à suivre... Pardon ? Ah, vous votez contre maintenant ? OK très bien. Je n'avais pas suivi, avec les masques, ça n'est pas facile pour vous suivre. Donc, vous votez contre, des abstentions et le groupe à l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur Le Maire expose :

« La Ville de Talence est partie prenante de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus qui recouvre une partie de son territoire. Elle est signataire du contrat de projet partenarial d'aménagement 2020-2035 (PPA BIC), feuille de route pour le développement durable et l'aménagement soutenable de ce territoire qui engage les quatre communes du périmètre aux côtés de Bordeaux Métropole, de l'Etat et de ses principaux établissements publics.

Le volet extra-rocade fait l'objet d'une opération d'aménagement dénommée Bordeaux Inno Campus extra-rocade, approuvée par délibération du Conseil de Métropole en date du 21 décembre 2018, et soumise à enquête publique depuis le 31 mai jusqu'au 6 juillet. Cette opération complexe combine plusieurs autorisations administratives (déclaration d'utilité publique, autorisation environnementale, déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU).

L'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade est un projet de renouvellement urbain visant à requalifier 553 ha de sites économiques confrontés à une pénurie de foncier, de services et d'offre de mobilité qui pourraient en compromettre l'attractivité. En ce sens, il obéit à un principe vertueux de densification et de reconstruction de la Ville sur elle-même, qui contribue à limiter l'étalement urbain, à optimiser les infrastructures existantes, et améliorer la performance du parc d'immeubles vieillissants.

La Commune de Talence n'est pas directement impactée par ce projet qui se concentre sur les territoires des communes de Pessac, Gradignan et Mérignac.

Néanmoins, conformément à l'article R 183-38 du Code de l'Environnement, la commune a été sollicitée par les services de la Préfecture pour avis.

Les objectifs de l'opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade sont de :

- Promouvoir une mobilité durable des habitants, étudiants et employés en renforçant l'offre de transports alternatifs à la voiture tout en améliorant les infrastructures nécessaires à l'accessibilité automobile.
- Proposer un cadre de vie et de travail attractif pour les habitants et les employés en requalifiant les principaux espaces publics, en améliorant l'offre de service et en offrant un paysage urbain de qualité.
- Mieux articuler développement économique, grands équipements et projet urbain en veillant à la cohérence et à la pertinence de l'offre foncière et immobilière qui devra répondre aux différents besoins.
- Améliorer la situation écologique de ce territoire en proposant un habitat et un immobilier d'entreprise vertueux, des solutions énergétiques alternatives et une gestion plus cohérente de la faune et de la flore protégées.

Pour les atteindre, le projet repose sur trois composantes :

- Des travaux d'infrastructure importants avec notamment la création d'un itinéraire de transport en commun à haut niveau de service, la requalification de voies existantes, l'aménagement d'un maillage cyclable confortable de 32 kms.
- Des sites de projets au nombre de 12 qui feront l'objet d'actions spécifiques au niveau foncier pour requalifier le tissu économique.

- Une évolution du PLU afin d'assurer, sur la totalité du périmètre de l'opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade, la qualité environnementale et urbaine des projets.

A terme, cette opération devrait permettre la création de plus de 8 800 emplois et plus de 850 logements, entraîner une évolution favorable des déplacements vers une mobilité plus durable, assurer une protection du patrimoine naturel à hauteur de 34,3 ha soit plus du double de la surface à enjeux environnementaux faibles à modérés aménagés et enfin, assurer la rénovation énergétique de 600 000 m² de bâtiments et la lutte contre les îlots de chaleur.

Les interventions seront donc multiples et concerneront :

- les déplacements automobiles,
- le renforcement de l'offre et de la qualité de la desserte en transport en commun,
- une généralisation des itinéraires sécurisés pour cyclistes / piétons et une amélioration de la multimodalité,
- la mise en place d'une stratégie d'implantation des différents programmes par secteur,
- la création d'un « grand bocage urbain » passant notamment par un travail paysager des lisières public / privé,
- un travail de mise en lumière du secteur.

Le coût estimé de cette opération est actuellement fixé à 190,3 M€, avec un déficit d'environ 52,3 M€ pour Bordeaux Métropole. Il est rapporté aux 700 M€ d'investissements privés attendus.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de l'importance de ce projet pour l'évolution du secteur Sud-Ouest de la Métropole, je vous propose de donner un avis favorable concernant l'opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade et ses incidences sur l'environnement économique, social et naturel dans ses composantes biodiversité, qualité de l'air, qualité de l'eau, climat et mobilité, toutes positives par rapport au scénario de référence. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE (N.E.T.)
8 ABSTENTIONS (T.E.T.)

Reçu en Préfecture le 9/07/2021

N° 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Rectificatif

M. LE MAIRE : Alors je propose juste de remplacer M. Frédéric FARGUES par Jean-François LAROSE ici présent sur l'association Ludiloisirs. Vous ne prenez pas part au vote dans l'intégralité ? Je pense que je vais demander au DGS d'avoir des boîtiers de vote bientôt, ça va être l'Eurovision. Vous ne prenez pas part au vote de façon unanime ? Mme QUÉLIER, que faites-vous ? Pour ? Contre ? Vous ne prenez pas part au vote et le reste à l'unanimité, je vous en remercie.

M. BIMBOIRE : Si je peux me permettre, personnellement je suis administrateur et membre. Donc, je ne peux pas prendre part au vote.

M. LE MAIRE : C'est tout à fait vrai, de la même façon que les gens qui font partie du Conseil d'administration ne prendront pas part au vote. Mais là, c'est un vote politique. Normalement David, c'est le Président et le trésorier, mais administrateur, c'est bien aussi, c'est ça la loi.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des délégations et représentations du Conseil au sein de divers organismes extérieurs dont le Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs.

M. Frédéric FARGUES, adjoint délégué aux Sports désigné au sein de cette instance, souhaite se retirer afin de permettre à M. Jean-François LAROSE d'y siéger dans le cadre de sa délégation à la Jeunesse.

Je vous propose donc de bien vouloir désigner M. Jean-François LAROSE au sein du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 6 - Avenant à la Convention du 29 avril 2015 entre la Ville de Talence et la Préfecture de la Gironde pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. LE MAIRE : Tout est dans la délibération. Y a-t-il des commentaires ? Des votes contre ? Ou abstention ? Unanimité merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Les dispositions de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication (actes à portée générale), à leur notification (actes individuels), mais aussi lorsqu'ils ont été transmis au représentant de l'Etat dès lors qu'il s'agit d'actes transmissibles.

L'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne la faculté aux collectivités territoriales de transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 est venu compléter ces dispositions en fixant les modalités de transmissions par voie électronique de tels actes, tout en précisant que la télétransmission produit les mêmes effets que la transmission matérielle.

Dans ce contexte, la collectivité a conclu le 29 avril 2015 une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la préfecture de la Gironde, suite à la délibération n°2 du 19 janvier 2015.

Cette dernière prévoyait, par le biais de Gironde Numérique, l'utilisation du dispositif S2LOW avec comme opérateur « ADULLACT ».

Il s'avère que le contrat de maintenance auprès de Gironde Numérique pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité arrive à échéance fin août.

De plus, dans le cadre de la mutualisation de nos services informatiques, Bordeaux Métropole souhaite raccorder la commune de Talence à la plate-forme métropolitaine de télétransmission. Ce changement de plate-forme implique un changement de Tiers de télétransmission et donc de passer un avenant à la convention initiale du 29 avril 2015.

Le dispositif de télétransmission métropolitain est la plate-forme d'échanges IXBUS de l'éditeur SRCI.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer avec la préfecture de la Gironde l'avenant ci-joint actant de ces changements.»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 7 - Subvention exceptionnelle à l'association FESTIVAL ODP ÉDITIONS #6 ET #7 (2021/2022)

M. LE MAIRE : Alors je vous propose de ne pas refaire le débat sur ODP pas ODP et surtout si on n'en veut pas, où est-ce qu'on le met ? Moi, pour ma part, je réaffirme, avec beaucoup de fierté, le soutien inconditionnel de la Ville de Talence, pour cette très, très belle manifestation qui se déroulera avec les contraintes sanitaires conformes, voire meilleures du 23 au 26 septembre. Je vous l'avais dit lors de la dernière délibération, le festival ODP de Talence a connu, d'abord, une hausse de ses charges, notamment en matière de sécurité. Il a eu aussi une édition 2020 qui a été complexe pour laquelle il y a eu des frais non remboursés. Donc, ce que je vous propose, dans le cadre de cette délibération, c'est donc que la Ville aide à hauteur de 45 000 € par édition et de manière à leur donner la visibilité sur l'édition qui va venir juste après et qui est assez immédiate, puisqu'ils devraient reprendre le rythme avec une édition au mois de mai/juin, de voter donc, une subvention de 90 000 € pour cette association. Je rappelle qu'on aide l'association, c'est-à-dire la structure qui monte le festival, mais nous n'aidons pas une quelconque multinationale de disques. Et je suis très fier que l'on aide cette manifestation. Mme RAMI n'est plus là...

Mme DE MARCO : Elle revient... elle s'abstient comme moi.

M. LE MAIRE : On va recommencer : Mme RAMI et Mme DE MARCO s'abstiennent, M. BARDIN ? Vous vous abstenez. M. DELLU ? Pour. M. BIMBOIRE ? Pour, Mme ARMITAGE ? ... Mme QUELLIER ? Abstention... soit on achète un boîtier à vote, soit on change des chaises de place.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Lors de la dernière séance en date du 7 juin 2021, le Conseil Municipal a adopté la convention de partenariat avec l'association Festival ODP dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du FESTIVAL ODP TALENCE qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2021 au sein du Parc Peixotto.

Comme cela avait été mentionné dans cette délibération, la ville pouvait être amenée à apporter le soutien financier nécessaire à l'association notamment en fonction des circonstances liées à l'événement.

Or, le contexte juridique et sanitaire lié à la tenue des festivals demeure encore à ce jour incertain avec pour conséquences d'une part, un manque de visibilité quant aux modalités d'organisation de l'événement (jauge attendue, modalités de contrôle, réservation de loges par des entreprises, modalités de restauration etc) et d'autre part, des garanties financières insuffisantes au regard des aléas précités.

C'est dans ces conditions que l'association a sollicité la commune afin de bénéficier d'une subvention qui répondrait à trois enjeux :

- Garantir le soutien financier de la ville nécessaire au maintien du Festival ODP Talence, l'association ayant en effet connu des pertes l'an passé avec l'annulation de l'édition 2020 et le non-remboursement de certains frais engagés (ressources humaines, campagne de communication etc),
- Inscrire ce partenariat dans la durée avec une subvention totale de 90 000 €, versée dès 2021, dédiée à la fois à l'organisation de cette édition ainsi que celle de 2022,

- Permettre à l'association, grâce à cette garantie sur le long terme, d'acquérir dès l'année prochaine une partie de son propre matériel au lieu de le louer chaque année à des prestataires faute de visibilité suffisante avec à la clé des économies d'échelle réalisées par l'association et une mutualisation possible dudit matériel lors de manifestations communales.

Ceci étant exposé, je vous propose de bien vouloir m'autoriser :

- à procéder au versement d'une subvention de 90 000 € à l'association Festival ODP dans le cadre de l'organisation des éditions #6 et #7 qui auront lieu en 2021 et 2022,
- à signer l'avenant à la convention de partenariat joint à la présente délibération. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS (Mme RAMI – M. BARDIN – Mme DE MARCO –
Mme QUELIER)

Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 8 - Mise en place d'une carte scolaire avec le périmètre scolaire de chaque école

M. DUART : M. le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, c'est la commune qui définit la carte scolaire ou sectorisation. Vous avez une image sur l'écran, en couleur, qui vous montre les contours des différents secteurs. Compte tenu de l'évolution démographique et urbaine de la commune, il a été nécessaire d'apporter quelques ajustements. Pour mémoire, la sectorisation, vous le savez répond à 4 principaux objectifs : garantir autant que possible la proximité pour les familles, avec une lisibilité, dès les inscriptions scolaires tant pour les parents, que les enseignants et les services municipaux. Procéder à une répartition équitable, assurant la mixité sociale, autant que possible. Garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants : sécurité, bien-être et confort de travail, ça, on y accède par la gestion des effectifs, veiller à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires. Cette répartition facilite le travail d'affectation des élèves dans une école de proximité qui pourra être modifiée, mais on en avait déjà parlé, si les effectifs trop élevés le nécessitent. Quand une famille veut s'inscrire dans son école de secteur, ce qui est normal, si cette école ne permet plus d'accueil d'enfants, parce que les effectifs y sont trop élevés, on inscrit les enfants sur le secteur voisin ou, en tous cas, dans l'école la plus proche qui permet d'accueillir ces enfants. En général, on essaye de rester dans le secteur voisin et l'année suivante, bien sûr, ils peuvent demander un retour sur secteur. La Ville compte 16 écoles, soit, 6 groupes scolaires, 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires, 2 écoles primaires depuis la fusion, il s'agit de l'école primaire Lapie et de l'école primaire Ravel, dès la rentrée et 2 écoles maternelles : Picasso et Jaurès. Je ne vais pas vous lire les différents secteurs, vous les avez. Chaque secteur correspond à une liste de rues et de résidences que vous avez en annexe. Certaines rues, en raison de leur spécificité peuvent correspondre à plusieurs écoles, simplement, parce que quand elles sont très, très longues, elles peuvent être coupées par une ligne de démarcation d'un secteur et aussi pour des raisons de proximité. Si on prend, par exemple la rue Georges Bizet, une partie de la rue est proche de Lapie, mais l'autre partie de la rue plus proche de Michelet. Si on prend la rue Lamartine, le haut de la rue est plus proche de Lasserre, mais l'autre côté est plus proche de Joliot-Curie, donc on tient compte de cela pour respecter le mieux possible la proximité pour les familles. Je rappelle que concernant ULIS, les inscriptions se font directement par l'Éducation nationale.

Je vous propose d'adopter cette carte scolaire. Je voudrais apporter une précision, cette carte va être sur le portail famille, les familles pourront, sans code d'accès, en cliquant simplement sur « cartographie », voir le positionnement des écoles de Talence, un développement est prévu très rapidement, lorsque la carte sera adoptée définitivement, quand la délibération reviendra validée par la Préfecture. Un développement est prévu pour les familles. Il suffira qu'elles notent leur adresse à l'endroit prévu et leur école de secteur apparaîtra automatiquement. Je crois que je n'ai rien oublié.

M. LE MAIRE : Alors je voudrais vraiment remercier et Patrick et le service, parce que ça paraît simple, comme ça, mais en sachant que c'est quelque chose que l'on a eu en débat. Vous rappeler que c'est une carte pratique, mais ce qui détermine légalement l'adresse, c'est ce qu'il y a de marqué dans la délibération. Evidemment, chaque année, on pourra revoir cet élément-là, en fonction d'abord de la démographie, qui, vous le savez, est assez rapide, notamment avec les passages nord/sud et puis aussi au travers des investissements que fait la Ville, je pense notamment à Paul Lapie en maternelle pour cette année...

M. BARDIN : Bien je ne vais rien dire sur la carte scolaire, je comprends la difficulté de l'exercice, les glissements de secteur en fonction des effectifs. Juste, je profite de cette délibération pour parler de choses, puisqu'il est parlé dans cette délibération de mixité, dans les quartiers, c'est une réflexion que nous avons portée et dont nous discutons en commission d'urbanisme et notamment avec la possibilité de faire des zones de SMS (Servitude de Mixité Sociale) peut-être même à l'intérieur de nos quartiers plutôt que pour l'instant, plus favorablement, le long des voies de circulation tram. Je pense que les zones de SMS sont aussi un élément de la mixité de nos quartiers et de nos écoles et la seconde, plus en rapport avec les discussions que nous avons tout à l'heure, sur les déplacements avec M. GARRIGUES et M. JESTIN, je pense que du fait de ces glissements de secteur, parfois les trajets sont longs entre la maison et l'école et que le renforcement des expérimentations devant les écoles au niveau... sera sans doute à renforcer, et surtout que le plan de mobilité piéton puisse prendre en compte ces déplacements, pour que nos enfants marchent de manière sécurisée, constamment sécurisée, sans dysfonctionnement si possible, sur des trottoirs en état, pour qu'ils puissent se rendre dans des écoles parfois loin.

M. LE MAIRE : Alors mon cher collègue, d'abord, je pense que nos écoles sont mixtes, évidemment, il y a une réflexion depuis très longtemps, moi, je fais entièrement confiance à l'urbanisme, pour effectivement avoir cette réflexion-là. Moi, je trouve qu'aujourd'hui, quand on regarde les écoles, celles qui ont telle ou telle réputation, évidemment, il y a des choses qui sont un peu différentes, elles ne sont pas toutes pareilles, pas toutes standardisées, mais moi, je trouve qu'il y a une certaine recherche de la mixité dans les écoles, en tout cas, moi, je ne trouve pas de... en revanche, votre réflexion est à très long terme, je la trouve très intéressante, elle est compliquée, parce que du coup, c'est le PLU, mais finalement, c'est chaque projet par chaque projet. Sur le fond, d'ouvrir cette réflexion, qui pourrait être contre le fait que nos écoles ressemblent à notre société, c'est-à-dire différentes et sur lesquelles la différence enrichit l'autre. Sur le plan marche, j'attends avec les 2 M€ de la métropole de savoir comment on va refaire tous les trottoirs, ou peut-être 4 M€, mais je fais confiance à Isabelle pour tripler ce montant. Je rappelle que la Ville a, pour l'instant, droit à 1 km de trottoir

chaque année, sur 200 km de voies. Vous avez dit le plan marche, vraiment, je vais le regarder attentivement et on verra tout l'impact que ça aura pour la Ville. Mais nul doute que si jamais il est favorable, nous le dirons et si jamais il y a beaucoup d'annonces et peu d'effets, je saurai le dire également. Mais sur l'expérimentation, vous avez vu ce que Jean Jaurès a donné, la règle est toujours la même.

On a proposé au Conseil d'école, le Conseil d'école de Jean Jaurès s'est exprimé uniquement pour une fois sur deux et pas le matin et le soir et quand les Conseils d'école nous saisissent, on regarde, mais il faut aussi regarder la capacité que l'on a école par école. On en parlait récemment, lors de la visite de Lapie, si jamais on ferme une rue à Paul Lapie, je veux bien expérimenter. Je sais que certains s'amuse à changer les sens de circulation partout, même sans nous prévenir, mais je vous propose de ne pas essayer de le faire. Je trouve tout simplement qu'indépendamment des mobilités douces, on arrive à l'école en étant plus serein, quand on n'a pas le stress de la voiture devant. Par contre, il faut avoir eu le stress de la voiture à garer pour les gens qui viennent à l'école et je rappelle que beaucoup viennent à l'école, non par acte militant pour avoir la voiture, mais tout simplement parce qu'ils n'ont pas le choix, il faut aussi respecter cela. Mais j'ai noté le plan marche... C'est François JESTIN qui change les sens de circulation sans en parler.

M. DUART : Oui une petite précision, concernant les déplacements doux et notamment pédestres, nous avons tenté déjà deux expériences de pedibus, une expérience à l'école Paul Lapie, une expérience à l'école Joliot-Curie, ça n'a pas été couronné d'un grand succès. Les premiers temps, ça marche. Ça avait été préparé avec la police municipale, pour sécuriser les parcours, les premiers temps ça marche parce que c'est nouveau, et après les bonnes volontés s'épuisent. On trouve moins de parents pour accompagner les enfants et ensuite, il y a le phénomène météorologique. Quand il fait beau, ça marche, l'hiver ça marche quand même moins bien. Ce que je voudrais dire aussi concernant les déplacements doux, c'est que nous avons proposé, une étude sur les déplacements doux autour des écoles pour inscription au CODEV, je ne sais pas où ça en est, je ne sais pas quelle réponse nous aurons, mais c'est une étude qui va être lancée, on va commencer par Lapie, puisque Lapie est un problème, les déplacements autour de Lapie et les stationnements... et je crois que l'on a proposé deux autres écoles, je crois Jaurès et Gambetta, de mémoire. Dès que l'on aura une réponse, on vous dira cela.

M. LE MAIRE : Et nous avons noté les trottoirs qui seront neufs. La carte scolaire appelle-t-elle d'autres commentaires ? Mme GRESLARD, je vous en prie.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci de la visualisation sur la carte, parce qu'avec la liste des rues ça n'était guère facile de voir ce qu'il se passait par rapport à la carte scolaire précédente. Je salue le travail qui est fait, je mesure parfaitement la difficulté, c'est extrêmement complexe, ça nécessite aussi de faire de la prospective sur les logements à venir, même si on est toujours dans l'incapacité de savoir exactement l'âge des enfants qui arriveront. Mais on a une petite idée, on peut faire des suppositions. Vous parliez, M. le Maire de mixité, c'est un débat que nous avons très souvent, c'est le logement et l'habitat qui fait la

mixité dans les écoles et si vous pensez que la mixité est la même dans l'école Gambetta et celle de Jules Michelet, ça fait très longtemps que vous n'êtes pas allé à Jules Michelet.

M. LE MAIRE : Il y a toujours une peau de banane, mais ainsi va la vie, d'abord, je trouve que ça n'est pas très heureux comme commentaire, ma chère collègue, j'y suis allé récemment pour les élections par exemple et vous aussi, je crois. Et non, ce n'est pas la même, mais de dire que les écoles du nord, notamment, ne sont pas mixtes, ce n'est pas vrai non plus. Il y a aussi des enfants du nord, qui viennent dans l'école Jules Michelet.

Après, le choix prioritaire des parents est quand même d'être à côté de leur domicile et je veux croire, pour l'exemple de Jules Michelet que tout ce qui est fait actuellement sur Thouars, le renouvellement de la population à travers la politique municipale que, je le sais, vous soutenez, permettra de ramener de la mixité. Ce ne sont pas des choses juste incantatoires, mais des choses résolument volontaristes. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions sur cette carte scolaire ? Je n'en vois pas, la carte scolaire est adoptée à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et Entretien des bâtiments communaux

« Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune de ses écoles (dénommé périmètre ou secteur scolaire). Ce processus est qualifié de sectorisation ou encore de carte scolaire.

Compte tenu des évolutions démographiques et urbaines qu'a connu la commune ces dernières années, il a été nécessaire de procéder à des ajustements de cette carte scolaire.

Pour rappel, la sectorisation répond à 4 principaux objectifs :

- Garantir autant que possible la proximité pour les familles, avec une lisibilité dès les inscriptions scolaires, tant pour les parents que pour les enseignants et services municipaux,
- Procéder à une répartition équitable assurant la mixité sociale,
- Garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail),
- Veiller à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

Cette répartition qui facilite le travail d'affectation des élèves dans une école de proximité pourra par ailleurs être modifiée si des effectifs trop élevés le nécessitent. Dans ce cas, les familles se voient proposer une autre école et la possibilité d'un retour prioritaire sur leur école de secteur pour l'année scolaire suivante.

La ville compte 16 écoles, soit 6 groupes scolaires (6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires), 2 écoles primaires (de la petite section au CM2) et 2 écoles maternelles.

Ces 16 écoles sont réparties comme suit dans **10 secteurs** :

1	Secteur GAMBETTA	Écoles maternelle et élémentaire Gambetta
2	Secteur JAURES	Ecole maternelle Jaurès. Partie nord : école élémentaire Gambetta Partie sud : école élémentaire Curie
3	Secteur CAMUS	Écoles maternelle et élémentaire Camus

4	Secteur CURIE	Écoles maternelle et élémentaire Curie
5	Secteur LASSERRE	Écoles maternelle et élémentaire Lasserre
6	Secteur LAPIE	École primaire Lapie
7	Secteur RAVEL	École primaire Ravel
8	Secteur SAINT-EXUPERY	Écoles maternelle et élémentaire Saint-Exupéry
9	Secteur MICHELET	Écoles maternelle et élémentaire Michelet
10	Secteur PICASSO	Ecole maternelle Picasso Ecole élémentaire Michelet

Chaque secteur correspond à une liste de rues, de résidences. Certaines rues, en raison de leur spécificité, peuvent être partagées entre 2 ou 3 secteurs différents en fonction de leur segment et/ou de leur numéro. Certains bâtiments d'une même résidence, en fonction de leur position géographique, peuvent également correspondre à plusieurs secteurs.

Les élèves relevant de l'Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire de l'école primaire Maurice Ravel sont affectés directement par l'Education Nationale.

Je vous propose par conséquent d'adopter la carte scolaire telle que présentée ci-dessus ainsi que l'annexe jointe détaillant les noms des rues et résidences constituant les différents secteurs. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 9 - Grille tarifaire Café du Dôme

Mme SALLET : M. le Maire, mes chers collègues, par délibération du 1^{er} février 2021, le Conseil municipal a fixé la grille tarifaire du Café du Dôme. Ce café fonctionne depuis un peu plus d'un mois et connaît un très vif succès et aujourd'hui, à la demande des usagers, je vous propose tout simplement de compléter cette grille tarifaire en ajoutant une carte que l'on peut appeler de fidélité à 5 € pour dix consommations. Si l'ensemble de cette grille vous convient, vous agréée, je vous remercie de bien vouloir l'adopter.

M. LE MAIRE : Très belle initiative de la Ville. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas, à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Proximité, à la Citoyenneté, à la Vie associative et aux Salles municipales expose :

« Par délibération du 01 février 2021, le Conseil Municipal a fixé la grille tarifaire du Café du Dôme.

Aujourd'hui, après quelques semaines de fonctionnement, je vous propose de revoir cette grille afin de la compléter et de l'adapter aux besoins.

Si l'ensemble de cette grille tarifaire vous agréée, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 10 - Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier

M. JESTIN : C'est une délibération qui devient classique, une résidence est en construction, l'opérateur a besoin de pouvoir déplacer les candélabres et le matériel urbain. Comme nous sommes compétents pour le faire au travers du SDEEG, nous faisons les travaux et la résidence nous remboursera à l'euro près, bien évidemment.

M. LE MAIRE : Merci y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, vote pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction de la résidence au 291 Cours de la Libération par la société SCCV ISATIS, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG.

Compte tenu du nombre réduit de candélabre déposé et de l'éclairage ambiant, il n'est pas nécessaire de prévoir un réseau temporaire.

Sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 2 phases qui débuteront en juillet 2021 :

- Phase 1 : dépose du mobilier

Le coût estimé selon devis joint en date du 31 mai 2021 à la somme de 307 € TTC

- Phase 2 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.

Le coût estimé selon devis joint en date du 31 mai 2021 à la somme de 9 733 € TTC

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour la Société.

C'est pourquoi je vous demande :

- de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération,
- de bien vouloir m'autoriser à signer la convention. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 11 - Forfaits de post-stationnement - Autorisation de signature de la convention de reversements pour 2019-2020

M. JESTIN : Il s'agit donc d'une convention entre la Ville et la Métropole. Vous savez que c'est la Métropole qui perçoit le forfait post-stationnement. Vous avez dans cette délibération des éléments avec les sommes perçues pour les années, 2019 et 2020, vous vous doutez bien que la somme qui a complètement chuté en 2020 est évidemment liée au confinement et au fait que nous avons arrêté la surveillance, à un moment, compte tenu des circonstances particulières. Nous reversons cette somme à la Métropole qui nous remboursera sur tous les éléments d'investissement que nous avons pu mettre en place pour percevoir ce FPS.

Mme RAMI : Sur cette somme que vous allez recevoir, serait-il possible et envisageable de l'affecter à des mobilités douces ou alternatives sur le territoire talençais ?

M. JESTIN : Ah je pensais que c'était la compétence de la Métropole à travers le plan marche et le plan vélo.

Mme RAMI : Après vous manquez de ..., je pense que la collectivité peut aussi dégager des activités en faveur, là on ne parle pas de gros investissement, ce ne sont pas de grosses sommes, mais ça pourrait être un fléchage sur des actions en mobilité alternative ou de changement.

M. JESTIN : Alors je suis vraiment surpris de votre intervention parce que nous sommes complètement dans le domaine de la Métropole et en l'occurrence de votre délégation. J'avoue que je suis très surpris. En l'occurrence, il s'agit là d'un remboursement de frais que nous avons mis en place pour percevoir un forfait, donc, c'est un remboursement de frais, cette somme est affectée au remboursement des frais que nous avons eus.

Mme RAMI : Quand je parle mobilité, ça veut dire aussi les abords d'écoles.

M. JESTIN : La dernière fois qu'une commune a agi sur le domaine public, la Métropole l'a attaquée, je ne voudrais pas que ça nous arrive.

Mme RAMI : Si vous faites une expérimentation...

M. LE MAIRE : Non, mais on est vraiment dans le champ et de la compétence de Bordeaux Métropole et de votre délégation. Les actions de mobilité, de près ou de loin, sont du ressort de la Métropole.

Mme RAMI : Oui, mais accompagner, s'il y avait une action, une expérimentation, quelque chose de particulier à faire, c'était la question. Après vous nous dites non, c'est vraiment la compétence de la métropole, on ne mettra pas un sou de plus, OK, je l'entends.

M. LE MAIRE : C'est vraiment une couverture de frais dont on parle.

Mme RAMI : Oui, c'est pour ça.

M. JESTIN : Pardon, mais on ne peut pas non plus vous laisser dire que l'on ne veut pas mettre des sommes sur un certain nombre de choses. D'abord sur tout ce qui est accessibilité au travers du PAVE, nous sommes une des rares communes à avoir terminé son PAVE. Au travers des fonds de la Métropole et du FIC, nous consacrons systématiquement de l'argent pour refaire un certain nombre de choses dans les abords des écoles ou un certain nombre de mesures de cet ordre-là. Sur les mobilités douces, nous agissons, aussi. Jusque-là, cette somme-là est faite pour rembourser des frais, elle n'est pas à affecter sur des questions de mobilités douces. Par contre nous vous soutiendrons complètement si vous parvenez à obtenir des budgets supplémentaires, on en discutait, il y a trois heures avec Christian sur les questions du plan marche et du plan vélo. Si vous arrivez à obtenir des fonds supplémentaires de la Métropole pour que l'on puisse agir concrètement, sans que ce soit au détriment du FIC

et d'un certain nombre de crédits de la Métropole où chaque fois, on nous recolle ça dessus, nous vous soutiendrons et nous vous applaudirons des deux mains.

M. LE MAIRE : Des sous en fait.

Mme RAMI : Oui, voilà, vous l'avez dit, des sous...

M. LE MAIRE : Ben oui, vous avez voulu la majorité, vous l'avez, maintenant, on veut des sous.

M. DELLU : Oui c'est effectivement facile comme remarque et ça marche dans les deux sens. Ma question est plus technique, puisqu'en 2020, du coup, on reverse trois ou quatre fois moins qu'au titre de 2019, sachant que l'équilibre des opérations liées au forfait post-stationnement était assuré, de mémoire, ça devait être à 180 000 € ou quelque chose comme ça et qu'en 2020, on reverse 50 000 €, donc on va recevoir, pas plus que 50 000 €. En réalité, le coût, pour la collectivité, est de l'ordre de 100 000 € ? 120 000 € ? C'est ça ?

M. JESTIN : Je ne suis pas sûr que ça soit... n'oubliez pas que c'est la partie investissement, la partie RH n'est pas prise en compte, donc je ne pense pas qu'on puisse faire le raccourci comme ça, mais je suis prêt à le faire calculer pour que l'on vous réponde.

M. LE MAIRE : C'est à peu près ça, c'est comme quand on a eu pendant le Covid, 100 % de notre effectif, sur les cantines alors que l'on n'a pas servi de repas. Ça fait partie des à peu près 2 M€ de pertes sèches du Covid. J'en profite, ma chère collègue, vous qui siégez à la Métropole, pour dire, par exemple, que si on veut favoriser les mobilités douces, on pourrait nous aider pour la zone bleue, par exemple. Pour prendre en charge les éléments de la zone bleue. J'ai donné ça, puisque finalement, c'est mieux que le stationnement payant la zone bleue. J'ai proposé ça très humblement, pour que l'on puisse nous aider sur la zone bleue.

Mme RAMI : Après je pense que si on veut faire des choses cohérentes, Pessac a fait un plan vélo, ça serait aussi que l'ensemble des collectivités puissent faire des propositions.

M. LE MAIRE : La voilà, nous prendre en charge la zone bleue. Et puis on a un plan vélo, vous savez, il nous reste encore 5 km de plan vélo. Les votes, Mme QUÉLIER est partie, personne n'a son pouvoir. Si c'est Mme RAMI, mais Mme RAMI a déjà le pouvoir de Mme DE MARCO. Peut-elle avoir légalement deux pouvoirs ? Actuellement oui, c'est comme les élections, c'est super pouvoir. Tout cela pour dire que le vote, c'est pour à l'unanimité ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Stationnement, expose :

« Par délibérations n° 19 en date du 23/11/2017 et n° 18 en date du 08/07/2019, le conseil municipal a fixé respectivement le forfait de Post-stationnement (FPS) d'un montant de 25 € puis le forfait de Post-stationnement minoré d'un montant de 17 €.

Dans la mesure où Bordeaux Métropole exerce l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement et, pour la totalité des voies, de la voirie, les communes doivent lui reverser les produits des FPS.

Par ailleurs, et conformément à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le reversement par la commune du produit des FPS à Bordeaux Métropole doit s'effectuer après avoir déduit l'intégralité des coûts liés à la mise en œuvre de la réforme du forfait de post-stationnement.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre Bordeaux Métropole et les communes concernées afin de détailler les types de dépenses déductibles, les modalités de reversement à Bordeaux Métropole ainsi que le montant retenu.

C'est la convention annexée à la présente délibération qu'il vous est proposée d'approuver aujourd'hui au titre des années 2019 et 2020.

▪ **Modalités de reversement du produit des FPS :**

Chaque année, une réunion de travail est organisée entre les services de la ville de Talence et les services métropolitains afin de déterminer les coûts précis correspondant à la mise en œuvre des FPS.

Ces coûts sont de deux natures distinctes dont dépendront les principes de déduction mis en place :

- de nature exclusive, c'est-à-dire entièrement imputables à la mise en œuvre des FPS, auquel cas ils seront déduits à 100 %,
- de nature mixte, c'est-à-dire en partie imputables à la mise en œuvre des FPS, auquel cas ils seront déduits en fonction d'une clé de déduction définie ci-après.

Les dépenses entrant dans le calcul du montant déductible du reversement à Bordeaux Métropole 2019 et 2020 seront les dépenses mandatées par la Commune sur l'exercice 2021.

▪ **Montant du reversement du produit des FPS :**

Au titre des années 2019 et 2020, le montant des FPS perçus par la ville de Talence correspond respectivement à 175 073 € et à 51 976 €.

En application des modalités financières fixées dans la convention annexée à la présente délibération, le montant total des dépenses liées à réforme du stationnement et déductibles par la ville sera transmis à Bordeaux Métropole pour validation afin d'appliquer, comme chaque année, la déduction relative à l'ensemble des coûts liés à la réforme du stationnement et assumés par la commune.

Ceci vous étant exposé, je vous demande de bien vouloir autoriser :

- Monsieur le Maire à signer la convention sur les modalités de reversement des produits de FPS au titre des années 2019 et 2020. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 12 - Convention de partenariat Fédération ATENA – École Municipale de Musique et de Danse de Talence

M. BESNARD : L'École municipale de musique et de danse de Talence propose pour les étudiants talençais, en grande précarité, des tarifs à 1 € et la gratuité, mise à disposition gratuite des instruments de musique. On souhaite s'appuyer sur l'association ATENA, avec laquelle on a l'habitude de travailler au travers du Café Papote, et donc, la délibération consiste à autoriser à signer cette convention et d'autoriser le tarif de 1 € pour les cours de musique.

M. LE MAIRE : C'est une action volontariste, là encore, de la Ville. J'ai d'ailleurs demandé à ce que ce type d'action, dans le cadre du dernier Conseil que Bordeaux Métropole continue les actions de solidarité envers les étudiants et là, on est typiquement, dans ce type d'aides.

C'est une belle initiative. Y a-t-il des votes contre ? Ou des abstentions ? Pour à l'unanimité.
Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, aux Relations internationales et aux Jumelages, expose :

« L'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) souhaite proposer aux étudiants/es Talençais/ses des cours d'instruments au tarif de 1 euro symbolique.

Ce dispositif, d'une durée de 1 an, est réservé aux étudiants bénéficiaires du « Comptoir d'Aliénor » - Epicerie sociale et solidaire. L'évaluation sociale des profils est donc effectuée par la Fédération ATENA sur la base du « reste à vivre » de chaque étudiant (moins de 7 euros/jour) et validée par le Comité d'étude de la Fédération.

Les cours seront donnés par les professeurs de l'EMMD.

Le parc instrumental, assuré par la Fédération, sera mis à disposition gracieusement.

L'inscription à l'EMMD, bien que gratuite, sera obligatoire et le prêt instrumental consenti formalisé par un document contractuel entre l'EMMD et l'étudiant.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la démarche solidaire initiée par la Ville de Talence notamment à travers la création du Café Papote.

La Fédération ATENA accompagnera le projet par une communication auprès des étudiants détenteurs de la Carte bénéficiaire « Atena-Comptoir d'Aliénor » et par la mise à disposition de locaux si besoin.

Ceci vous étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver cette convention jointe à la présente délibération,
- Habilitier Monsieur le Maire à signer cette convention,
- Approuver le tarif de 1 euro appliqué à ce dispositif. Les recettes seront versées à l'article 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel du budget de la Ville. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 14 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'association Centre Animation Jeunesse

M. ERCHOUK : Oui merci M. le Maire, donc le CC4 a souhaité soutenir le projet du Centre Animation Jeunesse à hauteur de 5 000 €. Vous le savez, nous avons vécu et nous vivons encore une période assez compliquée, notamment en termes d'animations locales. L'an dernier, sur le parc Chanteclerc, il a pu y avoir quelques animations culturelles de loisir et sportive également et nous avons souhaité rééditer cette année, cette offre de loisir, avec, en plus, la fermeture partielle de la piscine de Thouars, donc le CAJ est venu présenter un projet d'animation fort, en plus de ce qu'il fait habituellement, sur le parc avec différentes structures. Vous avez le détail dans la délibération.

Les conseillers ont été très sensibles à ce projet, notamment sur la vocation sociale, le fait aussi que ça pourra profiter à plusieurs familles et enfants, notamment ceux qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances et pour toutes ces raisons, les conseillers ont souhaité soutenir le Centre d'Animation Jeunesse à hauteur de 5 000 €.

M. LE MAIRE : Je voulais compléter sur l'intervention du CAJ au mois d'août sur Crespy et Raba avec la subvention. On parlait tout à l'heure de prévention et d'accompagnement sur ces deux zones qui en ont bien besoin et je pense aussi, on en a discuté, que ça préfigure un été très particulier, nous n'aurons pas la piscine l'année prochaine et donc, il faudra que les animations supplétives soient à la hauteur des attentes.

M. DELLU : Oui alors sur la délibération en elle-même, son contenu de projet, il n'y a rien à dire de contestable, par contre, encore une fois, moi, je m'étonne qu'une association financée à 95 % par la Ville vienne demander une subvention à une institution financée à 100 % par la Ville. J'ai l'impression que l'on marche sur la tête un peu en procédant de cette façon. Mais ça ne nous empêchera pas de voter pour, pour que la chose se réalise. Mais c'est bizarre et tortueux.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas tout à fait d'accord, c'est un appel à projets, le Conseil communal a un budget autonome qui a été monté de 20 à 30 000 €, c'est intéressant, plutôt que de voter une subvention qui augmenterait de 5 000 €, d'avoir ça. Non, moi, je ne trouve pas cela tortueux. Évidemment, c'est la même poche, mais à un moment, ça permet aussi de mettre des choses en exergue, des choses qui sont faites spécifiquement et ça nous permet d'aborder cela. Je trouve que c'est aussi légitimer l'action des Conseils communaux qu'il ne faut pas non plus que l'on ne cantonne qu'à des actions d'investissement, pour un banc, une fontaine, ou un truc comme ça. Je trouve intéressant que les Conseils communaux viennent aider. Après, c'est la même poche Arnaud, je suis d'accord. Mais ça met la lumière sur ce type d'action.

M. ERCHOUK : Alors, oui, en complément de ce que vient de dire M. le Maire, c'est ça et puis c'est assez exceptionnel aussi, compte tenu de la période que nous traversons. Il y a une charte qui définit les modalités d'attribution des aides, des soutiens qu'apporte le Conseil communal et dans cette charte-là est indiqué, très clairement, que le même projet ne peut pas être soumis deux fois, mais ils ont été sensibles, compte tenu de la période et des difficultés aussi que rencontrent certaines familles. Donc, une association financée par la Ville a toute sa légitimité pour venir demander un soutien du Conseil Communal 4.

M. LE MAIRE : Bien, y a-t-il des votes contre ? Ou des abstentions ? À l'unanimité. Merci, mon cher collègue.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Cette année, le stade nautique de Thouars, en raison du lancement des travaux de sa réhabilitation, ne va pas pouvoir accueillir de public en grand nombre et ainsi ne pas répondre à la demande, notamment des jeunes des quartiers sud de Talence.

En parallèle, le gouvernement, dans le cadre du plan « quartiers d'été 2021 » souhaite faire de la période estivale un temps d'éducation autant que de loisirs pour les jeunes des quartiers prioritaires qui ne peuvent pas partir en vacances. Il s'agit par ce biais, de renforcer le lien social au sein des quartiers et d'élargir les perspectives d'insertion des jeunes.

Lors de l'été 2020, les structures de terrain œuvrant sur les quartiers de Thouars et Raba avaient constaté une mobilisation d'habitants sur le parc Chantecler grâce à la mise en place de supports fédérateurs. De nombreux jeunes, parfois accompagnés de leurs parents, ont pu profiter des supports multiples, ludiques, aquatiques, proposés par l'ensemble des acteurs socio-éducatifs (Centre Animation Jeunesse, Ludiloisirs, Centre Social MIX-CITE, les médiateurs sociaux de la Ville de Talence). Le succès de cette expérimentation a conduit le Centre Animation Jeunesse à renouveler cette action avec une envergure plus grande ainsi que, notamment, des attendus plus importants sur l'implication des parents et des familles.

Aussi, le Conseil Communal 4 - Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars, a souhaité soutenir financièrement le projet d'animations que le Centre Animation Jeunesse lui a présenté lors de sa séance du 28 avril dernier. Les conseillers communaux ont été très sensibles à la portée sociale du projet en favorisant l'accessibilité des animations au plus grand nombre et à sa capacité à fédérer les acteurs au cœur du quartier de Thouars. Ils jugent comme prioritaire la mise en place d'animations culturelles durant la prochaine période estivale.

Il y aura chaque semaine un thème différent. Ainsi doivent se succéder des animations de trampoline, de balades en poney, de mur d'escalade, de « ventrigrisse », et de « snook-ball ». Durant toutes ces semaines, d'autres jeux viendront agrémenter ces structures, tel que du tir à l'arc, jeu de palet, pétanque, jeux de raquettes, échasses, etc.

Une « buvette partenariale » sera également implantée sur site pour favoriser les échanges et les partages entre tous les participants.

Le montant total du projet s'élève à 11 267 €, personnels inclus, ainsi que les frais de location des matériels.

Le Conseil Communal 4 - Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars a souhaité, lors de sa séance du 28 avril 2021, apporter un soutien au financement de cet événement à hauteur de 5 000 €. Cette instance demande donc au Conseil municipal d'accorder cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 16 - Mise en place de contrats d'apprentissage

Mme THOMAS-PITOT : Merci, des besoins, ont été recensés en particulier dans certains métiers, au sein de notre collectivité : électriciens, maçons, agents des espaces verts par exemple. L'apprentissage permettrait d'offrir à des jeunes souhaitant s'engager dans des formations universitaires de suivre des cursus par alternance. Comme d'autres secteurs tels que : la culture, la communication, le sport. C'est d'ailleurs des contrats d'apprentissage que nous avons déjà conclus dans le service culture de la Ville, nous l'avons fait à chaque nouveau contrat et je pense que cette délibération va permettre une mise en œuvre plus globale au sein de notre collectivité de ces contrats. L'apprentissage représente, vous le savez déjà, un intérêt pour le public accueilli, c'est-à-dire pour les étudiants bien sûr, c'est-à-dire une expérience professionnelle, une acquisition de compétence, mais aussi pour les services de la Ville avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une valorisation et une transmission du savoir par nos agents de la collectivité, en particulier ceux qui vont accompagner ces apprentis dans le cadre de ce tutorat.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Des votes contre ? Ou des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation en alternance permettant à des jeunes de 16 à 30 ans ou à des personnes en situation de handicap, sans limite d'âge, de bénéficier d'une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

Un contrat de droit privé, régi par le code du travail, est conclu pour une durée de 1 à 3 ans entre l'apprenti et l'employeur associant une formation pratique dans la collectivité et une formation théorique dans un centre de formation des apprentis.

Par délibération du 26 Novembre 2018, la ville avait proposé le recours à l'apprentissage à titre expérimental au Forum des Arts et de la Culture, permettant ainsi à une apprentie l'acquisition de compétences et la validation d'un master 2 en ingénierie de projets culturels et interculturels à l'université Michel Montaigne.

La ville souhaite à présent élargir les possibilités de recours à l'apprentissage et s'engager dans une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap. Des besoins ont ainsi été recensés en particulier dans certains métiers (électricien, maçon, agents des espaces verts...).

L'apprentissage permettrait également d'offrir à des jeunes souhaitant s'engager dans des formations universitaires, de suivre ces cursus en alternance dans des secteurs comme la culture, la communication, le sport...

L'apprentissage présente un intérêt tant pour le public accueilli (expérience professionnelle, acquisition de compétences) que pour les services de la ville, permettant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il valorise également la transmission des savoirs faire des agents de la collectivité, en particulier de ceux accompagnant les apprentis dans le cadre du tutorat qui doit être mis en place.

La rémunération varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de l'année d'exécution du contrat et du niveau de diplôme visé en % du SMIC, à titre indicatif actuellement fixé selon le tableau ci-dessous :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
- 18 ans	27%	39%	55%
18 à 20 ans	43%	51%	67%
21 à 25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

Les licences et master 2 bénéficient de modalités de rémunération particulières

La collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'UNEDIC.

Le coût des frais pédagogiques relatifs aux contrats d'apprentissage est à la charge de la collectivité, et la loi de transformation de la fonction publique a fixé à 50 % la contribution financière du CNFPT versé au CFA pour le financement des frais de formation des apprentis employés dans les collectivités territoriales depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Il faut noter également qu'une aide de l'Etat à hauteur de 3000 € a été reconduite jusqu'au 31/12/2021.

Dans ce cadre, et sous réserve de l'avis du Comité Technique qui se réunira le 6 juillet 2021, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- A créer 10 contrats d'apprentissage à compter de septembre 2021,
- A prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012 permettant de rémunérer les apprentis, de participer aux frais pédagogiques relevant de l'organisme de formation et de verser la NBI aux maîtres d'apprentissage,
- A signer les contrats d'apprentissage et les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 17 - Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

Mme THOMAS-PITOT : Alors vous connaissez déjà cette délibération, elle est reconduite chaque année, il s'agit de reconduire l'accompagnement des pratiques sportives le dimanche et jours fériés à hauteur de quatre heures pour la même rémunération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? Ou des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions sur la base de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 5 septembre 2021 jusqu'au dimanche 3 juillet 2022 dans les conditions suivantes :

Missions générales : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4h le dimanche et jours fériés.

Taux horaire de rémunération : la rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Au vu de l'article 3 – 1° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous propose par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet à compter du 5 septembre 2021,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 18 - Renouvellement d'un poste d'ATEA principal 2^{ème} classe à l'École Municipale de Musique et de Danse et modification de la durée hebdomadaire de travail

Mme THOMAS-PITOT : Donc là, lors de la création du poste, l'école de musique proposait un cours de débutant et un cours intermédiaire de hip-hop. En raison de la demande, le Conseil municipal avait autorisé le renouvellement et l'augmentation du temps de travail de l'agent à hauteur de 4h30 hebdomadaire et ce contrat est reconduit.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, je n'en vois pas, pour à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération du 17 Septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'ATEA Principal 2^{ème} classe permettant de pérenniser les cours de Hip Hop.

Afin de suivre l'évolution du cursus, ce poste avait été reconduit par délibérations n°14 du 23 septembre 2019 et n°39 du 6 juillet 2020.

Il est vous est proposé le renouvellement de ce poste sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions suivantes :

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet : 6h hebdomadaire.

Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour cette discipline.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au 3^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe (IB 415 - IM 369).

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 19 - Renouvellement du poste d'enseignant Jazz

Mme THOMAS-PITOT : Voilà, un peu dans le même procédé que la délibération précédente, il y a un renouvellement, dans les mêmes conditions pour l'année 2021/2022.

M. LE MAIRE : Pas de question. Pour à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors des séances du conseil municipal en date du 9 Juillet 2015 puis du 17 Septembre 2018, un poste d'enseignant discipline jazz avait été créé, puis la quotité de travail de l'enseignant avait été modifiée en raison de l'augmentation du nombre d'élèves.

Afin de poursuivre l'enseignement de cette discipline, il est demandé le renouvellement de ce poste sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions suivantes :

Périodicité :

Ce poste est prévu durant les périodes scolarisées, à temps non complet à hauteur de 11h45 par semaine. Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour chaque discipline.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au 13^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe (IB 638 - IM 534).

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler ce poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée d'un an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 20 - Renouvellement du poste de chef de projet marketing territorial

Mme THOMAS-PITOT : Nous avons pu à cette époque expliquer les missions principales de ce poste, je ne vais pas vous les redire ce soir. C'est une création de poste qui avait fait l'objet d'une délibération le 6 juillet 2020. Il s'agit tout simplement de sa prolongation.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? Ou des abstentions ? Pour à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de développer une stratégie visant à dynamiser le tissu économique local, le Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, avait validé le recrutement d'un chef de projet marketing territorial en lien avec la direction générale des services, la direction du service économique et la direction de la communication.

Dans cette dynamique, il est demandé le renouvellement de ce poste sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions suivantes :

Missions principales :

- Développer et entretenir une connaissance fine des ressources locales, des activités et des acteurs du territoire,
- Elaborer et faire évoluer une stratégie de mise en marché du territoire et de son offre pour créer une image renouvelée forte de la ville,
- Mettre en œuvre la stratégie adoptée et le plan d'actions défini,
- Porter et positionner la stratégie marketing de la ville auprès des partenaires et acteurs du territoire métropolitain.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au grade d'Attaché territorial principal :

- traitement indiciaire en référence au 3^{ème} échelon (IB 693 - IM 575)
- régime indemnitaire alloué au grade visé
- majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

L'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26/01/1984, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste de chef de projet marketing territorial à compter du 1^{er} septembre 2021 pour 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 21 - Reconduction du poste de médiateur scientifique – Service Culturel

Mme THOMAS-PITOT : C'est une reconduction du poste de médiateur scientifique après le souhait du non-renouvellement de l'agent actuellement en poste. L'intitulé reste le même, mais les missions diffèrent. L'objectif de ce poste est donc l'accompagnement de l'exposition « Croque-Couleurs » de la Science Infuse et travail de constitution de mallettes itinérantes.

M. LE MAIRE : Je ne vois de remarque, pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal avait autorisé la reconduction pour 3 ans du poste de médiateur scientifique au service culturel à temps complet, poste créé en Septembre 2015.

L'agent en poste n'a pas souhaité renouveler son engagement avec la collectivité.
Il vous est donc proposé le renouvellement de ce poste sur la base de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dans les conditions suivantes :

Missions principales :

- Accueillir et accompagner des publics (individuels, scolaires et autres groupes) sur l'exposition scientifique dans le Forum des arts et de la culture,
- Accueillir et accompagner le public sur des ateliers scientifiques proposés par des prestataires,
- Elaborer des maquettes de médiation scientifique à partir des expos déjà réalisées dans le cadre de la Science infuse,
- Accueillir le public sur des temps d'animation en soirée.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au grade d'animateur :

- traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon : IB 372 – IM 343
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3 - 1° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- A reconduire le poste de médiateur scientifique à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 mois,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 22 - Création d'un poste de gestionnaire instructeur stationnement

Mme THOMAS-PITOT : Alors durant la crise sanitaire et en raison de la baisse d'activité du service Allo Talence, ce dernier avait permis d'absorber la gestion de l'activité de stationnement. En raison du nombre grandissant des droits alloués dus à l'extension des zones bleues et la reprise de l'activité du service, il est nécessaire de recruter un agent pour faire face à notre demande croissante.

M. LE MAIRE : Je ne vois de remarque, pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

« La gestion du volet « relation usagers » a été transférée et absorbée à effectif constant par la direction accueil proximité depuis octobre 2019. Cette dernière assure en particulier l'instruction des demandes en matière de stationnement. L'activité est ainsi passée de 5 500 droits alloués à 8 500 en juin 2021. Le portefeuille des

véhicules inscrits en zone règlementée va connaître une nouvelle phase de croissance consécutive à l'extension de zones bleues.

La réduction d'une partie du champ d'action de la Direction Accueil Proximité en raison des contraintes de la crise sanitaire a certes permis d'absorber l'activité stationnement. Cependant, un retour à un fonctionnement normal et l'accroissement du secteur d'environ 3 000 droits nécessite aujourd'hui la création d'un poste à temps complet.

Je vous propose par conséquent d'ouvrir un poste de catégorie C au tableau des effectifs des agents contractuels, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- Principal interlocuteur des usagers concernant les questions liées au stationnement réglementé de la ville de Talence,
- Gestion d'un portefeuille de 11 500 véhicules de riverains et de professionnels,
- Instruction des demandes d'ouverture de droits, de changement de véhicule et de renouvellement, ainsi que des demandes de remboursement,
- Responsabilité liée à la validation des droits, à la délivrance des cartes visiteurs, ainsi qu'à la gestion des fonds des horodateurs,
- Renseigner et accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif est calculée de la façon suivante :

1. traitement indiciaire en référence à l'IM 332 (IB 354)
2. l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
3. NBI accueil du public de 10 points

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste au tableau des effectifs des contractuels en qualité de gestionnaire instructeur stationnement, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 23 - Transformation de contrats à durée déterminée de catégorie C en contrat à durée indéterminée de catégorie C : Évolution des conditions d'emploi service périscolaire

Mme THOMAS-PITOT : Alors je vais vous faire un rappel de l'organisation de ce service périscolaire. On a 116 agents, dont 87 agents d'animation et 10 directeurs sous la responsabilité du service jeunesse et éducation. La prise en compte de la situation spécifique des directeurs nous avait permis, dans un premier temps, de proposer aux directrices lauréates d'un concours d'être nommées stagiaires en septembre 2018, on procède à une nouvelle étape aujourd'hui, à compter du 1^{er} septembre 2021 afin de sécuriser les parcours des agents et améliorer leurs conditions d'emploi en transformant des contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour les agents remplissant certaines conditions d'ancienneté selon des modalités exposées dans la délibération.

M. LE MAIRE : Et donc en fait, on traite les animateurs périscolaires comme l'ensemble des autres agents. On parlait tout à l'heure cher David d'impact financier, c'est une délibération à près de 200 000 €/an, et moi, je suis très content et très fier du travail qui a été mené et qui a d'ailleurs été mené avec les représentants des animateurs périscolaires qui, depuis la réforme des rythmes scolaires, ont beaucoup évolué dans leur mission et on offre, à tous ces animateurs, dans des conditions, bien évidemment de leur quotité horaire, un CDI au bout de six ans et donc, la Ville de Talence se met donc en légalité, ce dont peu de villes peuvent se targuer. Certaines préférant les CDD ad vitam æternam. Il n'y a pas de remarque, pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La Loi n°2005-843 du 26/07/2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, a prévu la mise en place de CDI au-delà de 6 ans de contrat.

Par ailleurs, la Loi n°2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, permet de comptabiliser au titre des six ans l'ensemble des services accomplis dans des emplois de même catégorie hiérarchique sur le fondement des articles 3 à 3-3.

Le service périscolaire intervient dans l'animation des temps périscolaires auprès des écoles maternelles et primaires de la ville ainsi que les mercredis dans les centres d'accueil et de loisirs de la ville. Ces personnels sont encadrés par une équipe de dix directeurs.

La prise en compte de la situation spécifique de ces agents avait permis dans un premier temps de proposer aux directrices lauréates du concours d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe d'être nommées stagiaires en Septembre 2018.

Une deuxième étape est proposée au 1^{er} Septembre 2021, afin de sécuriser le parcours des agents et améliorer leurs conditions d'emploi, en transformant les contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour les agents remplissant les conditions d'ancienneté selon les modalités suivantes :

Fonctions	Mode de rémunération	Nombre d'agents
Adjoint d'animation avec diplôme	Adjoint d'animation 5 ^{ème} échelon IB 361 IM 336 + prime annuelle	10
Directeur animateur	Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon IB 354 IM 332 + Régime indemnitaire du grade + prime annuelle	2

Directeur	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon IB 356 IM 334 + Régime indemnitaire du grade + prime annuelle	1
-----------	--	---

Les missions restent identiques telles qu'elles ont été définies dans leurs fiches de poste et les quotités de travail varient de 40 à 100% d'un temps complet.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Transformer les contrats en CDI à compter du 1/09/2021,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 24 - Mise en œuvre du service civique dans les services de la ville de Talence

Mme THOMAS-PITOT : Alors c'est une délibération dont on peut dire qu'elle est le pendant de la délibération que nous avons faite par le CCAS, pour laquelle Isabelle MADRID avait beaucoup œuvré pour cette initiative. On l'élargit au service de la Ville de Talence.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail expose :

« La loi n° 2020-241 du 10 mars 2010 a créé le service civique pour des jeunes de 16 à 25 ans, et, pour les jeunes en situation de handicap, jusqu'à 30 ans.

C'est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Ce dispositif permet de proposer à des jeunes souhaitant s'investir dans une mission citoyenne de disposer de temps et d'accompagnement pour préparer un projet professionnel et à la collectivité de bénéficier d'actions nouvelles sur son territoire, à destination de publics en difficulté.

Les volontaires du service civique relèvent d'un statut spécifique défini par le code du service national.

Le jeune perçoit une indemnité de base de 473,04 € et le cas échéant une majoration sur critères sociaux à hauteur de 107,58 €.

Ces indemnités sont prises en charge par l'Etat quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.

Une indemnité complémentaire obligatoire de 107,58 € par mois est versée par la structure d'accueil quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat (prestation de subsistance, équipement, transport...) non soumise à cotisations car assimilée à des frais professionnels.

Les missions de service civique proposées font l'objet d'un accompagnement via un tutorat et des formations obligatoires sont prévues au cours des 3 premiers mois de la mission : sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté (durée : 2 jours) et formation aux premiers secours (PSC1)

Aussi, sous réserve de l'avis du Comité Technique qui se réunira le 6 juillet 2021, je vous propose de bien vouloir habilitier Monsieur Le Maire :

- A mettre en place une ou des missions de service civique à compter de septembre 2021,
- A présenter la demande d'agrément auprès de l'agence de service civique,
- A prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 25 - Adhésion au régime d'assurance-chômage

Mme THOMAS-PITOT : Une étude a été réalisée dans le cadre d'une éventuelle cotisation auprès de l'URSSAF pour le risque chômage. Celle-ci démontre que le coût engendré par le paiement des allocations de retour à l'emploi dans le cadre de l'autoassurance est supérieur à celui d'une cotisation auprès de Pôle Emploi et que cet écart est de plus en plus croissant. En conséquence je vous demande de voter pour l'adhésion au régime de l'assurance-chômage.

M. LE MAIRE : Vous dire que ce calcul est fait pas seulement pour notre Ville puisque Mérignac y passe au premier juillet, Le Bouscat aussi, Pessac, Blanquefort, Bruges, Le Haillan, Floirac, Ambarès-et-Lagrave et malgré les six mois de carence, il sera plus intéressant financièrement et ça économisera du temps d'agent au service des ressources humaines, puisque ça sera le régime général qui s'en occupera et pas nos agents.

Mme THOMAS-PITOT : Oui cela va nous permettre, effectivement, on ne s'en rend pas compte, mais de libérer énormément de temps à l'une des agents de notre service des ressources humaines qui était « fatiguée » de cette mission.

M. LE MAIRE : Qui était fatiguée, mais qui, à mon avis sera occupée à autre chose. Y a-t-il des demandes de parole ? Pas de remarque. Unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail expose :

« La ville de Talence est son propre assureur pour le risque perte d'emploi de son personnel contractuel, rattaché au régime général.

Plusieurs choix s'offrent à une collectivité territoriale :

- Le régime de l'auto-assurance induisant la gestion administrative et le versement par la collectivité de l'allocation retour à l'emploi (ARE) au demandeur d'emploi,
- Le conventionnement avec Pôle Emploi qui assure le versement de l'ARE avec une refacturation à la collectivité majorée de frais de gestion,
- L'adhésion au régime d'assurance chômage qui permet la prise en charge de la gestion administrative et le versement de l'ARE contre le paiement d'une cotisation patronale mensuelle auprès de l'URSSAF.

L'adhésion à l'assurance chômage s'avère la modalité la plus avantageuse afin d'améliorer l'accompagnement et les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

En premier lieu, elle simplifie le parcours du demandeur d'emploi qui n'a plus qu'un seul interlocuteur, à savoir Pôle Emploi, pour l'ensemble de ses démarches administratives et indemnitaires.

En second lieu, cette adhésion permet une indemnisation plus rapide des demandeurs d'emploi sans délai de carence. Actuellement, le demandeur d'emploi doit d'abord présenter un refus de prise en charge par le Pôle Emploi avant de bénéficier de l'ouverture de ses droits. Cette démarche ralentit considérablement le délai d'indemnisation.

En troisième lieu, si l'adhésion au régime d'assurance chômage se traduit par une cotisation de 4.05% de la rémunération de l'agent à l'URSSAF par l'employeur, soit un coût de l'ordre de 150 000€ par an (base contractuels 2020), elle n'engendre aucun coût pour l'agent, la cotisation salariale ayant été supprimée depuis le 1^{er} octobre 2018.

La situation actuelle d'auto-assurance conduit la ville à verser un montant supérieur au titre de l'indemnisation directe de ses anciens salariés à celui qu'elle verserait dans le cadre d'une cotisation. Il est nécessaire de prendre également en considération le coût associé au temps de travail de l'agent en charge de la gestion de ce dossier, et les dépenses résultant des sessions de formation.

Enfin, au vu des projections et malgré un surcôt initial lié au délai de carence de 6 mois suivant l'adhésion obligeant la ville à maintenir une indemnisation directe tout en s'acquittant de la cotisation durant cette période, la ville devrait réduire rapidement ses dépenses prévisionnelles d'indemnisation afin de les voir s'éteindre en 2024.

Cette solution est donc socialement et financièrement plus favorable pour les demandeurs d'emploi et la collectivité.

Il est précisé qu'un employeur public ne peut souscrire au contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage pour une durée supérieure à 6 mois, ce contrat étant tacitement renouvelé pendant la période sans qu'il ne soit dénoncé 1 an avant son terme.

Aussi il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à :

- Adhérer au régime d'assurance chômage à compter du 1^{er} juillet 2021,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 26 - Convention d'objectifs entre la ville de Talence et le Centre Social de la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPBB)

N° 27 - Convention d'objectifs entre la Ville de Talence et l'association Mix-Cité Centre Social et Culturel de Thouars

Mme MADRID : À travers les délibérations n° 26 et 27, on vous présente deux conventions d'objectifs, qui est en fait une vision partagée que nous avons avec les centres sociaux à savoir Mix-Cité et la fondation Bagatelle. Je remercie les bénévoles, les équipes et nos services qui ont travaillé dessus, il est agréable de voir tout ce que l'on peut faire ensemble et pour qui on le fait, on parle de lien social, de fraternité, c'est un mot que nous aimons beaucoup, donc, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

M. LE MAIRE : Oui j'ai oublié de dire, tout à l'heure pour la subvention pour ODP, mais ça ne changera pas votre vote, c'est que pour la première année, il y aura des emplois d'insertion pour le montage et le démontage des structures, pour le festival ODP. J'obtiendrai un jour, un vote favorable, j'y mettrai le temps qu'il faut. Sur ces deux délibérations 26 et 27. On parlait tout à l'heure de convention d'objectifs, voilà la concrétisation. Merci beaucoup, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame MADRID, Adjointe déléguée aux solidarités et à la Petite Enfance expose :

« Le Centre Social de Bagatelle est un acteur privilégié de la politique de développement social et culturel que la Ville de Talence mène, en particulier au sein de la zone de compétence correspondant aux IRIS 101 108 105 et 102, et d'une zone d'étude secondaire correspondant à l'IRIS 111.

Un diagnostic partagé auquel la Ville de Talence, les partenaires locaux et les habitants ont été associés en 2019, a permis au Centre Social de dégager les 3 grandes orientations autour desquelles elle a construit son projet 2020-2023 :

- Accueillir, mobiliser et soutenir les familles
- Nourrir, impulser et valoriser le vivre ensemble
- Favoriser la citoyenneté et lutter contre les inégalités

Ce document a fait l'objet de la signature d'un contrat d'agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est à ces différents titres que la Ville entend soutenir le Centre Social de Bagatelle de la fondation MSPBB au travers notamment, d'une subvention annuelle réévaluée chaque année.

Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Aussi, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

DÉLIBÉRATION

Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Solidarités et à la Petite Enfance, expose :

« Le Centre Social et Culturel Mix-Cité est un acteur privilégié de la politique de développement social et culturel que la Ville de Talence mène, en particulier au sein de la zone d'influence de l'association qui se situe dans le sud de notre commune, sur le quartier de Thouars et dans le quartier de château Raba.

Un diagnostic partagé, auquel la Ville de Talence, les partenaires locaux et les habitants ont été associés en 2019, a permis à l'association MIX-CITE de dégager les 3 grandes orientations autour desquelles elle a construit son projet 2020-2023 :

- Favoriser l'Égalité des chances
- Contribuer au vivre ensemble
- Soutenir les familles

Ce document a fait l'objet de la signature d'un contrat d'agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est à ces différents titres que la Ville entend soutenir l'association MIX-CITE Centre Social et Culturel de Talence au travers d'une subvention annuelle réévaluée chaque année et d'une mise à disposition de locaux municipaux.

Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Aussi, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 7/07/2021

N° 29 - Création du dispositif d'aide au financement du permis B

M. LAROSE : M. le Maire, mes chers collègues, les jeunes sont des utilisateurs privilégiés de tous les systèmes de mobilité, mobilités légères type : bicyclette, solex, trottinettes électriques, mais également des transports en commun, dès que le réseau dessert leur destination. Par contre dans le cadre d'un emploi saisonnier ou permanent, dont le lieu ne serait pas desservi, l'absence de permis B devient un frein à leur embauche. C'est pourquoi le permis B constitue un atout incontestable pour l'emploi et la formation et favorise l'accès à l'autonomie. En outre, il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, cependant son coût reste élevé pour les familles et pour les jeunes. Par la création du dispositif d'aide au financement du permis B, la Ville de Talence souhaite renforcer son action envers les jeunes de 18 à 25 ans, résidant sur le territoire. Le dispositif comprend également des intérêts complémentaires : ressourcer l'écosystème associatif talençais, en développant le volontariat chez les jeunes. La durée de cet engagement citoyen est fixée à 70 heures dans l'année. Soutenir l'activité économique sur le territoire en conditionnant la formation dans les auto-écoles talençaises. Le montant de l'aide au financement du permis B est fixé à 700 € et accordé selon les modalités que vous avez pu voir dans le règlement.

Pour contribuer à la création de ce dispositif, je vous propose d'approuver les termes du règlement qui définit et encadre les modalités techniques et financières. Je vous demande par conséquent à bien vouloir autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la création du dispositif d'aide au financement du permis B.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-François. On parlait de travail pendant un an, voilà quasiment un an de travail, qui paraît simple sur le papier, mais qui a été éminemment complexe pour une opération qui, à nos yeux, a tout bon. Ça fait du bien aux jeunes, ça fait du bien à l'emploi local et ça fera du bien demain pour essayer de désenclaver. Évidemment, c'est une première année, on va regarder comment tout cela vit. Je voudrais avoir un remerciement particulier pour le service jeunesse et sa cheffe de service : Camille qui a vraiment mené un travail, puisqu'aller voir toutes les auto-écoles, tout regarder, ce n'était pas une mince affaire. Mme RAMI, ce dispositif emporte-t-il votre adhésion pleine et entière ?

Mme RAMI : Je pense que vous connaissez la réponse, mais on va développer quand même.

M. LE MAIRE : Pas du tout, vous êtes une femme pleine de surprises.

Mme RAMI : Savoir conduire et bien conduire est effectivement nécessaire pour l'autonomie des personnes. Mais nous voyons, dans le dispositif proposé, outre que ça soit un argument de campagne, certaines dérives ou alertes avec une réflexion non aboutie sur

l'accompagnement dans l'emploi et dans le volontariat. Il manque également dans cette présentation, les renseignements budgétaires attendus, le budget que vous voulez allouer, sur combien d'années. On a une première réponse avec M. le Maire qui a dit que ça allait être au fil de l'eau. Une personne n'est pas démunie pour se faire accompagner dans l'obtention du permis de conduire. Il y a des aides qui existent. Le Conseil régional, le Conseil départemental. Vous proposez un dispositif entre 18 et 25 ans. Ça veut dire que l'on peut estimer aussi, qu'il y a des personnes qui sont salariées donc, il y a le CPF (Compte Professionnel de Formation). Il existe des aides également pour les demandeurs d'emploi et il y a également la carte jeune. Dispositif dont Talence vient de confirmer qu'elle souhaitait bien s'inscrire dans sa poursuite. J'ai regardé un peu plus précisément la convention avec les auto-écoles que vous proposez, et dans l'article 2 : le partenaire, donc l'auto-école, « s'engage à proposer une offre tarifaire ». C'est là où je ne comprends plus bien. Vous proposez aux jeunes entre 18 et 25 ans une aide de 700 € sous condition et en plus l'auto-école lui fait une proposition tarifaire. Il faudra expliquer, parce que ça veut dire qu'il a une double aide. Quand on parle d'économie locale, moi, je rajoute aussi que le dispositif MIEL la monnaie locale, permet aussi, pourrait permettre aussi aux auto-écoles talençaises de s'inscrire dans un dispositif efficace d'économie locale. On l'a vu, le permis de conduire peut être accompagné par d'autres aides. Pour moi, la réflexion plutôt à mener est : « Comment peut-on aider les personnes à se rendre sur leur lieu de travail ? » C'est ce que vous avez dit au début. Là, vous avez mentionné l'emploi saisonnier, l'usage d'une voiture n'est peut-être pas la solution la plus avantageuse pour se déplacer, notamment en milieu urbain où des solutions alternatives existent et se développent.

Ça veut dire aussi qu'il faut avoir les moyens d'acquérir un véhicule qui devra pour circuler, dans la métropole, en période de pic de pollution disposer d'une vignette critère de 1 à 3, ou être un véhicule électrique ou hydrogène. Ça veut dire qu'outre le fait d'avoir un permis de conduire, il faut avoir la possibilité d'avoir une voiture, de la stationner et qu'elle puisse rouler lors des pics de pollution. Si on veut aider les jeunes à se déplacer, à se rendre ailleurs, on peut aussi, puisque des aides existent pour l'obtention du permis de conduire, pourquoi ne pourrait-on pas les inciter à se déplacer autrement. C'est la même réflexion que j'avais sur le dispositif carte jeune. Pourquoi ne leur paye-t-on pas une partie de l'abonnement TBM et SNCF pour se déplacer à l'extérieur de la métropole, un abonnement Citiz, donc utiliser de la voiture partagée, covoiturée, ou alors aider aussi à acheter un VAE (Véhicule à Assistance Électrique), je pense à un bon vélo électrique. Typiquement, moi, avec un vélo électrique de la métropole, j'ai fait 40 km vendredi. Je pense que l'on peut arriver à se déplacer sur des distances intéressantes. Après l'autre point qui me perturbe un peu plus, c'est que l'aide accordée, on ne sait même pas si elle est soumise à des conditions de ressources. Elle exige déjà au préalable, l'obtention du code, il faut déjà avoir le code et il faut faire une mission de bénévolat de 70 h sur 12 mois. Vous souhaitez donc que les jeunes s'investissent dans le tissu associatif et s'engagent dans le bénévolat. Mais le bénévolat, l'engagement dans des valeurs de solidarité, de soutien, le don de temps, pour moi, c'est un acte volontaire. Ce dispositif présente des risques qui sont de nature à dénaturer l'engagement bénévole tel que l'on peut le concevoir. Ça peut fonctionner, en partie, mais rémunérer le bénévole, au final, à 10 €/h est-ce que c'est suffisant pour que des valeurs sociales d'entraide puissent être

valorisées ? On ne s'inscrit pas dans le choix de conditionner le bénévolat ou le volontariat à une carotte financière. De plus, comment peut-on s'assurer que la personne, qu'elle soit jeune ou salariée, puisque vous déclenchez l'aide pour des jeunes de 18 à 25 ans, sera en capacité sur l'année d'assurer une présence continue de terrain, sur les structures ou même en étant étudiant, ça, c'est un point d'interrogation. Moi, j'ai déroulé et c'est pour l'ensemble de ces raisons que nous voterons contre. D'autant plus que cette action n'est ni budgétée, ni temporisée et qu'elle relève d'un dernier argument électoral.

M. LE MAIRE : Alors ce n'est pas un argument, ça s'appelle un programme qui parfois est argumenté. Votre groupe va voter contre, beaucoup de gens ont réagi à vos propos. Mme CHADEBOST ?

Mme CHADEBOST : Oui je vais répondre à la première partie qui a été abordée par ma collègue, juste pour vous dire qu'en tant que présidente de la Mission Locale des Graves je ne peux pas laisser les choses sans des précisions, par rapport à la recherche d'emploi, ou à l'accessibilité à l'emploi des 18/25 ans. Il existe, effectivement, des aides dans des conditions très particulières, comme les missions locales qui accompagnent sur le permis de conduire, à condition qu'il y ait des engagements sur des parcours relativement longs de formation. Pour certains jeunes, ils ont la possibilité d'accéder à un emploi et à une insertion dans l'immédiateté à condition de pouvoir se déplacer. Je voudrais quand même vous rappeler que les bassins d'emplois et aujourd'hui, on parle de Talence, ne sont pas du tout dans notre proximité, ni desservis par les moyens de transport habituels.

Nous avons un problème de mobilité qui ne sera pas réglé demain et en particulier, quoi dire, quoi faire avec des jeunes en particulier, on en suit quelques-uns aujourd'hui sur le quartier de Crespy, les jeunes qui ont besoin de se déplacer, par exemple vers Cdiscount qui embauche des jeunes en insertion professionnelle actuellement en les formant. Comment vont-ils accéder d'abord au lieu de formation, au lieu d'emploi, et comment demain pourront-ils accéder à un emploi, par exemple de livraison, s'ils n'ont pas le permis de conduire ? On leur donne un outil supplémentaire, ça n'enlève pas les aides que l'on apporte et je vous rejoins à ce niveau-là, des aides, il y en a, elles ne sont pas forcément ciblées de la même manière. Je voulais intervenir sur ce sujet, c'est-à-dire sur ce premier point.

M. LE MAIRE : M. ERCHOUK et après M. GIRON, oui, je vois vous allez parler, mais j'ai l'impression que le vote vous fait discuter entre vous, je vous laisse le temps de vous accorder.

M. ERCHOUK : Donc plusieurs choses, je pense que c'est bien aussi d'être dans une espèce de clinique du réel. Parce que j'ai l'impression que parfois, on n'est pas en phase avec une certaine réalité. Plusieurs choses : déjà vous parlez d'aides départementales et régionales, ces aides-là sont soumises à beaucoup de critères, tous les jeunes ne peuvent pas y prétendre. Et puis vous le savez, c'est avec des budgets qui sont contraints on ne donne pas de permis, comme ça, au tout-venant. Autre chose, cette contrepartie du bénévolat, moi, je trouve qu'au contraire, c'est une très bonne chose pour les jeunes. C'est-à-dire que vous le savez comme moi, le bénévolat aujourd'hui, c'est en voie de disparition, l'investissement, l'implication bénévole... Qu'un jeune puisse, même rémunéré, avec une contrepartie, savoir ce que sont les associations, ne serait-ce que connaître le tissu associatif, commencer à avoir

une expérience associative, ça peut susciter des vocations, ça peut lui permettre aussi de réveiller le militant qui est en lui aussi et ne serait-ce que pour ça, c'est très important. Autre chose, il va pouvoir, avec ce que l'on appelle un carnet du bénévolat, le marquer dans son CV et pouvoir le poser quand il ira rechercher de l'emploi. On l'a vu, sur cette période de crise, beaucoup d'étudiants n'avaient pas le permis et qui cherchaient et vivaient grâce à des jobs étudiants. Ne pas avoir de permis, aujourd'hui, justement, quand un employeur doit choisir entre deux CV, l'un sans permis et l'autre avec permis, c'est vite fait, c'est très rapide. Moi, je rejoins ce que vient de dire ma collègue, Jacqueline CHADEBOST, aller travailler chez Discount avec un vélo électrique, c'est quand même compliqué.

M. LE MAIRE : Merci. M. GIRON et après M. DELLU

M. GIRON : J'ai bien aimé ton expression clinique du réel, on peut aussi faire une clinique de l'engagement, j'ai été sur un article du MOS, j'imagine que vous connaissez, même mieux que moi, ce mouvement des sciences sociales. Je ne vais pas trop mettre le doigt dedans, parce que quand on parle de théorie, on peut très vite aller dans le dogmatisme. Notre position, n'est pas tant de rémunérer des heures d'engagement que de valoriser l'engagement, de le reconnaître. On parle souvent de la force publique comme celle qui doit structurer l'économie, mais la force publique a aussi ce rôle de structurer les symboliques d'engagement.

On ne va pas donner de l'argent à un jeune pour qu'il passe son permis, on va le reconnaître dans son parcours associatif et l'aider à pouvoir trouver d'autres moyens de mobilités qui sont complémentaires, d'ailleurs des transports collectifs que vous avez cités, ou du vélo à assistance électrique, tout cela forme un mixte de mobilités que vous connaissez très bien. Et puis vous parliez en tout début de conseil de la lutte contre la délinquance, qui passe par la lutte contre la misère. Il y a plein de gens, ici, à Talence, qui ne peuvent pas se payer un permis, en fait. En les aidant à se rapprocher de l'engagement associatif et en leur disant : « On va t'aider à payer ton permis », c'est aussi une façon directe de lutter contre la délinquance à terme et je crois qu'il faut plutôt s'en féliciter.

M. LE MAIRE : M. DELLU, je crois que vous avez demandé la parole.

M. DELLU : Alors effectivement, j'ai demandé la parole, il y a un certain temps, cette délibération ne peut que mettre mal à l'aise. Moi, ça fait 32 ans que je suis engagé dans le milieu associatif, c'est la première fois que je vois une convention qui sous-tend que le bénévolat, en fait, obtiendrait une contrepartie d'ordre monétaire ou financière. Honnêtement, je trouve cela, sur le fond, choquant. D'ailleurs, le flottement est sensible dans non seulement les propos que Salem vient de tenir, puisqu'il a utilisé le terme bénévolat à plusieurs reprises, alors que la convention, elle hésite entre volontariat et parfois bénévolat. Non, le bénévolat, c'est sans contrepartie matérielle ou financière. C'est le principe, sinon, c'est une rémunération en l'occurrence qui ne serait pas soumise à cotisation, donc ça me met très mal à l'aise en tant que militant associatif de très longue date. Le malaise est accentué, quand je vois que le jeune fait une autorisation de représentation de photographies et de vidéos, c'est dans les pièces jointes de la convention. Pourquoi, un jeune qui, en contrepartie d'un financement partiel de son permis de conduire accepterait de faire des heures de volontariat,

puisque ce n'est pas du bénévolat, mais du volontariat, en plus devrait figurer dans les calicots ou les journaux municipaux. Non, honnêtement, il y a vraiment quelque chose qui me met mal à l'aise dans cette délibération. Moi, je n'ai pas très envie de prendre part au vote sur un truc pareil.

M. LE MAIRE : On a compris le malaise. M. LAROSE.

M. LAROSE : Je ne sais pas par où commencer d'abord, pour éclairer, c'est bien du volontariat qui est soumis à délibération, on parle ici de volontariat. Sur l'aspect dimension budgétaire, on est, en année pleine, je ne parle pas de 2021, mais d'une année pleine, on est sur 40 dossiers à hauteur de 30 000 € plus 2 000 € de suivi. Sur le financement, il y aura d'abord une action du service jeunesse pour accompagner les jeunes sur leur plan de financement. Et cette aide, elle vient abonder le plan de financement que constitue l'aide de la Région conditionnée, elle vient abonder l'aide de la Métropole, puisque le Département a délégué cette compétence à la Métropole pour aider les jeunes dans l'obtention du permis. Elle vient également l'aider dans les modalités de financement. Puisqu'elle est également compatible avec le permis à 1 €, compatible avec des aides que peut apporter comme du microcrédit de l'ADI, elle est compatible avec le CPF qui a été évoqué. Donc, il n'y a pas d'incompatibilité, on est là, autour d'une aide supplémentaire, reposant sur 70 heures de volontariat, comme ça peut se pratiquer dans un ensemble de communes, toutes sensibilités politiques comprises. Donc, je ne vois pas où est le malaise qui a été évoqué.

Que dire sur le fait que l'on ferait la promotion de la voiture ? En fait, je fais confiance à l'intelligence collective des jeunes et à leur intelligence individuelle. Aujourd'hui, on est dans une approche multimodale. J'ai la chance d'avoir trois jeunes filles à la maison et il n'y a pas une fois où elles ne prennent pas le tram quand c'est le plus pertinent. Il n'y a pas une fois où elles ne prennent pas le vélo, quand c'est le plus pertinent. Par contre, quand elles ont fait les vendanges au mois de juin, les deux sœurs ont covoituré, au bout du 2^e jour, elles covoituraient à quatre. Et ça, ce n'est pas moi qui leur ai imposé. Donc aujourd'hui, faire confiance pour l'utilisation pertinente de la voiture quand on en a besoin, mais c'est une capacité qu'ont les jeunes de 18 à 25 ans, ils ne nous ont pas attendus, nous les vieux pour s'en saisir.

M. LE MAIRE : Alors, M. DELLU, on ne reprend pas la parole en général, je voudrais conclure.

M. DELLU : Juste une petite remarque, parce qu'effectivement, on parle du volontariat, mais on doit respecter la charte du bénévolat et on doit s'inscrire sur la plateforme du bénévolat.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Et c'est un remboursement...

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si la nouvelle majorité de la Gironde a d'ores et déjà sévi. Mais je me suis intéressé à un dispositif mis en place par le département de la Gironde qui vise à faciliter l'accès au permis de conduire à des jeunes en difficulté sociale ou financière avérée domiciliés sur les territoires ruraux, public éligible au fonds départemental d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, ni scolaires, ni étudiants, résidant sur une commune de la Gironde, évidemment, comme d'habitude, pas sur la Métropole. Le département donne

50 accords par an au département de la Gironde que vous connaissez bien, il me semble, pour une aide au permis de conduire, répartie sur les cinq maisons du département, jeunesse et vie associative. En contrepartie de cette aide, le jeune s'engage à réaliser 70 heures de bénévolat auprès d'une association ou d'une collectivité locale. L'aide est versée à l'auto-école après obtention du code et des mesures de bénévolat. Soit, la nouvelle majorité élue depuis une semaine a mis en place quelque chose contre laquelle vous allez voter, soit, la majorité à laquelle vous apparteniez a mis en place quelque chose avec laquelle vous êtes mal à l'aise. Donc je suis un peu embêté, mais c'est exactement le site « gironde.fr », donc, je veux bien, quand tu dis : « Je suis mal à l'aise »... pour résumer...

M. DELLU : À part nous expliquer que vous avez copié un dispositif de la majorité départementale...

Mme GRESLARD-NEDELEC : Contre lequel je suis, je le précise, le bénévolat ne se monnaie pas...

M. LE MAIRE : Vous étiez quand même vice-présidente ma chère collègue.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Non pas sur ce sujet Monsieur.

M. LE MAIRE : Je ne connaissais pas les vice-présidences tournantes. Donc, je voulais juste vous dire que quand vous nous dites que vous êtes malaisés, je me suis juste posé la question. Soit c'est la nouvelle majorité rose/verte qui a voté cela et dans ce cas, il faut s'inquiéter d'un vote contre, soit il faut dire que l'on est mal à l'aise vis-à-vis d'un dispositif qui existe déjà sur la Gironde. J'ai compris que vous étiez contre ça... quand tu dis que l'on a copié, oui, je trouve que quand il y a de bonnes initiatives pourquoi ne pas copier, ne soyons pas dans le dogme finalement, essayons d'aider la population. Mais j'ai compris que ce sujet-là semblait difficile. Juste pour finir là-dessus, j'aimerais que l'on revienne sur un propos. On est là pour aider des jeunes à trouver un job... quand même ! Et vos atermoiements sur différentes choses, ce n'est pas une mesure électorale, pour reprendre tes propos Isabelle, c'est un engagement de campagne, les jeunes nous ont dit : Il y a énormément de collectivités, le Département, la Région, tu as raison, Pôle Emploi aussi qui aident, mais c'est non-cumulatif, c'est la jungle, on ne sait pas, nous, on a voulu faire un dispositif qui est clair, net, simple, sans aucune condition et venir injecter un peu de force vive dans des associations non pas en disant : « Je te monnaie ça », aujourd'hui, tous les bénévoles défrayent un certain nombre de frais sur leurs impôts. On ne leur dit pas : « Vous faites ça parce que vous voulez réduire vos impôts », les bénévoles peuvent défrayer, ça s'appelle « les dons aux œuvres », ils peuvent le faire ou ne pas le faire. Mais ce n'est pas parce que je vous ai démontré que vous aviez voté quelque chose qu'il faut être en colère, c'est juste que l'on cherche quelque chose. Et l'exemple type pour aller dans ce que tu disais tout à l'heure Isabelle, moi, je voudrais juste parler du Forum de l'emploi, on a énormément de recruteurs et il n'y en a pas un, on peut le regretter, qui ne demande pas le permis de conduire. Il y a énormément de gens qui font souvent des horaires décalés sur lequel les conditions de sécurité en vélo électrique, je trouve ça très bien, sont déplorables ou dans lequel si je prends l'exemple de Cestas, qui est hors de notre Métropole, ce n'est pas avec le Trans-Gironde ou le Trans-Aquitaine maintenant que l'on va avoir quelque chose. Est-ce que l'on peut orienter vers des

mobilités ? Évidemment que l'on peut souhaiter que tout ce monde-là prenne les transports en commun. Ça sera moins cher et ça sera mieux pour tout le monde. Et pour reprendre l'exemple de Cestas et Cdiscount, ce n'est pas le nombre de voitures sur la A63 qui souffrirait d'être un peu diminué. Mais aujourd'hui, on a une réalité et je voulais juste vous dire quelque chose, c'est que c'est l'une des mesures, sûrement, sur laquelle on nous a demandé depuis plus d'un an : « J'espère que vous allez la voter parce que ça va servir à mon jeune » et moi, je trouve qu'une collectivité s'honore lorsqu'elle permet à une réalité de se concrétiser. Et en plus pour finir sur le dispositif de la carte jeune métropolitaine, aucune auto-école de Talence, on les a consultées, n'a voulu s'inscrire dans ce dispositif. Là, comme on a fait une solution qui est 100 % locale : on permet à un jeune de payer son permis moins cher et on lui donne 700 €, vraiment, mis à part le dogme, je ne vois absolument pas ce qui peut permettre de voter contre ou s'abstenir là-dessus. Mais chacun est libre de son vote et je vous en laisserai libre évidemment, mais je suis très surpris.

Mme GRESLARD-NEDELEC : M. le Maire, si je vous proposais de retirer la partie indiquant qu'il faut faire des heures de bénévolat, je rappelle quand même que dans la convention, c'est bien un remboursement, après présentation d'une facture acquittée, donc il faut déjà payer son permis.

J'entends que vous trouvez, et je suis entièrement d'accord avec vous, que c'est extrêmement important, pour un jeune, pour accéder à l'emploi, d'avoir un permis de conduire, même si ça reste, pas forcément, l'outil de déplacement que l'on souhaiterait le plus, mais ça reste une réalité, et j'en mesure absolument toute la nécessité et donc, je pourrais prendre part au vote si on retirait ce donnant donnant, d'une participation bénévole, tout comme je l'ai combattu, lorsque le département du Haut-Rhin, qui d'ailleurs s'est fait retoqué par le Conseil constitutionnel, a voulu verser le RSA aux allocataires à condition qu'ils s'engagent dans un certain nombre d'heures de bénévolat. Et je trouve que le donnant donnant sur le bénévolat est tout à fait détestable.

M. LE MAIRE : Bien écoutez, apparemment, le Département de la Gironde ne le trouve pas autant détestable que cela, mais je vais revenir là-dessus, on porte une attention particulière à respecter ce pourquoi nous avons été élus. Et cette disposition figurait noir sur blanc dans le programme pour lequel les gens nous ont très largement élus et donc, on fait ce pour quoi les gens nous ont élus. Et c'est comme cela que l'on fait en démocratie, me semble-t-il.

J'ai l'impression qu'un vote individualisé s'impose. Pour Madame Rami qui représente trois voix. Tu représentes les trois voix d'un coup ?

Mme RAMI : Oui, pour Mme DE MARCO, pour Mme QUÉLIER ça sera contre.

M. BARDIN : Je ne participe pas au vote.

M. DELLU : Pareil : NPPV.

M. BIMBOIRE : Je suis mal à l'aise, (inaudible). Je ne suis pas tout à fait d'accord, donc je ne participerai pas au vote.

M. LE MAIRE : Mais tu peux voter pour, on a dit tout à l'heure que c'était la démocratie, donc, vous pouvez voter, après, on pourra s'expliquer, je rappelle que c'est une année, après on pourra revenir dessus. Donc, ne prend pas part au vote. Mme ARMITAGE ?

Mme ARMITAGE : Ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Monsieur... Pareil ? Et Mme GRESLARD ? Vous ne prenez pas part au vote et nous avons trois votes contre.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives, expose :

« Le permis B constitue un atout incontestable pour l'emploi et la formation et favorise l'accès à l'autonomie. En outre, il contribue à la lutte contre l'insécurité routière. Cependant, son coût reste élevé pour les jeunes et leurs familles.

Par la création du dispositif d'aide au financement du permis B, la ville de Talence souhaite renforcer son action envers les jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le territoire.

Le dispositif est également fondé sur les intérêts suivants :

- Ressourcer l'écosystème associatif talençais en développant le volontariat des jeunes. La durée de cet engagement citoyen est fixée à 70 heures.

- Soutenir l'activité économique sur le territoire, en conditionnant la formation dans les auto-écoles talençaises.

Le montant de l'aide au financement du permis B est fixé à 700 € et accordé selon les modalités prévues au règlement.

Pour contribuer à la création de ce dispositif, je vous propose d'approuver les termes du règlement qui en définit et encadre les modalités techniques et financières.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes relatives à la création du dispositif d'aide au financement du permis B ».

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE (Mme RAMI – Mme DE MARCO – Mme QUELIER)

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. BARDIN – M. DELLU –

M. BIMBOIRE – Mme ARMITAGE – M. MARTILY - Mme GRESLARD)

Reçu en Préfecture le 7/07/2021

Bien, la température est montée comme la salle, mais la vie est ainsi faite. Je vous propose sans vous dire, pour l'instant où nous pourrions être, que la date du prochain Conseil municipal sera le 18/09/2021 à 18 heures, cette salle sera prise par ODP qui est un festival comme vous le savez extraordinaire, en tout cas pour une partie d'entre vous et on vous précisera l'endroit... non, pardon, le 18 est un samedi, c'est le lundi 20 septembre... pardon, je suis fatigué aussi, mais il a fait très chaud, vous avez vu que nous avons fait une œuvre pour la planète, nous n'avons pas mis de climatisation, on a brassé parfois un peu d'air, mais ça fait partie du recyclage naturel.

Bonne soirée, buena note à vous toutes et à vous tous, et merci à vous toutes et à vous tous, qui nous avez suivis. À très bientôt.

La séance est levée à 21h47.